VENDREDI 03 FÉVRIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1717
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur la réforme de l'assurance récolte
le 23 février 2023 à 15h30
au château de Villefargeau.
ASSURANCE RÉCOLTE Interlocuteur Agréé
Inscription et renseignements au 03 86 72 08 38 ou sur auxerre@abeille-assurances.com
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr

Les betteraviers risquent l'impasse



Dans le secteur de la production de betterave à sucre, la décision de la Cours de justice de l'Union européenne (CJUE) d'interdire toute nouvelle dérogation à l'utilisation de néonicotinoïdes permettant de protéger cette culture contre la jaunisse nanisante est vécue comme aberrante. Le président des planteurs de betteraves, Franck Sander, exprime son incompréhension. Une manifestation est annoncée sur Paris. Dans l'Yonne, on s'agace de la non prise en compte de délais nécessaires pour trouver des alternatives à ces produits de protection des plantes. *Pages 3 et 5*

Encart : dépliant Déméterre (sur certain cantons)


Animaflora

ACTUALITÉ P.12
Énergie // Filière gaz : une opportunité pour l'agriculture ?


Photo : Réussir SA

PRODUCTIONS P.13
Protéagineux // Bien implanter le pois de printemps

SERVICES P.20
Équipement // Un robot pour nettoyer les panneaux photovoltaïques

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
CONDITIONS MORTE SAISON MAXI
PAILLEUSES DISTRIBUTRICES CASTOR 134-185
• 13 m³ • 18 m³
• 3 déméleurs
LUCAS

Promodis
Porte buses
MORTE-SAISON BUSES* *jusqu'au 28/02/2023
Buse XR8002VS 4,73€ Prix HT Règlement comptant
Buses
Buse AIXR 2,54€ Prix HT Règlement comptant
Méthivier
Joigny 03 86 91 79 09
Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06
www.groupe-methivier.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 INFLUENZA AVIAIRE: UNE ZONE DE CONTRÔLE TEMPORAIRE INCLUANT DES COMMUNES DE LA NIÈVRE

.05 BETTERAVES ET REFUS D'UNE NOUVELLE DÉROGATION: *« UN GROS COUP DERRIÈRE LA TÊTE »*

.06 PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DANS L'YONNE: L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AVANT TOUT

.07 STATION CHAROLAISE DE CRÉANCEY : C'EST VENDREDI PROCHAIN !

.08 PLANTATION : ENJEUX SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.09 CUMA : DES STRUCTURES QUI ÉLARGISSENT LEUR HORIZON

.10 BIO : UNE PAC QUI DEMEURE ENCORE DIFFICILE À LIRE

.11 ANALYSE : L'AGRICULTURE PEUT-ELLE FONCTIONNER COMME SI RIEN N'AVAIT CHANGÉ ?

.12 ÉNERGIE : FRANCE GAZ CROIT DANS LA PRODUCTION DE GAZ AGRICOLE

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 PROTÉAGINEUX : BIEN IMPLANTER LE POIS DE PRINTEMPS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 VÊLAGES ET AGNELAGES : BIENVENUE AU MONDE

.15 PRODUCTION OVINE : GAGNER EN RENTABILITÉ

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 INSTALLATION : UN AVENIR À DEUX

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 JOURNÉE PORTES OUVERTES : S'INFORMER DE PLUS EN PLUS TÔT

.18 ARRIVÉE : LE SERVICE DE REMPLACEMENT ET LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.19 INITIATIVE : QUATRE KILOMÈTRES DE HAIES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

SERVICES

.20 ÉQUIPEMENT

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 SIRHA INNOVATION AWARDS : DES LÉGUMES FERMENTÉS ET UN GIGOT D'AGNEAU FAÇON JAMBON RÉCOMPENSÉS

.31 COTEAUX DU GIENNOIS : LE SAINT-VINCENT CHANGE DE MAINS

.32 UNE RACE ATYPIQUE : WAGYU, L'AGRÉMENT AU BOUT DU CHEMIN



// LE DESSIN

// EN BREF

Viande bovine Bientôt un observatoire de la contractualisation à Interbev

«Les abatteurs se sont engagés à fournir des données pour alimenter un observatoire interprofessionnel de la contractualisation», a annoncé le président de la section bovine d'Interbev, Emmanuel Bernard, le 25 janvier. L'objectif? Apporter *«une visibilité individuelle et collective pour donner des éléments de confiance»*, a précisé celui qui est aussi vice-président de la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA), lors d'une conférence de presse du syndicat. Contacté par *Agra Presse*, le directeur de Culture Viande, Paul Rouche, indique que cet observatoire permettra de suivre le taux de production sous contrat selon le type racial (viande, lait, mixte) et la catégorie d'animaux (jeune bovin, génisse ou vache). Selon lui, la remontée des informations par les abattoirs sera *«facultative»*, et les données seront *«anonymisées»*. De son côté, l'interprofession bétail et viandes précise qu'une première consolidation est envisagée *«au cours du premier semestre»*, mais que *«cet observatoire n'a pas vocation à être diffusé»*. Pour rappel, la loi Égalim 2 a rendu la contractualisation obligatoire en bovins viande entre les éleveurs et leurs premiers acheteurs. Ces derniers sont des abattoirs pour environ 15% de la production, la majorité étant écoulée via un négociant (deux tiers des cas).

Foncier Dissensus au Cese sur la taxation des ventes de terres agricoles

Réuni le 25 janvier, le Cese a voté largement en faveur d'un avis plaidant pour une meilleure protection des terres agricoles, dont le texte inclut la reconnaissance d'un dissensus entre les auteurs sur les aspects fiscaux. Le débat est le suivant: dans l'une de leurs 18 préconisations, les auteurs du rapport proposent de *«renforcer le dispositif de taxation des plus-values réalisées lors de la vente de terrains rendus constructibles»*. La préconisation porte sur deux taxes: il s'agit d'une part de majorer et de *«systématiser»* à toutes les communes la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement; et, d'autre part, de majorer la taxe de *«lutte contre l'artificialisation des terres agricoles»*. L'objectif est d'arriver à une taxation de ces opérations d'environ 70% (impôt sur le revenu inclus), qui abonderait un *«fonds national»* destiné *«notamment à la réhabilitation ou à la réutilisation d'espaces»*. C'est ce montant de 70% qui a provoqué le dissensus. Les groupes Agriculture, Artisanat et Professions libérales, Coopération et Entreprises s'y sont opposés, arguant qu'une telle mesure ne peut être envisagée sans une *«vision globale de l'ensemble des fiscalités concernées»* et une expertise juridique préalable. Le groupe Agriculture a tout de même voté en faveur de l'avis, en raison de l'inscription du dissensus dans le texte.

Néonicotinoïdes Manifestation à Paris le 8 février

Face à l'interdiction des néonicotinoïdes annoncée le 23 janvier, la FNSEA Grand bassin parisien, la CGB (betteraviers) et plusieurs fédérations départementales des Jeunes agriculteurs (JA) ont lancé le 27 janvier un appel à manifester afin de *«dire stop à la liquidation de l'agriculture»*. *«Nous nous ferons entendre à Paris, en tracteurs dans le cadre d'une mobilisation autorisée début février 2023»* (le 8 février, ndlr), ont-ils annoncé dans un communiqué relayé sur les réseaux sociaux. *«La FNSEA soutiendra la mobilisation et sera partie prenante»*, ajoute par ailleurs Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA. *«Nous subissons des retraits de molécules les uns après les autres»*, s'alarme Damien Greffin, président de la FNSEA Grand bassin parisien, auprès d'Agra Presse. Or *«ces interdictions répétées condamnent la production agricole et favorisent les importations massives de produits étrangers, mettant en péril la souveraineté alimentaire de la France»*, selon les organisateurs de la manifestation.

// EN IMAGE

Terres Inovia Un outil en ligne pour lutter contre le charançon

L'institut technique des professionnels de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre, Terres Inovia, a annoncé, dans un communiqué, le 30 janvier, la mise en ligne, sur son site internet d'un outil de prédiction des vols de charançon de la tige du colza. Développé dans le cadre du projet *« Accroître la compétitivité et la durabilité des productions oléoprotéagineuses »*, cet outil permet de mieux *« cerner la biologie du charançon et d'estimer un risque de capture des insectes en fonction des paramètres météorologiques. Le modèle permet aussi d'anticiper l'évolution du risque jusqu'à 7 jours en se basant sur les prévisions météorologiques »*, souligne Terres Inovia. *« A plus long terme, l'outil pourra intégrer une estimation du risque agronomique relatif à la présence des différents ravageurs pour éclairer d'autant plus la prise de décision au champ »*.

Accédez à l'outil en ligne sur le site : https://www.terresinovia.fr/-/outil-prediction-des-vols-de-ravageurs ou en scannant le QR code ci-contre



Photo : iStock/Tomasz Klejdysz

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INTERVIEW

« On ne nous laisse plus la possibilité de faire notre métier correctement »

Franck Sander est le président de la Confédération générale des planteurs de betteraves. Il revient sur le terme mis aux dérogations d'utilisation des néonicotinoïdes par la Cours de justice de l'Union européenne. Une manifestation est prévue à Paris le 8 février.



CGB

Franck Sander préside la Confédération générale des planteurs de betteraves. Il craint que la décision de la CJUE n'entraîne des pertes d'emplois dans le secteur de la production sucrière.

Comment avez-vous perçu, à titre individuel et collectif, la décision de la Cours de justice de l'Union européenne (CJUE) sur l'interdiction des dérogations des néonicotinoïdes ?

Franck Sander : *« Nous avons tous perçu cette décision comme un vrai séisme mais aussi comme une injustice. Si nous pouvons comprendre qu'il faille respecter la loi, les dérogations mises en place par l'État français étaient d'une contrainte telle que techniquement, nous avions pris toutes les garanties nécessaires. Ainsi, la pulvérisation de néonicotinoïdes a été interdite pour éviter tout contact direct avec les pollinisateurs. L'enrobage était la solution la mieux adaptée pour les insectes piqueurs/suceurs. Les pollinisateurs, dont les abeilles, étaient ainsi préservés même s'ils se posaient sur la feuille. En plus, nous avions établi des itinéraires culturaux très stricts en interdisant la culture du maïs dans l'année qui suivait celle de betteraves. La culture du colza, plante hautement mellifère, l'était aussi pendant trois ans, etc. Avec tous les efforts consentis, et parce que nous avions tout sécurisé pour pouvoir assurer l'avenir de la filière sucrière en France, le sentiment d'injustice et d'incompréhension est immense ».*

Cette décision était-elle selon vous prévisible ?

F.S. : *« Absolument pas. Nous nous attendions d'autant moins à cette décision que les conclusions de l'avocat général nous étaient plutôt favorables. Ce qui ajoute encore plus d'amertume au sein de la profession ».*

> *« Avec tous les efforts consentis, le sentiment d'injustice est immense »*

Que faire maintenant ? Quels moyens demandez-vous à l'État français et à l'Union européenne ?

F.S. : *« À ce stade, il revient à l'État de nous trouver une solution. Il faut qu'il assume pleinement la décision prise par la CJUE qui va entraîner immanquablement des baisses de surface, une chute de la production et en bout de chaîne, des baisses d'activité dans les sucreries, voire des fermetures et par conséquent, des pertes d'emplois et de compétences. À ce stade, nous estimons que la décision de la CJUE pourrait faire perdre jusqu'à un quart de surface betteravière française. Aujourd'hui, la seule solution qui s'offre au Gouvernement est une solution financière. La CGB demande la compensation intégrale des pertes d'exploitations liées à cette décision. Il faut que l'État nous garantisse un système sans aucune franchise et sans aucun plafonnement. En 2020, les producteurs de betteraves avaient été bloqués par le plafond des minimis. Aujourd'hui, il n'en est pas question. Il faut aussi que le Gouvernement mette tout en œuvre pour préserver la filière betteravière française. Car l'enjeu majeur, c'est de ne pas perdre de surfaces. Les producteurs veulent semer avec des garanties. N'oublions pas que 90 % de production de sucre française appartient à des coopératives qui elles-mêmes appartiennent aux producteurs. À la veille des semis, j'espère que le gouvernement parviendra à prendre les bonnes décisions dans ce temps restreint ».*

Sera-t-il possible de traiter les plantes contre les pucerons pour éviter la jaunisse ?

F.S. : *«S'il existe encore deux traitements chimiques possibles en végétation (le Teppeki® et le Movento®, ndlr) pour des attaques « basse pression », il n'existe pour 2023 aucune solution pour contrer des attaques comme celles de 2020. Nous attendons surtout du gouvernement qu'il pousse l'Union européenne à accélérer les demandes d'homologations pour des produits très efficaces. Ces homologations étaient initialement prévues pour 2026. L'idéal serait de les obtenir pour 2024. Il faudra aussi vérifier que les dix autres États membres dans une situation identique à la France ne sèmeront pas les semences enrobées de néonicotinoïdes. Ce qui pourrait créer des distorsions de concurrence. Enfin, je regrette avec beaucoup d'amertume que la loi Biodiversité de 2016 nous interdise la pulvérisation d'acétamipride, autorisé en Europe. Seule la France se retrouve dans ce cas. C'est aussi inadmissible qu'impensable ».*

Où en est actuellement la recherche sur des produits alternatifs aux néonicotinoïdes ?

F.S. : *« Les scientifiques de l'Inrae et de l'ITB travaillent différentes pistes d'alternatives telles que des phéromones (qui attirent) et des kairomones (répulsif), des solutions de biocontrôle, le rôle des plantes compagnes comme l'avoine sur laquelle les pucerons iraient plus facilement se poser. Les deux instituts réfléchissent aussi à la mise sur le marché de nouvelles variétés plus tolérantes, avec ou sans NBT, Mais toutes ces solutions doivent être testées grandeur nature et le temps de la recherche n'est pas celui de l'agriculture. Si elles devaient être disponibles vers 2026, l'expérience prouve qu'elles ne seraient pas parfaites ».*

Vous avez appelé à manifester à Paris avec la FNSEA Grand bassin parisien le 8 février ?

F.S. : *« Nous allons manifester à Paris et nous travaillons d'arrache-pied avec la FNSEA Grand bassin parisien à mettre en place cette manifestation. Toutes les modalités concernant l'organisation ne sont pas encore fixées. Nous sommes en lien avec la préfecture de police de Paris pour qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles. À travers cette manifestation, nous voulons faire passer plusieurs messages : tout d'abord celui de sauver la filière betteravière française et que l'État mette toutes les solutions en œuvre, à commencer par la compensation financière des planteurs à 100 %. Ensuite, la betterave n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Aujourd'hui la profession agricole est attaquée de toutes parts et les interdictions répétées condamnent la production agricole. On ne nous laisse plus la possibilité de faire notre métier correctement. Elles favorisent les importations massives de produits étrangers, n'obéissant pas aux mêmes réglementations, mettant en péril la souveraineté alimentaire de la France. Nos gouvernants ont commis l'erreur de mettre à mal le secteur industriel mais aussi le nucléaire et notre indépendance électrique. Au nom de cette idéologie, veulent-ils faire de même avec notre agriculture ? C'est aussi pour interpeller le Gouvernement sur ce sujet que nous manifesterons ».*

Propos recueillis par Christophe Soulard



// INFLUENZA AVIAIRE

58 Mise en place d'une zone de contrôle temporaire incluant des communes de la Nièvre

Suite à la découverte d'un cas d'influenza aviaire sur un cygne tuberculé à Decize, le préfet de la Nièvre a décidé de la mise en place d'une zone de contrôle temporaire (ZCT) incluant des communes de la Nièvre.

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été identifié le 20 janvier dernier sur un cygne tuberculé retrouvé mort à Decize (58). Ce virus, qui circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs ou parmi la faune sauvage autochtone, est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées.
Une zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km autour du lieu de découverte de l'oiseau infecté, a été définie et comprend des communes nivernaises. Le préfet de la Nièvre a pris un arrêté délimitant la ZCT sur le département de la Nièvre et fixant dans les communes listées ci-après diverses mesures de prévention et de surveillance, afin de prévenir l'apparition de l'influenza aviaire dans les élevages.



ONCFS

Une zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km autour du lieu de découverte de l'oiseau infecté a été définie.

Les mesures mises en place

À l'intérieur de ces zones, diverses mesures sont déployées afin de protéger les élevages de volailles d'une potentielle contamination par la faune sauvage, notamment un renforcement des mesures de biosécurité (mise à l'abri), une surveillance renforcée des élevages (analyses de laboratoires) et une adaptation des activités cynégétiques (appelants de gibier d'eau et gibier à plumes).
Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez consulter le site du ministère de l'Agriculture.

Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages et plus particulièrement dans cette ZCT. Il est rappelé que, pour éviter la diffusion du virus à d'autres oiseaux, l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés.

Durée des mesures

La ZCT pourra être levée après un délai de 21 jours si aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'est décelé dans les exploitations et si aucun nouveau cas n'est survenu dans la faune sauvage libre. Dans le cas contraire, elle sera maintenue jusqu'à stabilisation de la situation.

Surveillance dans la faune sauvage

Toute mortalité d'oiseaux sauvages dans cette zone, sans cause évidente, doit être signalée à :
- la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre au numéro suivant : 03 86 36 93 16

- l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité au numéro suivant : 03 86 30 68 38

Par ailleurs, afin de limiter la diffusion du virus, qui peut avoir d'importantes conséquences économiques et de souveraineté alimentaire le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire est passé au niveau « élevé ». Cette situation entraîne l'application de mesures renforcées de prévention pour les élevages avicoles et les basses-cours sur toutes les communes du département (et du reste du territoire métropolitain).

Rappel : La consommation de viande, de foie gras et d'œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

D'après communiqué
de la préfecture de la Nièvre.

Les communes concernées

Voici la liste des communes concernées par la mise en place de la zone de contrôle temporaire (ZCT).
Anlezy, Avril-sur-Loire, Azy-le-Vif, Beard, Beaumont-Sardolles, Billy-Chevannes, Cercy-la-Tour, Champvert, Charrin, Chevenon, Cizely, Cossaye, Decize, Devay, Diennes-Aubigny, Dornes, Druy-Parigny, la Fermeté, Fertrève, Fleury-sur-Loire, Fours, Frasnay-Reugny, Imphy, Isenay, Lamenay-sur-Loire, Limon, Lucenay-lès-Aix, Luthenay-Uxeloup, la Machine, Montambert, Montaron, Montigny-sur-Canne, Neuville-lès-Decize, la Nocle-Maulaix, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Gratien-Savigny, Saint-Hilaire-Fontaine, Saint-Jean-aux-Amognes, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-en-Viry, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier, Sougy-sur-Loire, Thaix, Thianges, Tintury, Toury-Lurcy, Toury-sur-Jour, Trois-Vèvres, Verneuil, Ville-Langy

// JA DE CORBIGNY

58 Une première pour le président

Le 21 janvier, les JA de Corbigny organisaient leur jugement de bétail traditionnel sur l'exploitation de la famille Camuzat à Vaupranges. Ainsi, deux catégories étaient présentées avec quatre ovins – venus du Gaec Hetroy à Pazy- et quatre bovins – issus de la ferme accueillant la rencontre – et 11 concurrents. Jean-Claude Bourland, président des JA du canton indique : *« C'était une première pour moi en tant que président, mais c'est une expérience mémorable et très agréable ! Même si je suis novice pour mes fonctions de jury, les anciens sont là pour épauler, ce qui témoigne d'une belle cohésion entre génération ; c'est appréciable »*. Il retiendra de cet événement : *« des animaux en excellent état que ce soit pour les bovins ou les ovins ! Et une belle convivialité avec la soixantaine de personnes venue pour l'occasion »*. Le palmarès est : Ovins : 1. Loïs Camuzat, 2. Enzo Meulé. Bovin : 1. Sylvin Sébastien, 2. Emie Rolin.

Propos recueillis par Chloé Monget

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// COMICES 2023

58 Les dates arrêtées



L'élection de la reine des comices 2022 a sacré Fanny Beaume (Prémery), reine des comices 2022, Noémie Guyard (Tannay) 1re dauphine et Sarah Louveau (Prémery) 2e dauphine.

Si pour le moment la date de l'élection de la reine des comices 2023 n'est pas encore arrêtée, les dates des comices le sont !

Ainsi, les visiteurs pourront venir fêter l'agriculture : à Château-Chinon, les 12 et 13 août ; à Saint-Pierre-le-Moûtier et à Cosne, les 19 et 20 août ; à Nevers Magny-Cours, les 9 et 10 septembre.

Chloé Monget

// BETTERAVES

Le refus d'une nouvelle dérogation : « un gros coup derrière la tête »

Le jeudi 19 janvier dernier, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a décidé de refuser toute nouvelle dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes en France. Un coup dur et inattendu pour les betteraviers qui attendaient cette même semaine la validation d'une troisième année de dérogation. Cela semblait alors n'être qu'une formalité…

« *Personne ne s'attendait à cette décision, personne ne l'avait vu venir* », s'insurge Didier Renoux, président de la CGB de l'Yonne.

Le jeudi 19 janvier, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a décidé de refuser toute nouvelle dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes (NNI). Si la France était favorable à une troisième dérogation pour 2023, elle n'ira pas à l'encontre de la décision européenne. Pour la CGB France, cette décision « *met toute une filière en danger. Une telle décision risque d'entraîner des conséquences désastreuses et irréversibles dans nos territoires ruraux* ».

Un point de vue bien évidemment partagé par Didier Renoux. « *On est tous abasourdis car la décision est brutale et inattendue. À la base, on avait obtenu l'accord pour une dérogation pour l'utilisation des NNI pour une durée de trois ans. On l'a eu durant deux ans et on attendait l'accord pour la troisième année la semaine dernière. Ce refus est donc un gros coup derrière la tête pour nous, les betteraviers, car les semis sont déjà prévus, les semences sont commandées* ».



Sans les NNI, le risque de jaunisse s'accroît

Gutner

« Il faut du temps à la recherche »

Le président icaunais de la CGB l'assure, « *il nous manque du temps pour trouver des semences résistantes à la jaunisse. On avait demandé initialement cinq ans, on nous a autorisés trois ans (de dérogation), puis en définitive on nous retire la troisième année. Cela n'était pas prévu, c'est de la folie. On sait ce qu'on fait, si on demande des années supplémentaires d'utilisation des NNI, c'est parce qu'il faut du temps à la recherche pour avoir des semences au point, résistantes à la jaunisse* ». Car concrètement, pour l'heure, « *on n'a pas de solution technique pour remplacer les NNI* ».

Plus encore, les betteraviers ne comprennent pas la décision de la CJUE puisque dans le même temps, les betteraviers allemands (premiers concurrents européens des Français) seraient autorisés à utiliser des NNI en pulvérisation (en France, cela est interdit. Seule l'utilisation des NNI en enrobage de semences était autorisée, ndlr).

Les planteurs, eux, sont déboussolés. « *Beaucoup veulent réduire leur production voire l'arrêter. Notre message actuel est de dire qu'il ne faut pas prendre de décision trop hâtive au regard de ce qui sera proposé en termes de base indemnitaire par l'État, mais également des annonces en cours en termes d'objectif de valorisation 2023 par nos groupes sucriers. Ce sont deux points déterminants* », confie Didier Renoux.

Le 23 janvier, face aux représentants de la filière betteravière, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, au-delà d'annoncer prolonger le PNRI (plan national de recherche et d'innovation ; mis en place il y a deux ans dans le but de trouver des alternatives aux NNI face à ces problématiques de jaunisse, ndlr), s'est engagé à étudier un dispositif d'indemnisation des pertes dues à la jaunisse.

Une « *nécessité absolue* » pour la CGB France « *pour rassurer les planteurs, à condition que ces pertes soient totalement prises en charge et de n'avoir ni franchise, ni plafonnement des aides* ».

La décision devrait vite arriver, avec l'impératif des semis qui approchent, « *d'ici quatre à six semaines* », comme a lui-même indiqué Marc Fesneau le 23 janvier face aux betteraviers.

Christopher Levé

Une action syndicale à venir, à Paris

Pour crier haut et fort leur incompréhension et leur mécontentement, la CGB France s'organise pour mener à bien une action syndicale à Paris, qui aura lieu le mercredi 8 février. Celle-ci, aux côtés du syndicalisme général, de la FDSEA et des JA, passera par les Invalides. Un clin d'œil à Napoléon (où se situe son tombeau), qui a eu un rôle décisif dans la production de sucre de betterave en France, au début des années 1800.

// ENSEIGNEMENT

La concrétisation d'un projet

Comme présenté lors de la précédente édition de Terres de Bourgogne (1716), quatre jeunes des BTS Acse et APV du lycée La Brosse ont mis en place un événement sur la thématique de la modernisation des décisions stratégiques. Celui-ci, intervenant dans le cadre d'un projet PIC (projet d'initiative et de communication), a eu lieu le lundi 30 janvier, au lycée La Brosse. À cette occasion, les cofondateurs de l'outil Piloter sa ferme, Sylvain Jessionesse et Roland Zimmermann, sont venus présenter leur application lors d'une conférence-débat, dans l'amphithéâtre du lycée rempli d'étudiants, de professeurs et d'agriculteurs. Un outil fonctionnant à partir d'algorithmes, capable d'estimer les fluctuations des marchés, pour aiguiller les agriculteurs ne sachant pas toujours quand vendre ou acheter, dans le but que ces derniers reprennent la main sur leur commercialisation. Avec une année 2022 qui a totalement chamboulé les marchés mondiaux à cause du conflit russo-ukrainien, se repérer sur les marchés agricoles et maîtriser sa commercialisation n'a peut-être jamais été aussi important pour les agriculteurs. Et les quatre étudiants (Pauline Faillot, Adrien Tavoillot, Rémi Roy et Romain Prévost) l'ont bien compris.

Christopher Levé



La conférence-débat avec les co-fondateurs de Piloter sa ferme a eu lieu le 30 janvier au lycée La Brosse.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE 1/3

L'économie d'énergie avant tout

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé proposent trois projets innovants de bâtiments d'élevage en bovins lait, ovins viande et bovins viande, lors des portes ouvertes bâtiments d'élevage. Trois projets, sur trois exploitations, que nous vous présenterons lors d'une série de trois articles. Premier zoom sur le Gaec Le Carbon, à Champcevrais, dont la journée portes ouvertes aura lieu le mercredi 22 février.

Le mercredi 22, le jeudi 23 et le vendredi 24 février, des éleveurs parlent aux éleveurs en partageant leurs expériences sur la conception et l'aménagement de leur bâtiment, la mise aux normes, la sécurité, la contention, l'engraissement des génisses, ou encore le roto-traite. Le thème central de cette nouvelle édition est le confort de l'éleveur et le bien-être animal.

Durant les trois portes ouvertes proposées, les visites des bâtiments permettent de découvrir les aménagements réalisés par l'éleveur pour des gains énergétiques, un meilleur confort de travail facilité par les équipements ou encore les installations améliorant le bien-être des animaux.

Différents partenaires accompagnent les présents lors de ces journées et dont la Gendarmerie et la MSA qui interviennent sur chacune des visites.



Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le bâtiment du Gaec Le Carbon accueille des vaches laitières.

Une traite trois fois plus rapide

L'événement commence le mercredi 22 février, à Champcevrais, où le Gaec Le Carbon, une exploitation de vaches laitières ouvre ses portes aux éleveurs. Une journée pour observer un bâtiment économe en énergie offrant un confort de travail accru.

Et sous ce bâtiment, se trouve un roto-traite de 40 places, « *qui permet de traire environ 180 vaches en une heure, à deux* », précise Maarten Kruizinga. « *Cela nous facilite vraiment de travail car avant il fallait compter au moins trois heures pour la traite. C'est donc à la fois un gain de temps et un gain en confort car on a des assistances que l'on n'avait pas sur l'ancien système* ». Aussi, le bâtiment possède un système de récupération et de valorisation des eaux de pluie. « *Sur la stabulation des vaches, on récupère les eaux de pluie. On a une fosse enterrée avec une pompe qui renvoie l'eau dans une autre fosse de stockage, qui fait 360 m³. Avec cette eau, on nettoie tout ce qui est extérieur du roto-traite. Cela permet de faire des économies d'eau* », continue Maarten Kruizinga.

Toujours dans l'optique de faire des économies et d'optimiser chaque composant du bâtiment, le Gaec Le Carbon travaille avec un pré-refroidisseur à plaque (où le lait passe avant d'arriver dans le tank), dans le but de valoriser la chaleur. « *Dans ce pré-refroidisseur, il y a une entrée pour le lait, qui est chaud, et une entrée pour l'eau, qui est froide. La chaleur du lait est récupérée par l'eau, ce qui refroidit le lait. Le lait sort de la vache à 37 °C et arrive dans le tank à lait à 20 °C après être passé par le pré-refroidisseur. Ainsi, le tank consomme beaucoup moins d'électricité. Et l'eau devenue tiède est donnée aux vaches qui la boivent* ».

Tant d'éléments qui seront expliqués lors de la journée portes ouvertes. Un point sera également fait sur le photovoltaïque sur toit et ses opportunités, un projet auquel s'intéresse le Gaec Le Carbon.

Chambre d'agriculture de l'Yonne et Christopher Levé



Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne

La bouche de rejet des eaux de lavages du roto-traite permet le nettoyage de l'aire d'attente





Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le roto-traite dans le bâtiment isolé offre un confort pour traite, à l'abri du froid

// STATION CHAROLAISE DE CRÉANCEY

21

C'est vendredi prochain !

La vente du GIE Charolais Évaluation se tiendra le 10 février. Quarante reproducteurs de haut niveau génétique sont à acquérir.

Les connexions internet s'affolent sur le site de la station d'évaluation de Créancey (www.stationevaluation71.com/charolais21). En effet, depuis plusieurs jours sont renseignés les résultats de l'indexation, les qualifications, les photos et vidéos de chaque animal mis à la vente, leur génotypage ou encore leur ordre de passage sur le ring. *« C'est fait, tout est désormais disponible pour faire son meilleur choix génétique ! »*, lance Jean-Pierre Godot, le président du GIE. Isabelle Brice, en charge de l'organisation administrative de l'évènement, ajoute que les visites sont encore possibles sur rendez-vous (07 88 94 47 16). Le matin du 10 février, il sera une dernière fois proposé d'apprécier les charolais à partir de 10 heures et ce, jusqu'au début de la vente programmé quatre heures plus tard. Jean-Pierre Godot qualifie ce millésime 2023 de *« prometteur »* car *« très homogène et très régulier »* : *« parmi les particularités de ce lot, nous avons un peu plus de profils vêlage facile que les années précédentes, cela peut en intéresser plus d'un. Les sans-cornes sont au nombre de neuf, avec un homozygote »*.



À vos boîtiers ou vos claviers

On ne change pas une formule qui marche : des boîtiers électroniques seront distribués aux futurs enchérisseurs avant leur montée dans les gradins du pôle agricole. La mise à prix s'élève cette année à 2 900 euros, avec une augmentation de 200 euros étroitement liée à la hausse de la valeur bouchère des taureaux de réforme. Les enchères se feront encore une fois par tranche de 50 euros, avec une animation assurée par Martial Tardivon, responsable des ventes à Sicafome. Pour les personnes *« physiquement absentes »*, il sera possible de miser sur un ou plusieurs reproducteurs à distance, sur ordinateur ou à l'aide d'un téléphone. Pour éviter tout dysfonctionnement de dernière minute, les éleveurs concernés sont invités à s'inscrire et contacter les membres de l'organisation dans les meilleurs délais (07 88 94 47 16). Concernant le futur bilan de cette vente, Jean-Pierre Godot *« re-signerait »* bien volontiers pour un résultat similaire à celui de 2022, quand quarante veaux (sur 41) avaient été vendus au prix moyen de 3 737 euros (si on ne tient pas compte du record exceptionnel de Sam, né au Gaec Lépée à Millery, vendu 15 500 euros). *« On ne fait pas un record tous les ans, mais sait-on jamais ? »*, s'interroge Jean-Pierre Godot.

Convivialité et cadeaux

Un repas concocté par le restaurant le Dauphiné d'Arnay-le-Duc sera proposé. Le GIE Charolais Évaluation invite les futurs visiteurs à s'inscrire au déjeuner dès leur arrivée vendredi prochain. Une buvette sera proposée par les Jeunes agriculteurs du canton. La vente du GIE, c'est aussi des partenaires avec des stands et des cadeaux par tirage au sort (près de 2 500 euros seront ainsi partagés parmi les acheteurs). Il y a aussi parfois des surprises : l'organisation invite les internautes à suivre la page Facebook de la station pour ne rien rater, notamment la veille de l'évènement ! (https://www.facebook.com/evaluation.creancey). Le président n'en dit pas plus pour le moment, mais tient d'ores et déjà à remercier l'ensemble des forces vives qui contribuent à la réussite de chaque édition.

AG

Prêts à saillir

La spermato est OK ! Des tests ont été réalisés avec succès le 23 janvier par les services de Yoann Coulon, technicien Elva Novia basé à Fontaines. Celui-ci s'est déplacé comme chaque année à la station de Créancey afin de contrôler la fertilité des différents reproducteurs. Yoann Coulon obtient les résultats en quasi-direct à l'aide d'un microscope. La concentration des spermatozoïdes est connue au moyen d'un photomètre, qui renseigne le nombre de cellules par mm3, généralement entre 300 000 et 350 000 pour des semences de bonne qualité et une fécondité plus que réussie. En pratique, un quart d'heure par animal est nécessaire pour réaliser les différents tests, avec l'aide d'un vétérinaire.



Yoann Coulon, technicien Elva Novia.

// ENVIRONNEMENT

21

Plus de trois kilomètres de haies plantées à Mâlain

Le 26 janvier, trois fermes en agriculture biologique du village de Mâlain ont planté 3 800 mètres linéaires de haie. Le projet collectif réunit Cyril Beaulieu paysan-boulanger, Coline Faugerolle, éleveuse de brebis laitières et Émilien Prévot-Ledrich, gérant de ferme-auberge et transformateur.

« Les objectifs de cette plantation de haies sont multiples, explique Cyril Beaulieu. *Elle permettra d'enrichir la biodiversité, de recréer des corridors écologiques avec une multitude d'espèces végétales qui favorisent la faune sauvage, qu'elle soit volante ou rampante, de briser les vents asséchants de la plaine de Mâlain mais aussi de limiter l'érosion des sols et le lessivage des nutriments utiles aux cultures, ainsi que favoriser la séquestration du carbone »*. Les haies plantées sont composées pour moitié d'arbres et pour moitié d'arbustes. Parmi la trentaine d'essences on trouve : des genévriers, des poiriers, des pommiers, des chênes, des frênes et des cormiers. Cela faisait longtemps que les trois fermes avaient le projet de planter des arbres. *« Les crises écologiques que nous vivons, les rapports alarmants du Giec et ceux sur l'effondrement de la biodiversité, sont inquiétants pour nous et pour l'avenir de nos enfants. Il était urgent d'agir hier ! Tout cela nous le vivons à l'échelle locale de nos fermes (sécheresse, pics de chaleur), alors on essaie de tout faire pour contenir les dégâts et participer comme d'autres à tenter d'infléchir la courbe de montée en température de notre planète ! »* L'opportunité de bénéficier du financement à 100 % du plan de relance « Plantons des haies » a fait passer à l'action les trois paysans.

Un temps nécessaire

Il aura fallu un an entre la conception du projet et la plantation. *« Planter des haies ça nécessite du temps, il ne faut vraiment pas le négliger »* insiste Cyril Beaulieu, car au-delà de la réflexion, le projet a nécessité le concours de nombreux partenaires. L'association Bio Bourgogne, membre du réseau Bocag'haies, a participé à l'accompagnement du projet et au montage du dossier de subvention. L'association Risomes a appuyé les paysans dans le choix d'essences diversifiées et cohérentes avec le sol. Les pépinières Bauchery ont fourni des plants d'excellentes qualités. Puis Stéphane Morel, du Verger Paysage, qui plante les arbres, a été présent dès le début, pour donner de nombreux conseils de terrain comme la façon de travailler le sol avant la plantation. Depuis 2019, Bio Bourgogne, structure de développement et de promotion de l'agriculture biologique, accompagne des agriculteurs et agricultrices dans la plantation d'arbres et de haies sur leur ferme. En 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance « Plantons des haies », plusieurs agriculteurs ont été accompagnés pour la plantation de haies subventionnées par le programme. Cet hiver les premiers projets accompagnés aboutissent et les premiers arbres sont plantés. L'accompagnement continue en 2023 par le biais de formations avec l'intervention du CPIE Yonne et Nièvre. La prochaine session sur les projets de plantation aura lieu le mardi 14 février. Une autre session, en avril, abordera l'entretien durable des haies, jeunes ou moins jeunes.

Bio Bourgogne



Photo : Cyril Beaulieu

L'un des buts poursuivis par cette plantation de haies est la limitation de l'érosion des sols

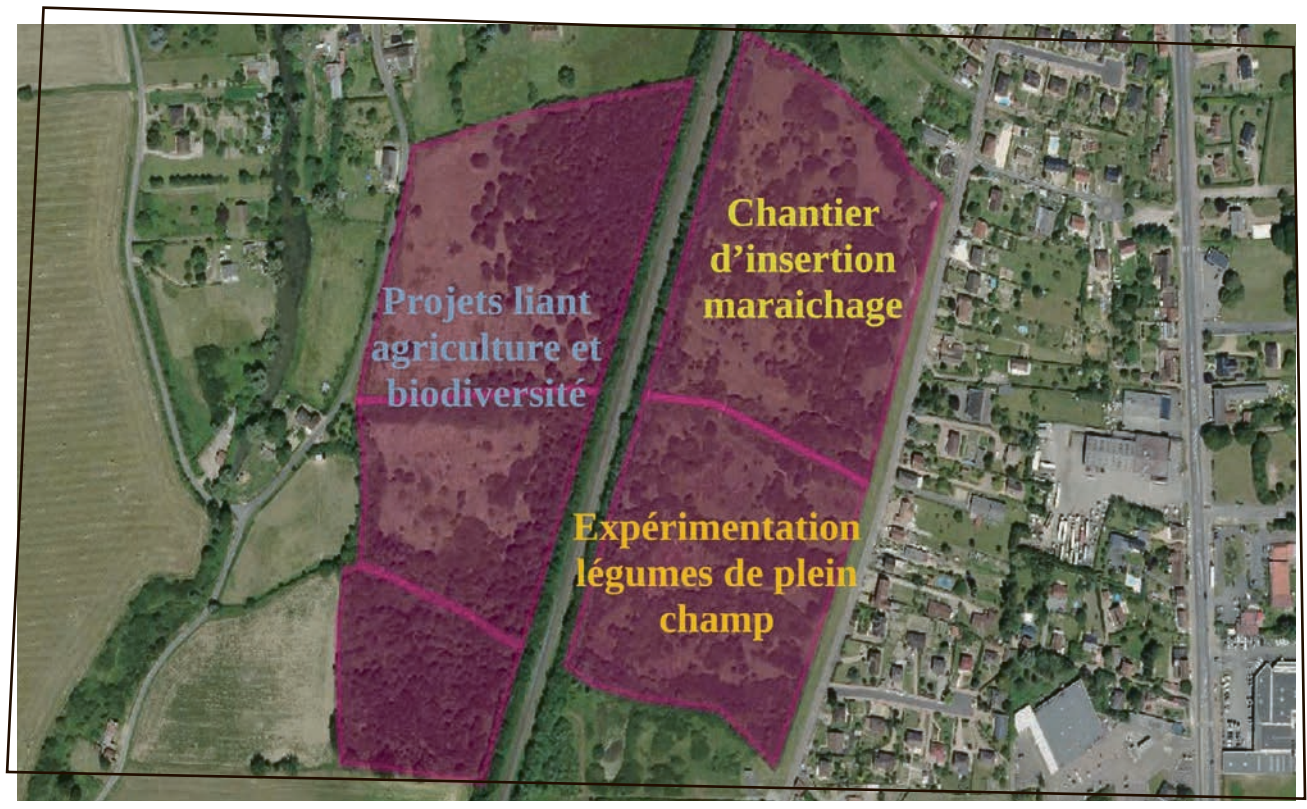


Une trentaine d'essences ont été plantées.

// PLANTATION

58 Enjeux sociaux, économiques et environnementaux

Le 19 janvier, à Challuy, le Conseil départemental plantait 710 arbres sur sa parcelle dédiée à l'activité maraîchère en partenariat avec l'Asem et l'Anar.



Au total, 710 arbres ont été plantés sur les deux parcelles à droite de la ligne de chemin de fer.



Conseil départemental 58

Maryse Augendre, Jean-Philippe Lavergne, et Blandine Delaporte étaient présents à Challuy pour assister à la plantation, accompagnés par Maxime Albert, ainsi que les équipes techniques de l'ASEM et de l'ANAR 58.

Au total, environ 2 km de haies ont été plantés, le 19 janvier, sur une partie de la parcelle de 16 ha du Conseil départemental de la Nièvre (CD 58), à Challuy (voir TDB n° 1659 p. 8). Pour rappel, celle-ci a été acquise en 2021 afin d'installer une activité de maraîchage pour fournir en légumes la Cuisine des saveurs ou encore les collèges de proximité. Depuis deux ans, les travaux de préparation ont permis de défricher les 4 ha dédiés à cette activité puis d'implanter trois serres en vue de commencer la production. Afin de compléter l'offre proposée, des arbres fruitiers et arbustes ont été plantés sur l'exploitation, mais aussi sur la parcelle attenante – appartenant également au CD 58. Ces pieds (pommiers, pruniers, cerisiers, poiriers, érables, tilleuls et chênes) ont été fournis en intégralité par les « Pépinières du lutin » (Dornes).

Tout est lié

Pour réaliser ces chantiers de plantation, le CD 58 s'est appuyé, pour la partie maraîchère, sur l'équipe en insertion de l'ASEM de Nevers (https://asem-nevers.fr/ et voir TDB n° 1689 p. 19) et, pour les haies, sur l'Association nivernaise d'accueil et de Réinsertion ou ANAR 58 (https://www.anar58.fr/). Selon Blandine Delaporte, 1re vice-présidente du CD 58, en charge des transitions, du fonds d'innovation et d'investissement territorial et du dialogue avec les habitants, ces deux partenariats : *« sont une suite logique pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques actuels ; thèmes intrinsèquement liés »*. Pour elle : *« il y a eu une prise de conscience collective sur les problématiques climatiques avec en toile de fond la diminution des émissions de carbone ou encore l'envie et le besoin « manger local et plus sain ». Pour répondre à cela, nous nous sommes engagés pour produire des aliments en accord avec ces principes. En sus, il nous paraissait nécessaire de remettre de l'emploi dans tout cela, et c'est là que les partenariats avec l'ASEM et l'ANAR 58 prennent tout leur sens. En effet, cela remet de la valeur économique et sociale dans notre territoire »*. Le directeur de l'ANAR 58, Jean-Philippe Lavergne, rebondit : *« c'est un projet possédant un potentiel intéressant pour le retour à l'emploi, que ce soit pour les personnes de l'ANAR ou pour celles de l'ASEM. En effet, ces chantiers permettent à nos résidents de renouer avec le monde du travail tout en étant formés (Caces ou maniement de la tronçonneuse par exemple). Dans un monde où le marché du travail est en tension, ces réinsertions sont bénéfiques car elle ajoute une plus-value au territoire »*.

Aller plus loin

Maryse Augendre, déléguée au handicap (CD 58), pointe : *« Ce type de projet ne se fait pas en un jour, c'est un travail de fourmi qui demande du temps pour se mettre en place. La patience est donc de mise, mais nous avons l'espoir que cette initiative soit une des nombreuses réponses à un avenir plus radieux »*. Les élus du CD 58 ont aussi évoqué l'étude menée, depuis octobre dernier, sur l'installation d'une conserverie : *« Nous espérons avoir les conclusions d'ici juin, afin de prendre les décisions qui nous paraissent judicieuses pour valoriser au mieux la production »*. Blandine Delaporte poursuit : *« Cette plantation s'inscrit dans la Stratégie d'adaptation au changement climatique lancée par le Département en 2019, et qui se traduit en particulier : par l'Opération 1 000 Arbres, dont la 4e édition est en cours, par des plantations dans les collèges et par la mise en place d'une veille foncière, avec la Safer, qui doit permettre au Département d'élargir les accotements routiers, préalable à la plantation de linéaire d'arbres le long des routes départementales ou communales, sans entraver la sécurité des usagers de la route »*. Si les arbres ont été plantés sur la parcelle de Challuy, il reste donc encore du pain sur la planche au CD 58 pour terminer ses actions.

Chloé Monget

// GROUPAMA, FÉDÉRATION DE LA NIÈVRE

58 Vœux pour 2023



Isabelle Chopin, présidente, Fédération de la Nièvre à Groupama.

«Je vous adresse mes meilleurs vœux pour vous et votre famille. Que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur. Qu'elle nous permette également de renforcer nos liens afin que Groupama soit encore plus présent pour vous. Nous souhaitons bâtir un groupe mutualiste d'assurance au plus proche de ses assurés. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et de confiance que j'aborde cette nouvelle année.

Nous savons que la situation est complexe pour beaucoup d'entre nous car notre environnement est instable. Notre modèle s'inscrit au plus proche de nos territoires avec nos 14 agences, 46 collaborateurs et 210 élus. Nous sommes mobilisés et reconnus comme un acteur engagé sur le territoire de la Nièvre. Notre engagement se traduit à travers une cinquantaine d'actions menées par nos élus chaque année. La prévention, la santé, le soutien financier auprès des associations culturelle, sportive ou à caractère social rayonnent sur l'ensemble de notre beau département. Nous allons porter avec conviction et détermination nos projets en 2023.

L'accompagnement de la réforme climatique va se poursuivre avec le soutien de notre réseau de conseillers expérimentés et l'appui de nos élus. Des actions pour valoriser et partager les innovations du monde agricole seront proposées dans le département.

Nous allons accompagner nos producteurs locaux avec Granvillage, un site abouti qui offre une belle visibilité de l'exploitation avec la création de votre boutique en ligne, paiement sécurisé, centralisation des commandes, édition automatique de récapitulatifs, récupération sur place ou expédition facilitée et envoi des factures.

Pour répondre en partie au problème de désertification médicale, nous vous rappelons que vous bénéficiez d'un service nommé Qare dans votre contrat santé à Groupama. Ce sont 6 téléconsultations offertes par personne et par an pour répondre à un besoin santé rapidement et facilement.

Gérer les risques, anticiper et répondre aux besoins, c'est notre métier, mutualisons nos forces car ensemble nous participons à développer nos territoires. Je vous souhaite, avec mes meilleurs sentiments, une très belle année 2023 au nom de nos élus et de nos ollaborateurs».

Isabelle Chopin, présidente,
Fédération de la Nièvre à Groupama

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR
VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// CUMA

Des structures qui élargissent leur horizon

La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté a fait le point sur les évolutions qui touchent ces organisations, lors de son assemblée générale, à Valravillon, dans l'Yonne. L'occasion de découvrir qu'elles investissent de nouveaux champs d'action.



Mathieu Goehry, agriculteur en Alsace et président de la Fédération nationale des Cuma, avait fait le déplacement.



Retour à une ambiance plus conviviale pour les Cuma de BFC, à Valravillon, dans l'Yonne.

Trois nouveaux administrateurs

L'assemblée générale des Cuma de Bourgogne-Franche - Comté (BFC) aura été l'occasion de renouveler en partie le conseil d'administration. Trois nouveaux administrateurs ont été élus : il s'agit de Philippe Gransagnes (Côte-d'Or), Laurent Melin (Saône-et-Loire) et Lionel Parigot (Yonne).

Avec deux agriculteurs sur trois impliqués dans une Cuma, ce système coopératif compte en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Le 26 janvier, ils étaient nombreux à avoir convergé vers Valravillon, au nord-ouest d'Auxerre, dans l'Yonne, à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération régionale des Cuma. La structure fédère 780 coopératives et on sentait bien que les participants avaient du plaisir à se retrouver en présentiel pour la première fois depuis longtemps. Hervé Delacroix, agriculteur du Doubs et président de la fédération, est revenu sur les chiffres 2022, stables en termes de chiffre d'affaires (34 millions d'euros HT), mais avec des prestations en hausse. Le niveau global d'investissement de ces Cuma a, lui, atteint 28 millions d'euros.

Attractivité du secteur

Pour 2023, le budget prévisionnel de l'association est bien obligé de prendre en compte les effets de l'inflation. Par ailleurs, la fédération affiche son souhait de développer une politique salariale incitative, en termes de recrutements comme de progressions de carrière. Car, dans ce secteur aussi, les bras manquent parfois. À titre d'exemple, les Cuma de l'Yonne sont demeurées plus de six mois sans animatrice. Une nouvelle (Mathilde Bonnot), vient tout juste d'être recrutée et l'embauche d'un nouveau personnel administratif pour les départements de l'Yonne et de la Nièvre a été budgétisée, tant le besoin de soutien dans ce domaine est important. Toujours au chapitre du budget, une hausse des cotisations a été votée : elles passent de 1,8 % du chiffre d'affaires des Cuma à 2 % avec un plafond maximal lui aussi rehaussé, de 2050 à 2550 euros. Parmi les chantiers prioritaires de la fédération régionale en 2023 figure la diffusion d'une plaquette concernant les effluents d'élevage sur les chantiers collectifs. Elle sera disponible en mars. On peut aussi noter la diffusion d'une campagne de communication nationale destinée à battre en brèche certaines idées préconçues sur les Cuma. Sur l'année 2023, en BFC, on a dénombré la création de 3 nouvelles Cuma, et la dissolution de 15 autres.

Inscrire les Cuma dans la loi d'orientation

Autre élément d'information important : une évolution législative permet désormais aux Cuma de développer de nouvelles activités, à condition qu'elles adoptent des modifications statutaires, pas de manière globale, mais coopérative par coopérative, en fonction des projets. Elles peuvent aussi commercialiser directement l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques implantés sur des toitures de bâtiments leur appartenant. L'assemblée générale de Valravillon fut aussi marquée par la présence et l'intervention de Mathieu Goehry, président national des Cuma, accompagné par son tout nouveau directeur, Étienne Regnaud. Le président a rappelé que *« sur les grands thèmes qui agitent aujourd'hui l'agriculture française – renouvellement des générations, climat, autonomie alimentaire et énergétique – la fédération nationale s'inscrit totalement et compte bien apporter sa contribution à la future loi d'orientation agricole voulue par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Pour nous, il y a trois défis à relever : l'enjeu de l'accompagnement des groupes, à travers l'importance des équipes d'animation, le renouvellement des agriculteurs et des élus au sein des Cuma et enfin, la fidélisation et la formation des équipes. Il est important, dans ce contexte, de proposer des projets et d'utiliser, pour cela le Dispositif national d'accompagnement (Dina) des Cuma. Il faut aussi rappeler, dans l'optique du renouvellement des générations, que les Cuma sont un outil pour les jeunes qui s'installent, notamment pour les aider à évaluer leurs charges de mécanisation, par le biais de l'outil Mécagest »*.

Berty Robert

Conjuguer Cuma et circuits courts



La nouvelle unité de triage de grains, mise en place en marge de la Cuma du Chatillon.

L'un des thèmes retenus pour cette assemblée générale était la possibilité, pour les Cuma, de développer, en interne, des activités de transformation et même de commercialisation en circuit court. Pour illustrer ce thème, c'est l'exemple de la Cuma du Chatillon, à Valravillon, dans l'Yonne, qui a été retenu. Créée en 1994, elle fédère aujourd'hui 16 exploitations et 40 équipements différents, en bio et en conventionnel. Comme le souligne son président, Guillaume Conseil, il y avait un vrai intérêt du collectif pour évoluer vers ces activités, porté par une dynamique d'investissement et d'innovation. Il y a d'abord eu de la vente de lentilles en circuit court puis, la transformation de matière première en huile, pâtes ou farine, s'est installée, peu à peu. La Cuma a investi dans un moulin, une presse à huile et une machine à pâtes. Les produits sont commercialisés sous la marque *« Les Fermes du Ravillon »*, par le biais d'un réseau de magasins bio. Une restauration collective du secteur en achète également. Enfin, une vente a lieu à la ferme un vendredi par mois. La gamme comprend des farines, des huiles, des pâtes, des graines non transformées (lentilles, lin, pois chiches…) Ce développement apporte un certain nombre d'avantages, avec, notamment, une plus grande maîtrise des productions, d'un bout à l'autre de la chaîne. Toutefois, la structure de commercialisation à créer n'est pas chose simple. De plus, en 2016, 4 des exploitations réunies au sein de la Cuma du Chatillon ont créé la Société en nom collectif (SNC) *« Les fermes du Ravillon »*. En 2022, cette SNC a investi dans un nouveau bâtiment de 900 m² équipé de machines de tri des grains avec une capacité pouvant aller jusqu'à 800 tonnes, supérieure aux besoins de la Cuma mais apte à répondre à des demandes de prestations externes.

// BIO

Une PAC qui demeure encore difficile à lire

Le travail de découverte et d'éclaircissement des règles de la nouvelle PAC s'applique aussi aux agriculteurs bios de Bourgogne-Franche-Comté. La FRSEA s'est livrée à ce difficile exercice.

Alors que nous sommes passés sous le régime d'une nouvelle PAC, bien des règles restent floues ou encore mal définies. Ceci explique l'énorme travail d'explication déployé depuis le début du mois de janvier par les services des Chambres d'agriculture, mais aussi les jeunes agriculteurs ou les FDSEA. C'est dans ce contexte que s'inscrivait la réunion d'information en ligne organisée le 30 janvier par la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté et dont le thème portait sur ces nouvelles règles de la PAC, mais concernant plus précisément les agriculteurs en bio. Le secteur, confronté depuis plusieurs mois à des conditions de marché difficiles, attend beaucoup des nouvelles règles. La visio du 30 janvier abordait les évolutions de la conditionnalité, les éco-régimes, la modification des aides couplées ou encore les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). En bio comme en conventionnel, la grosse évolution c'est l'adoption d'un Plan stratégique national (PSN) par chacun des pays de l'Union européenne (UE). On note aussi la prise en compte d'un droit à l'erreur reconnu à l'agriculteur déclarant, en lien, notamment, avec le contrôle des parcelles par satellite.

BCAE et éco-régimes

Sur la conditionnalité des aides PAC, ce qui est sûr, c'est l'obligation de se conformer à 9 bonnes conduites agricole et environnementale (BCAE) correspondantes à l'ancien paiement vert.

- **Sur la BCAE 4,** qui concerne l'établissement de bandes tampons sans traitement le long des cours d'eau, une nouveauté touche aux canaux d'irrigation et aux fossés : il faudra 5 mètres sans produit phytosanitaire ni engrais. Problème : pour ces cours d'eau, c'est la carte IGN papier au 1/25000e qui s'appliquera, au moins pour 2023. Elle ne sera pas numérisée. Que se passera-t-il si un fossé figure encore sur la carte alors qu'il n'existe plus dans la réalité ? La FNSEA incite, dans ce cadre, à faire du cas par cas et à se rapprocher de sa DDT en cas de doute.
- **Sur la BCAE 6,** portant sur l'interdiction de sols nus pendant les périodes sensibles, il n'y a pas de contrainte supplémentaire par rapport à 2021 si les intercultures sont courtes, ou si on est en zone vulnérable. Hors zone vulnérable, en cas d'interculture longue, il y aura obligation de couverture du sol sur les terres arables pour une durée de six semaines avec une date à fixer au niveau de l'exploitation agricole, entre le 1er septembre et le 1er décembre. Les contraintes seront limitées : acceptation des repousses, des couverts semés, du mulch, des chaumes.
- **Sur la BCAE 8** qui porte sur les infrastructures agroécologiques, il y a du nouveau pour les bios. La part minimale de la surface agricole non productive est au choix de l'agriculteur :
 - Soit 4 % de la surface des terres arables en éléments non productifs.
 - Soit 3 % d'éléments non productifs et 4 % de cultures fixatrices d'azote et dérobées.

Pour 2023 s'applique une dérogation, en lien avec la guerre en Ukraine : des terres cultivées pour la production alimentaire pourront être considérées comme jachère (sauf maïs et soja). La taille des haies sera interdite du 16 mars au 15 août. En zone vulnérable, la dérogation sera automatique grâce aux faux semis et les Cultures intermédiaires piège à nitrate (Cipan) ne seront pas obligatoires en bio.

Du côté des éco-régimes : l'agriculture biologique est au niveau 3 (le plus élevé). Toute la SAU doit être conduite en AB avec un respect du cahier des charges sur toute la SAU (certifiée mais aussi en conversion). Il n'y aura pas de double financement possible : impossible de toucher les aides à la conversion ou au maintien en même temps que le niveau bio de l'éco-régime sur 100 % de la SAU.

Au final, et même s'il reste encore des aspects à affiner, certains, parmi les acteurs du bio estiment qu'il serait plus utile aujourd'hui de renforcer et de conserver des aides au maintien en AB plutôt que des aides à la conversion, face à un marché du bio en plein doute. Il semble malheureusement que les choix gouvernementaux soient plus orientés sur un objectif d'augmentation de la proportion de surfaces en bio, plutôt que sur la consolidation de l'existant.

Berty Robert



Ce tableau de simulations présente une partie des situations possibles pour l'obtention des éco-régimes, en fonction du niveau d'implication en bio.

// EN BREF

MSA Notez les nouveaux numéros !

Depuis le 2 février, afin de rendre le meilleur service à ses adhérents, la MSA Bourgogne a étoffé son réseau téléphonique, en proposant des numéros d'appel spécifiques selon la cible ou le domaine concerné.

Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant-droit, tiers destinataire de paiements, non adhérent MSA… : 03 85 39 50 83

Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main-d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75

Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85

Votre demande concerne :

- **l'action sanitaire et sociale : 03 80 63 22 73**
- **un recouvrement ou un contentieux : 03 86 47 37 70**
- **la santé ou la sécurité au travail : 03 80 63 22 02**

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A, rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - PHILAGRO France est agréé par le ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. INTUITY ®, N°AMM 2200206 ; 250 g/l mandestrobine ; SC ; P391 ; SP1 ; - SPe 2 - SPe 3; STAFFOR® marque déposée - AMM. n° 2010280 - (EC) - 90.0 g/l Metconazole (ISO) - P260 - P280 - P305+P351+P338 - P308+P313 - P337+P313 - P391 - SP1 - SPe3. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. www.accentonic.com - 01/2023

INTUITY® : ATTENTION, SGH09 - EUH208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STAFFOR® : ATTENTION - SGH07, SGH08, SGH09 - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H361d : Susceptible de nuire au foetus. - H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

RÉGION

// ANALYSE

L'agriculture peut-elle fonctionner comme si rien n'avait changé ?

L'intervention de l'économiste Thierry Pouch, invité des JA de Côte-d'Or, pose clairement la question d'un changement de paradigme impulsé par la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, appliquer une PAC conçue dans l'ignorance d'un conflit que personne n'a vu venir a-t-il encore du sens ?

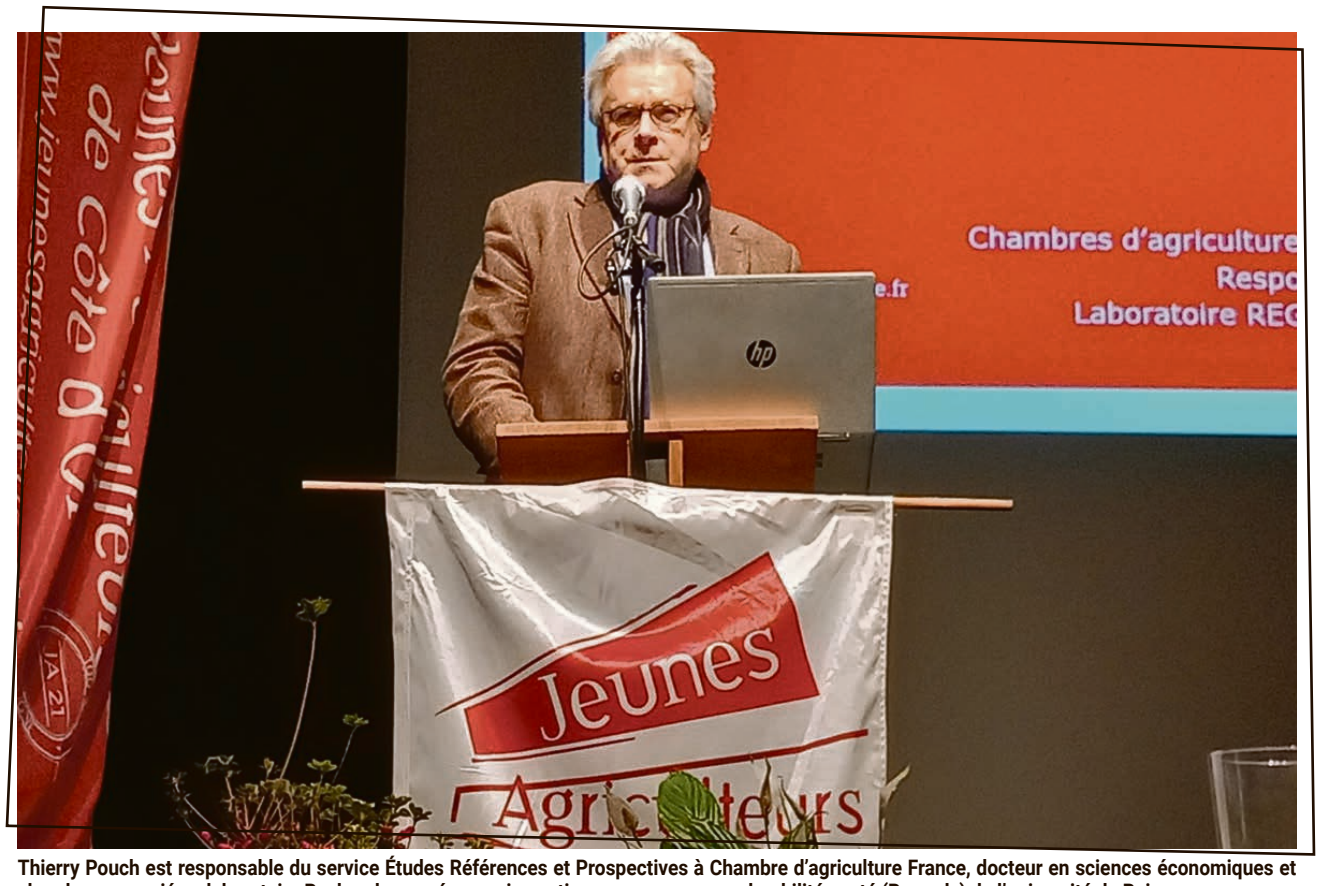
Invité par les JA de Côte-d'Or à intervenir lors de leur assemblée générale, le 20 janvier, à Châtillon-sur-Seine, l'économiste et universitaire Thierry Pouch a livré une analyse tout à fait intéressante sur l'agriculture et son devenir. Il est un observateur averti des évolutions qui traversent le secteur et celles-ci ne manquent pas, depuis au moins une décennie ! Naturellement, le point de vue qu'il a développé à l'occasion de sa venue en Côte-d'Or comprenait le triptyque habituel selon lequel aucune tentative d'analyse des évolutions agricoles ne saurait se structurer aujourd'hui : changement climatique / crise sanitaire / guerre en Ukraine. Mais Thierry Pouch rappelait d'emblée qu'en France, en 2022, l'excédent commercial agricole aura été de plus de 11 milliards d'euros.

Les cartes sont rebattues

Les prix sont en hausse depuis près de trois ans mais l'inflation a aussi fait son grand retour. *« L'agriculture,* rappelait l'économiste, *est incluse dans une économie globalisée où le risque zéro n'existe pas. En 2022, les charges énergétiques se sont alourdies et, pour 2023, on estime que la croissance, sur la zone euro, n'excédera pas 0,5 % »*. Cette hausse des énergies rebat d'ailleurs fortement les cartes et quelques convictions qu'on croyait solidement établies : *« On critiquait les États-Unis qui exploitent du gaz de schiste, pour des raisons environnementales : aujourd'hui on leur en achète ! L'Allemagne relance le charbon et la France est en quête d'un bon compromis à trouver avec l'Algérie, gros producteur de gaz, mais aussi gros client de l'agriculture française »*. Avec ce redémarrage de l'inflation, Thierry Pouch se demande si nous ne sommes pas en train d'assister à la première crise de la transition vers des énergies non-fossiles : *« plus les prix de l'énergie seront hauts, plus cela va nous obliger à aller vers une économie décarbonée »*. Autre point important directement lié à la guerre en Ukraine, cette fois-ci : en 2023, la production de maïs devrait chuter de moitié dans ce pays et celle de blé de 23 %. Pour l'économiste, la question qui se pose alors est : qui va combler le vide et prendre la place vacante ? Et si c'était la Russie ? *« elle vient de réaliser une récolte exceptionnelle à plus de 100 millions de tonnes de blé. Elle « tient » tout le monde avec un marchandage simple : vous aidez l'Ukraine ? Je ne vous vendrais pas mon blé ! Déjà on constate de manière évidente que ce pays cherche à faire reculer la France sur le marché algérien »* . Il est évident que, pour certains pays, la question de la capacité à nourrir leur population pour éviter des désordres sociaux dépasse les préoccupations de préservation de la démocratie et, plus globalement, de valeurs propres au monde occidental, qui n'apparaissent pas prioritaires, aux yeux de leurs gouvernements…

« Revoir des logiques de fonctionnement ? »

C'est dans ce contexte que s'inscrit une nouvelle PAC qui paraît presque en décalage. *« Tous les apports de la PAC, qui a eu 60 ans en 2022, sont aujourd'hui contestés,* précise Thierry Pouch. O*n s'aperçoit qu'il est très difficile de définir ce que pourrait être le nouveau modèle agricole, avec, en parallèle, le grand retour des notions de souveraineté alimentaire et énergétique. Lorsqu'on constate qu'en France, 50 % de l'approvisionnement en viande de volailles provient d'importations, on est en droit de se demander s'il ne faudrait pas revoir les logiques de fonctionnement au sein de l'union européenne… »*



Thierry Pouch est responsable du service Études Références et Prospectives à Chambre d'agriculture France, docteur en sciences économiques et chercheur associé au laboratoire Recherches en économie gestion agro-ressources durabilité santé (Regards) de l'université de Reims.

De l'analyse de Thierry Pouch, il ressort que la gouvernance climatique semble avoir complètement oublié les réalités géopolitiques. En conclusion, l'universitaire considère qu'en agriculture, dans les mois qui viennent, la gestion du risque va se faire autour de « l'effet ciseaux » entre des prix qui pourraient baisser et des charges qui continueraient d'augmenter. *« Il y aura peut-être la nécessité de revenir à des mécanismes régulateurs afin de lisser les difficultés qui pourraient se poser aux agriculteurs. Quant au Green Deal, alors que nous avons plus que jamais besoin de protéger notre agriculture, il serait judicieux de le réexaminer à la lumière du contexte actuel… »*

Berty Robert

// STRATÉGIE 2040

Répondez aux questionnaires !

Le projet lancé par la Chambre régionale d'agriculture en novembre a besoin des contributions d'un maximum d'acteurs du monde agricole. Des questionnaires sont disponibles en ligne. Vous pouvez y répondre jusqu'au 15 février.

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a lancé le 28 novembre le projet « Imaginer demain, Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis », avec le soutien du Conseil régional et de l'État. Ces travaux fédéreront l'énergie de la Chambre régionale ce premier semestre avec celles et ceux qui le veulent bien, dans le cadre d'une démarche constructive, ambitieuse, réaliste et pragmatique. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la réflexion nationale lancée par le ministre de l'Agriculture pour un projet de loi d'orientation agricole. Chacun est maintenant appelé à apporter sa contribution au travers d'un questionnaire en ligne. L'objectif est d'élaborer des propositions concrètes en consultant l'ensemble des acteurs des territoires de BFC pour des travaux qui se concluront cet été. Une synthèse des positions et propositions exprimées sera faite et mise à disposition de chacun. Elle sera le support d'une discussion collective pour élaborer le projet à porter pour la ferme de BFC à l'horizon 2040, et pour les actions opérationnelles à mener. Elle permettra d'identifier et faire remonter les actions relevant du national, dans le cadre des travaux de concertation portés par le ministère de l'Agriculture. Dirigeant d'une structure professionnelle agricole ou économique, apportez votre contribution via le questionnaire qui vous concerne, d'ici le 15 février :

- Pour les agriculteurs : un questionnaire vient d'être adressé par les MSA Franche-Comté et Bourgogne, par mail, à l'attention des 23 600 agriculteurs de BFC. Il est aussi accessible via ce lien : https://fr.surveymonkey.com/r/TCB8GRX
- Pour les structures professionnelles (organisation professionnelle, structure de prestation, …) : https://fr.surveymonkey.com/r/T9W5NDC
- Pour les opérateurs économiques (structure économique d'une filière agricole ou agroalimentaire, collecte - transformation amont / aval) : https://fr.surveymonkey.com/r/637SW8W

Un questionnaire a aussi été élaboré à l'attention des conseillers en contact avec les agriculteurs. Il est accessible via ce lien : https://fr.surveymonkey.com/r/NBDZYVQ

Berty Robert, avec communiqué

// EN SAVOIR +

Toutes les informations autour de ce projet sont disponibles ici : https://www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/bourgogne-franche-comte/imaginer-demain-agir-maintenant/imaginer-demain-agir-maintenant-contribuez/.



FRANCE

// ÉNERGIE

Filière gaz : une opportunité pour l'agriculture ?

L'association France Gaz se positionne clairement en faveur d'un développement de la production par le biais de l'agriculture.



Animaflora

Chez France Gaz on croit beaucoup au potentiel de production de gaz représenté par la méthanisation.

France Gaz qui a tenu récemment une conférence de presse à Paris, a fait part de son ambition de doubler *« l'objectif de consommation de gaz renouvelable inscrit dans les politiques publiques, à 20 % de la consommation totale de gaz d'ici 2030 »*, a fait savoir son président Jean-Marc Leroy. L'association qui a été créée en 1874 entend pour ce faire, *« accélérer la production de biométhane »* et le nombre d'unités correspondantes. À ce jour, la principale source de gaz renouvelable se trouve dans la production agricole. *« Le gaz de demain ne sera plus importé et fossile, mais local et vert »*, a-t-il plaidé expliquant que la France avait le plus *« fort potentiel de méthanisation de l'Union européenne »*. Aujourd'hui, la capacité de production de biométhane atteint 10 Térawattheure (TWh). *« Ce qui est déjà significatif même si c'est encore peu comparé aux 450 TWh de consommation annuelle de gaz »*, a-t-il ajouté.

Des sources complémentaires

Pour atteindre cet objectif, l'association va, avec son réseau d'adhérents, mettre environ 250 nouvelles installations en service. Cependant, Jean-Marc Leroy a tenu à préciser qu'il ne voulait *« pas de cultures dédiées »* pour alimenter les méthaniseurs et qu'il existe d'autres sources complémentaires tout aussi valorisables comme les déchets ménagers. Les dirigeants de France Gaz ne doutent pas que la souveraineté énergétique passera par le gaz renouvelable. Même si la notoriété de cette source d'énergie reste faible, ils savent compter sur le soutien de la population comme le montre un sondage qu'ils ont fait réaliser par l'Ifop. Seuls 15 % des sondés déclarent connaître le gaz vert et savoir précisément de quoi il s'agit. Ils sont aussi 35 % à en avoir entendu parler sans précisément déterminer la manière dont il est produit. En revanche, le gaz renouvelable, notamment issu de la méthanisation reste totalement inconnu du grand public. Néanmoins, après explications, ils sont 86 % à estimer que c'est une *« solution innovante »*, 82 % à penser que le gaz vert est *« une énergie d'avenir, disponible partout et pour tous »*. Ils sont tout autant à considérer que c'est une solution pour la planète (82 %) et une *« source importante d'emploi »* (81 %).

Accepter les installations

Il restera cependant à convaincre les agriculteurs d'investir dans des structures dont le coût, selon la taille, peut varier de 300 000 euros à plusieurs millions *« sachant que le matériel a subi l'inflation post-covid et guerre en Ukraine »*, a précisé Thierry Chapuis, délégué général de France Gaz. Le prix de rachat du gaz renouvelable tourne en ce début d'année 2023 autour de 90/100 euros le Mégawattheure. Mais qu'en sera-t-il demain si cette énergie venait à se banaliser ? À ce titre, la filière attend la parution d'un décret fixant les objectifs de volumes d'achat à l'horizon 2026-2028 dans le cadre des Certificats de biogaz (CPB). Ces CPB sont une nouvelle obligation instaurée par la loi Climat et Résilience à la demande des gaziers eux-mêmes. Enfin, pour atteindre l'objectif du doublement de la consommation de gaz renouvelable, il faudra aussi compter sur l'acceptabilité sociale des méthaniseurs. Même si 85 % des sondés se déclarent favorables au développement d'installations de production dans leur région, la notion de région reste très vague et le syndrome Nimby (*Not in my backyard*/ pas de ça chez moi) est toujours très prégnant.

Christophe Soulard

La plus grande usine de biogaz française mise en service

Le groupe TotalEnergies a annoncé, mi-janvier, la mise en service de la plus grande usine de biogaz de France. Implantée à Mourenx, près de Pau (Pyrénées-Atlantiques), cette usine de biométhanisation est alimentée par des rebuts de la transformation du maïs. Sa puissance devrait atteindre 69 GWh en 2023 soit l'équivalent de la consommation annuelle de 14 000 habitants. Pas moins de 95 000 tonnes de déchets agricoles devraient être valorisées dans cette usine d'ici la fin de l'année. D'autres substrats comme des lisiers de bovins et de porcins devraient à terme alimenter les méthaniseurs. D'ici 2030, le groupe présidé par Patrick Pouyanné devrait mettre en service 40 à 50 projets de ce type en France. Pour rappel, TotalEnergies et la FNSEA ont signé le 4 mars 2022 sur le Salon international de l'agriculture un partenariat pour accompagner la transition énergétique du monde agricole : biométhane, biocarburants, éolien, agrivoltaïsme, puits de carbone, méthanisation…

// VARENNE DE L'EAU

Lancement d'une mission « production résiliente »

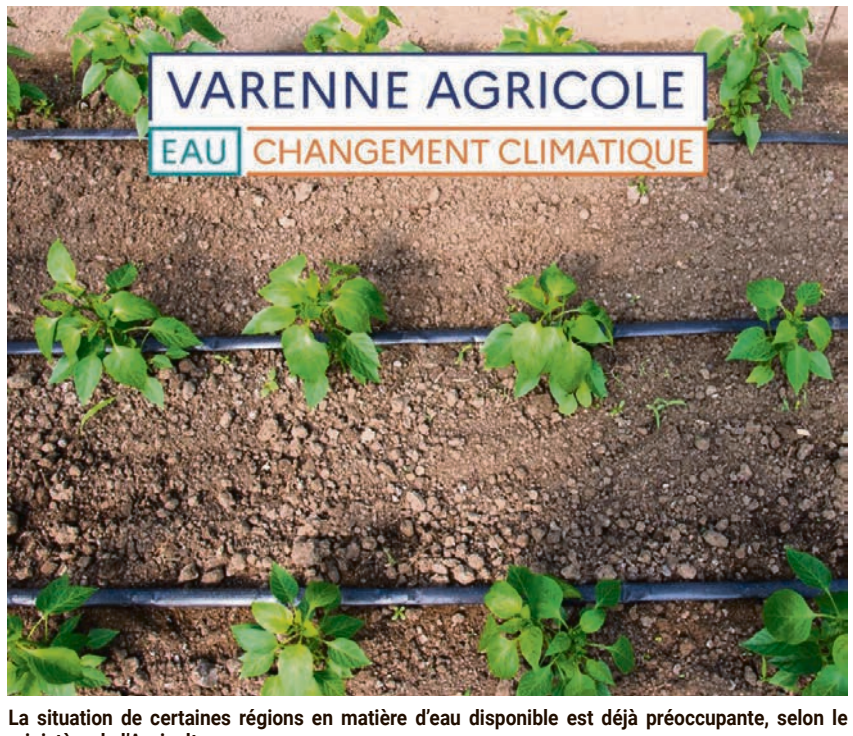
Face au risque récurrent de manque d'eau, le ministère de l'Agriculture met en place une mission permettant d'accompagner les filières dans leurs nécessaires adaptations.

Au cabinet du ministre, on reconnaît que la situation de l'eau en France reste tendue malgré les dernières pluies tombées en janvier. *« Nous sommes à six mois de la saison estivale. Des zones sont déjà en tension […] certains bassins accusent un déficit pluviométrique de 25 %. Nous sommes dans un contexte moins bon que l'hiver 2021-2022 »*, indique-t-on dans l'entourage du ministre. Cet élément justifie la mise en place d'une mission « production résiliente ». C'est cette annonce que le ministre a faite aux principales organisations professionnelles agricoles (dont la FNSEA et Chambre d'agriculture France) le 27 janvier. Cette mission souhaite accompagner les filières à se projeter à moyen et long terme dans l'adaptation au changement climatique. En effet, des régions comme la Bretagne et les Hauts-de-France commencent à planter de la vigne et même à produire du vin, tandis que certains agriculteurs bordelais plantent des oliviers. *« Une hausse de 2 °C des températures fait remonter naturellement les cultures de 1 000 km vers le nord »*, assure-t-on au ministère. *« Il faut donc accompagner les filières qui rencontrent des difficultés à se projeter mais aussi permettre le développement de nouvelles »*, soutient un conseiller.

Augmenter les moyens

D'ores et déjà, les treize plans régionaux d'adaptation au changement climatique sont prêts. *« La matrice des instituts techniques a noté une centaine de leviers d'adaptations qui sont publiés sur le site de l'Association de coordination technique agricole (www.acta.asso.fr). Les plans d'adaptation par filière devraient quant à eux être présentés à l'occasion du prochain Salon international de l'agriculture. Mais certaines d'entre elles peinent à boucler le leur »*. Cette mission « production résiliente » devrait leur permettre de franchir ce cap. *« L'objectif est que cette mission les aide à faire un saut prospectif pour se projeter à 2050 »*, explique-t-on rue de Varenne. Des opérations de conseils pour l'adaptation vont être déployées dans les cours de ferme. Au total, le ministère envisage de former 10 000 exploitations par an pendant trois ans (2023-2026) sur les volets adaptation (aménagement foncier, nouvelles cultures…) et atténuation (réduction gaz à effet de serre, stockage carbone notamment). Il entend aussi presque doubler le nombre de conseillers formés aux outils de diagnostic : 1 600 contre 900 aujourd'hui. Une enveloppe globale de six millions d'euros devrait être prochainement débloquée pour ces deux actions. La prochaine loi d'orientation agricole pourrait généraliser un diagnostic « stress test climatique » lors de l'installation, pour permettre au futur agriculteur d'avoir une idée de l'impact du climat sur sa production et de lui faire prendre de meilleurs choix.

Christophe Soulard



Ministère de l'Agriculture

La situation de certaines régions en matière d'eau disponible est déjà préoccupante, selon le ministère de l'Agriculture.

// PROTÉAGINEUX

Bien implanter le pois de printemps

L'implantation du pois protéagineux de printemps est une étape très importante et offre les meilleures conditions pour obtenir une culture plus robuste. Le point avec Terres Inovia.



Réussir SA

Semer son pois de printemps précocement est l'un des principaux leviers pour limiter les risques climatiques lors de l'élaboration du rendement (excès thermique, stress hydrique).

L'implantation reste l'étape clé de l'itinéraire technique du pois protéagineux de printemps. Une bonne implantation suivie d'une levée précoce, homogène et d'une bonne nodulation permettent d'obtenir une culture plus robuste.

Une parcelle à bonne réserve hydrique pour sécuriser son potentiel

Le pois de printemps peut être soumis en fin de cycle à un stress hydrique qui limite la mise en place des composantes de rendement.

Il est important de choisir une parcelle avec une réserve hydrique suffisante afin d'assurer une nutrition satisfaisante. Éviter également les sols séchants, les argiles lourdes et les limons battants hydromorphes, moins propices au développement des racines et des nodosités.

Le choix d'une parcelle irrigable peut représenter un réel atout pour la culture. En cas de printemps chaud et sec, l'irrigation permet de prolonger la floraison et d'assurer le bon remplissage des gousses. La valorisation de l'eau s'élève de 5 à 8 q/ha par tour de 30 mm.

Évaluer le risque aphanomyces en quelques clics

Choisissez une parcelle exempte d'aphanomyces : le cycle de ce champignon coïncide parfaitement avec celui du pois de printemps. En cas de printemps doux et humide, les pertes de rendement peuvent être importantes.

Afin de conforter son choix, vous pouvez utiliser l'outil EVA, développé par Terres Inovia et disponible sur www.terresinovia.fr. Cet outil d'aide à la décision permet d'établir une première évaluation du risque aphanomyces, permettant de limiter le recours à une analyse de sol systématique.

	Densité de semis			
	Sol limoneux		Sol caillouteux	Sol de craie
	70 graines/m²	80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG = 230	160 kg/ha	185 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG = 260	180 kg/ha	210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha
PMG = 290	205 kg/ha	230 kg/ha	260 kg/ha	305 kg/ha

Périodes de semis recommandées.

Semer tôt dans des conditions ressuyées

Semer son pois de printemps précocement est l'un des principaux leviers pour limiter les risques climatiques lors de l'élaboration du rendement (excès thermique, stress hydrique).

Attention tout de même à semer dans des conditions ressuyées et à bien préparer le lit de semence afin d'assurer un développement optimal du système racinaire et des nodosités.

Le pois doit bénéficier d'un sol aéré sur 15-20 cm. Si le sol est mal nivelé ou refermé après un hiver pluvieux, une reprise sur 5-10 cm est conseillée avant toute implantation.

Le pois de printemps se sème à 3-4 cm de profondeur

Un pois robuste débute par une densité de semis sans excès

Il est important de respecter les densités de semis selon les sols. Une surdensité accroît les risques de maladies à la floraison et augmente la compétition hydrique.

Dans le cas d'utilisation de semences de fermes, un test du taux de germination est fortement recommandé et la densité doit être ajustée en conséquence.

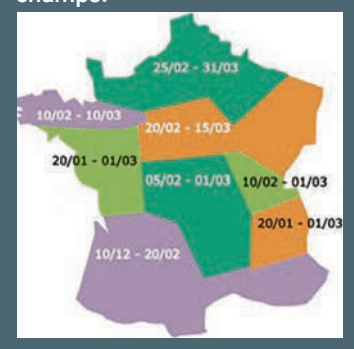
Un roulage conseillé pour sécuriser sa récolte et sa prélevée

Le roulage permet de niveler le sol, facilitant la récolte, notamment dans les sols caillouteux.
Cette pratique limite également le risque de phytotoxicité des herbicides de prélevée.

Agathe Penant et Bastien Remurier, Terres Inovia

Dérogation

Une nouvelle dérogation de 120 jours du WAKIL XL a été acceptée pour les graines protéagineuses semées en plein champs (pois protéagineux et fourrager, féverole, lupin), prenant le relais de la première dérogation se terminant le 27 décembre 2022 et couvrant les semis d'hiver.
Cette dérogation prend effet du 1er janvier 2023 au 1er mai 2023 pour les semis en plein champs.



Le phosphate ferrique contre les limaces

// BIOCONTRÔLE

Le Contrat de solutions est une association lancée en 2017. Elle fédère 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces, durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 100 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Nous publions aujourd'hui celle consacrée à la lutte contre les limaces par l'utilisation du phosphate ferrique.

Pour réduire sa consommation d'intrants conventionnels de manière raisonnée, il est possible d'avoir recours à des produits de biocontrôle. Les solutions de biocontrôle sont des agents ou produits utilisant des mécanismes naturels. Ils représentent un ensemble d'outils à utiliser contre les ennemis des cultures (ravageurs, maladies…).

Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations de bioagresseurs plutôt que sur leur éradication. Ils peuvent être utilisés seuls ou en association avec d'autres techniques : génétique (ex : sélection variétale), agronomique (ex : greffage, assolement, dates de semis, couverts), mécanique et robotique, digitale (outils d'aide à la décision) ou d'autres moyens de protection des plantes conventionnels, pour la lutte intégrée.

Quel impact sur les cultures ?

Les limaces grises et noires peuvent provoquer d'importants dégâts sur l'ensemble des cultures, autant au semis (graine et germe) que sur les plantules. L'impact économique peut être sévère (re-semis, forte perte de rendement), notamment pour les cultures les plus sensibles. L'abondance et l'activité des limaces dépendent particulièrement des systèmes culturaux, des conditions climatiques (pluie, température), du type de sol et du stade végétatif de la plante. Le Contrat de solutions(1) (fiche 27 consultable en ligne) propose de généraliser l'utilisation de granulés anti-limaces à base de phosphate ferrique - matière active naturelle d'origine minérale, comme solution de substitution complète au produit phytosanitaire conventionnel. Son efficacité est comparable aux anti-limaces conventionnels. Elle présente de réels avantages :
- Coût similaire entre le produit de biocontrôle et la solution conventionnelle (hors produits génériques),
- Maintien des conditions de travail habituelles,
- Absence de surcoût pour l'application (même technicité, même matériel d'épandage).
Aujourd'hui, deux spécialités commerciales sont disponibles sur le marché, autorisées en agriculture biologique et reconnues Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (Cepp). En 2020, cette solution de biocontrôle représente 26 % des parts de marché des anti-limaces (source : baromètre IBMA), contre 9 % en 2017. Cette belle progression devrait se poursuivre avec une communication accrue de l'ensemble des acteurs autour de cette solution alternative.
Bonne pratique recommandée : l'évaluation de la pression du ravageur (par piégeage) et l'outil d'aide à la décision avant application ainsi que les pratiques agronomiques amont (travail du sol, rotations, etc.) accompagnent la réussite de protection intégrée contre les dégâts de limaces.

Contrat de solutions

(1) www.contratsolutions.fr



Reussir SAS

Les limaces provoquent des dégâts considérables sur nombre de cultures. Il existe des solutions de biocontrôle qui permettent de lutter contre elles.

ÉLEVAGE

// VÊLAGES ET AGNELAGES

21 Bienvenue au monde

Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or évoquent les naissances dans leurs cheptels respectifs.



Romain Poillot, entre agnelages et vêlages.



Éric Bize et son dernier veau de 2022.



Thomas Fagotet, et l'un de ses jeunes veaux à Thoisy-le-Désert.



Flora Loiseau et Un Imprévu, son premier veau de 2023.

Le Gaec Loiseau, à Meilly-sur-Rouvres, a réalisé à ce jour la moitié de ses 130 vêlages charolais de l'année. Tout se passe plutôt bien pour le moment, mais Flora et Gautier Loiseau, les éleveurs engraisseurs, attendent la fin de l'exercice pour se réjouir ou non de cette campagne : *«Les aléas sont toujours nombreux dans notre métier, nous ferons le bilan quand tout sera terminé ! Comme nos collègues, nous souhaitons toujours que les naissances se passent le mieux possible, avec un minimum d'assistances et de complications. Pour le moment, il n'y a pas grand-chose à signaler. Nous ne recherchons pas de gros veaux à la naissance. À l'inverse, ils sont plutôt fins et vont développer beaucoup de viande par la suite. Notre sélection génétique est notamment basée sur ce critère très important pour nous».*

Un Imprévu pour commencer l'année

Flora Loiseau livre une anecdote de l'année : *« la nuit du jour de l'An a été particulièrement intense avec deux vêlages dans les toutes premières heures de 2023. L'un d'eux n'était pas prévu si tôt, nous l'attendions bien plus tard. Nous avons décidé de l'appeler Un Imprévu… L'intervention du vétérinaire a été nécessaire pour la matrice, merci à ses services ! ».* Les vêlages devraient se poursuivre jusqu'à début juin sur l'exploitation : *« étaler autant les naissances était encore volontaire il y a peu, par rapport à l'organisation de nos anciens bâtiments. L'idée est désormais de resserrer les vêlages, terminer début avril d'ici quelque temps est notre futur objectif ».*

Pas si facile

Éric Bize, éleveur à Châtellenot, a déjà réalisé les deux tiers de ses 120 vêlages. Ses dernières naissances devraient l'emmener jusqu'au début du mois d'avril. Le Côte-d'orien fait remarquer une particularité de l'année, constatée par plusieurs collègues dans son secteur et confirmée par les vétérinaires : *« Les vêlages se passent plus difficilement que d'ordinaire, surtout au démarrage. Les complications sont plus nombreuses. Les raisons ? Peut-être les bêtes en état… Dans certaines parcelles, plusieurs animaux n'étaient peut-être pas préparés au mieux pour le vêlage. Nous avons un peu plus de césariennes que d'habitude. À cela s'ajoutent plusieurs cas exceptionnels, indépendamment dus à l'état des bovins, comme l'autre jour, où un veau était coincé vers la panse et n'arrivait pas à monter. Une vieille vache a fait récemment une torsion train arrière. Il y a aussi bien d'autres exemples… Des cas similaires arrivent tous les ans, mais pas aussi fréquemment ».*

Éric Bize a connu son pic de vêlages entre Noël et le Jour de l'an, avec la bagatelle de 24 veaux. La dernière journée de 2022 a été particulièrement faste avec six vêlages, le dernier animal se prénomme *« Tango »* et figure ici sur la photo.

Assez gros mais ça passe

Thomas Fagotet vient de dépasser le tiers de ses 95 vêlages sur son exploitation à Thoisy-le-Désert. En fait marquant de l'année, le jeune éleveur charolais cite les difficultés rencontrées sur ses génisses : *« Les veaux ont un gabarit un peu plus important que d'ordinaire et ont parfois du mal à sortir… Il est donc nécessaire d'assister et d'intervenir à chaque fois sur ces jeunes femelles. Pour l'instant, heureusement, ça passe, et les veaux se portent très bien par la suite. Les césariennes ne sont finalement pas plus nombreuses que d'habitude, il n'y en a eu qu'une seule pour le moment, sachant que nous en avons généralement entre une et trois au total, lors de chaque campagne. Les vaches, elles, vêlent toutes seules, c'est appréciable. Les vêlages faciles, c'est justement un critère recherché lors de l'achat de nos taureaux. Je ne sais pas expliquer les difficultés rencontrées sur les génisses cette année : peut-être que le reproducteur ne convient plus trop sur ces animaux… ».*

Comme un certain nombre de ses collègues, Thomas Fagotet a enchaîné les vêlages lors de la dernière semaine de 2022. L'activité de ses animaux a été notamment suivie depuis l'écran de son smartphone : *« cela fait un an que j'utilise ce type de service. Oui, c'est très utile, nous pouvons tout suivre à distance, avec les caméras installées sous le bâtiment. Pour que la satisfaction soit pleinement au rendez-vous, il faut bien veiller à ce que la connexion internet soit d'un bon niveau à la maison. Dans mon cas, ce n'est pas optimal… Et depuis que la fibre a été installée, c'est moins bien qu'avant, je ne comprends pas ! ».*

Des sorties chaque nuit

Le Gaec Poillot, de Thoisy-la-Berchère, réalise 120 vêlages charolais et un peu plus de 200 agnelages suffolk et southdown chaque année. *« Nos vêlages se déroulent en deux périodes, la première en décembre-janvier et la seconde en mars-avril. Entre-temps, nous nous occupons d'une partie de nos moutons suffolk »*, présente Romain Poillot. Rencontré la semaine dernière, ce jeune éleveur en Gaec avec ses parents comptabilisait 85 naissances dans son cheptel bovin, avec des veaux *« plutôt de bonne taille »* à la naissance, sans trop de complications et mésaventures pour les faire naître. Un fait marquant pour cette campagne ? *« Des veaux naissent chaque nuit, dans des proportions beaucoup plus marquées que d'habitude. Je ne sais pas pourquoi, ce n'est peut-être qu'une coïncidence »*, répond Romain Poillot, bien organisé pour des roulements nocturnes avec ses parents et son frère Baptiste, en soutien. Quinze premiers agneaux suffolk sont nés ces tout derniers jours, la satisfaction est là aussi au rendez-vous : *« c'est généralement le cas lors des premières naissances. Quand la pression grandit dans la bergerie, cela devient souvent plus compliqué. Il faudra être une nouvelle fois aux petits soins, mais c'est la majorité de notre quotidien, en ce moment, avec le pansage »*, prévient le Côte-d'Orien, en compagnie d'un agneau, dont la mère a été titrée au dernier national suffolk de Poitiers.

Les agnelages en race Southdown débuteront quant à eux vers la mi-mars, au retour du salon de l'agriculture. Le Gaec Poillot, fidèle exposant de la Porte de Versailles, fera le déplacement avec 15 animaux.

AG



ÉLEVAGE

// PRODUCTION OVINE

Gagner en rentabilité

Une journée technique ovine dédiée à la génétique s'est tenue la semaine dernière à Diancey.

Les responsables de la filière ne cessent de le répéter : investir dans un bon bélier est l'idéal pour améliorer la génétique de son troupeau, ses performances et donc son niveau de rentabilité. Cette thématique a fait l'objet d'une présentation le 26 janvier au Gaec du Moulin de Jonchery, avec la participation de l'OS Mouton Charollais, des Chambres départementale et régionale d'agriculture ainsi que Terre d'Ovin. Il a été rappelé, à cette occasion, qu'un bélier était à l'origine de 200 à 500 agneaux dans toute sa carrière, bien plus qu'une brebis avec sa moyenne de 6 à 15 petits. Le retour sur investissement est bien plus rapide par la voie mâle et cela rapporte : selon une étude réalisée par l'Institut de l'Élevage et Ciirpo, un bélier qualifié, au potentiel génétique connu, issu du travail de sélection mené par les OS, permet de gagner une moyenne de 2,30 euros supplémentaires par vente d'agneau, une fois déduit l'achat du bélier.

Faire son choix

Les questions à se poser pour se procurer un bon bélier ont été énumérées par Claire Debrut, technicienne à l'OS Mouton Charollais *« Quelles sont les garanties sanitaires de l'élevage naisseur ? », « quel est son système d'élevage ? », « quels sont les objectifs pour ma troupe, les points que je cherche à améliorer ? », « quel est le prix ? »* sont autant d'interrogations sur lesquelles se pencher avant d'enclencher une transaction. D'autres conseils ont été apportés aux futurs acheteurs, comme ceux relatifs à l'anticipation. En effet, l'achat régulier de béliers, gage d'une bonne pyramide des âges et de consanguinité limitée, se prévoit plusieurs mois avant les luttes. En règle générale, il est toujours conseillé de choisir des animaux élevés dans des conditions similaires (pratiques alimentaires et conduite sanitaire semblables). Comme les brebis, les béliers n'aiment guère les changements de conduite. *« Gare aux déceptions »*, prévient Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture. Un bélier doit bien pouvoir s'adapter dans son nouvel environnement : une mise en lutte trop précoce est ainsi à éviter, celle-ci ne serait pas optimale pour la fertilité et *« casserait »* la croissance de l'animal. Une période de quarantaine de 30 à 45 jours est généralement à privilégier.

Visite du site

Jean-Marie et Baptiste Guyot ont proposé la visite de leur bergerie en fin d'après-midi, avec leur atelier de reproducteurs et une troupe de boucherie. Les effets de la génétique sont palpables et sans équivoque dans les trois démarches qualité dans lesquelles ces deux Côte-d'oriens sont engagés (Tendre Agneau, Agno des Lys et Agneaux de nos régions). *« Nous obtenons des lots d'agneaux homogènes, qui nous permettent de raccourcir les durées d'engraissement et donc les charges d'alimentation »*, commente Baptiste Guyot. Leur choix de béliers mis sur des F1 Grivette (bons index de croissance et pas trop de carcasse) leur permet notamment de sortir des agneaux de 19,5 kg de carcasse dans une période de 80 à 120 jours, d'après des résultats présentés par Anne-Marie Bolot et Amaury Plazanet, de Terre d'Ovin.

AG

Tout pour bien faire

De nombreux modèles de béliers seront disponibles ce 9 février à Arnay : des fils d'IA, de monte naturelle, des profils plutôt viande, plutôt élevage… Chaque éleveur pourra trouver le bélier qui correspondra pour sa troupe ovine avec de nombreuses garanties sanitaires (notamment FCO) et de performances. Les enchères se feront une nouvelle fois à la palette, avec une mise à prix à 500 euros. Pour rappel, l'édition 2022 avait permis de vendre 54 béliers sur 79 présentés, au prix moyen de 520 euros. La top-vente avait été réalisée par un bélier de l'EARL Joubert, avec une enchère à 900 euros. Vingt-trois achats avaient été réalisés par Sicarev, Celmar et Terre d'Ovin. Jean-Marie Guyot et les membres de l'association espèrent le déplacement de nombreuses personnes pour un succès de ce rendez-vous qui perdure depuis plus de trente ans : *« la motivation de proposer les meilleurs animaux de nos fermes nous anime depuis de nombreuses années. C'est aussi une très belle satisfaction de voir de nouveaux sélectionneurs nous rejoindre au fil des éditions. Tout est mis en place pour faire perdurer ce bel évènement »*.

Rendez-vous jeudi !



Baptiste Guyot et l'un de ses 29 antenais en préparation.

Cette journée technique a été l'occasion de faire la promotion de la prochaine vente de béliers d'Arnay-le-Duc. Celle-ci se tient ce jeudi 9 février sous le hall des expositions à partir de 14 heures. Une centaine d'animaux ont été soigneusement préparés depuis des mois par des membres de l'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or : l'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec), le Gaec Gaudry (Marcheseuil), l'élevage de Thierry et Adrien Maréchal (Viévy), Nicolas Bayen (Nod-sur-Seine), Sébastien Jeannin (Souhey), le Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey), Quentin Caverot (Senailly) et les élevages respectifs d'Antoine et Philippe Thibault (Jouey). *« Plus de 80 béliers devraient être finalement présentés, après un dernier tri réalisé par nos soins »*, annonce Jean-Marie Guyot, président de l'association. L'éleveur de Diancey donne rendez-vous aux visiteurs dès la matinée pour venir apprécier les différents lots composant ce millésime 2023. Le catalogue de la vente est disponible sur la page Facebook *« Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or »* ou directement transmis sur simple demande au 06 17 96 39 61 ou au 06 89 40 12 66. Attention, pour les habitués du site internet de l'association, celui-ci n'est plus en ligne.

Quel avenir pour l'élevage français ?

// CONGRÈS DE LA FNB

« Quel élevage allaitant veut-on en France et en Europe à l'horizon 2050 ? ». Tel est le thème général du congrès de la FNB (fédération nationale bovine) qui entend mettre à plat un certain nombre de dossiers, et surtout *« remettre en adéquation la production et la consommation de viande bovine française »*, a précisé son président, Bruno Dufayet.

En 2022, les Français ont en moyenne consommé 1,5 kg de viande rouge en moins que l'année précédente. Une tendance qui se retrouve dans les chiffres des abattoirs qui ont vu leur production chuter de 4 % l'an dernier. *« On commence à être en pénurie de viande française »*, se sont inquiétés les dirigeants de la FNB. Fin octobre dernier, le quart des viandes rouges consommées en France provenaient de l'étranger, contre environ 19 % en 2019, a précisé, le secrétaire général, Cédric Mandin. Les importations de viande bovine ont augmenté de 6 % sur un an. Pour redorer le blason de la viande française, il faudra également juguler la décapitalisation du cheptel allaitant qui a atteint 3 % en 2022, ce qui correspond à 110 000 vaches allaitantes. *« Sur la période 2016-2022, on a perdu, en tout, 837 000 vaches : 500 000 allaitantes et 337 000 laitières »*, s'est agacé Bruno Dufayet qui a fait état d'autres sujets de crispation. Les zones les plus touchées sont notamment la Bourgogne où la taille des exploitations conjuguée au manque de perspectives économiques dissuade les jeunes agriculteurs de s'installer. Dans l'Ouest, la capacité à s'engager dans d'autres productions (notamment les grandes cultures) accélère le processus de décapitalisation. *« On choisit des alternatives qui rassurent. Les éleveurs font aussi des arbitrages »*, a concédé Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB.

Contractualisation obligatoire

Pour remettre la filière française sur les rails, il faudra aussi s'atteler au renouvellement des générations car 46 % des bovins allaitants sont détenus par des exploitants âgés de plus de 55 ans. *« Si rien n'est fait, les vaches ne reviendront pas et il sera compliqué de faire machine arrière »*, a soutenu le président de la FNB qui veut *« donner un cap à l'élevage allaitant »*. C'est d'ailleurs l'une des demandes spécifiques de la FNB pour la future loi d'orientation agricole : définir précisément ce qu'est un élevage durable. Pour la FNB, cette définition tient en peu de mots : *« 70 vaches par actif sur 70 ha en système herbager »*. Pour y parvenir, l'une des solutions pourrait venir de la contractualisation, *« un système que les abattoirs commencent à comprendre pour sécuriser leurs approvisionnements »*, a expliqué Cédric Mandin. Encore faut-il que tout le monde joue le jeu. Or les grandes enseignes *« se moquent des démarches des éleveurs tant qu'elles ont leurs marges. Elles ne sont pas rentrées dans la logique de la loi »*, s'est agacé Bruno Dufayet.

Christophe Soulard, Actuagri



iStock-Olivier Djiann

VIGNE

// INSTALLATION

Un avenir à deux

Lise Chauveau, 26 ans, et Gabriel Maurin, 26 ans, ont un projet commun : la vie ensemble. Afin de réaliser ce rêve, ils ont pris des décisions.

Leurs chemins se sont croisés durant leurs prépas à Clermont-Ferrand. Depuis, Lise Chauveau et Gabriel Maurin ne se quittent plus. C'est ce lien fort qui a façonné leurs avenirs professionnels : deux parcours distincts mais intimement noués.



Lise, nivernaise, et Gabriel, lozérien d'origine, dans les vignes à Saint-Adelain.

Parcours de vie

Passionnée par la vigne et le vin, Lise a suivi des études en accord : Prépa BCPST (Clermont-Ferrand) pour entrer dans une école d'agronomie à Toulouse. Elle choisit de réaliser sa spécialité à Montpellier en viticulture-œnologie, où elle passera le diplôme national d'œnologue. À la fin de son cursus, elle est employée un an et demi à l'association régionale Terra Vitis Rhône Méditerranée (https://www.terravitis.com/) comme formatrice sur le cahier des charges. Pour parfaire ses connaissances, elle décide de reprendre des études et obtient un Master en commerce international des vins – le tout en alternance chez ses parents au Domaine Chauveau (Saint-Andelain). *« Mes parents m'ont poussé à aller voir ailleurs. Ils ne m'ont jamais forcé la main pour revenir dans la Nièvre et encore moins pour travailler dans la viticulture »*. En parallèle, elle rencontre donc Gabriel, à Clermont-Ferrand. Il souligne *« après la prépa, nous sommes partis dans la même école d'ingénieur agronome à Montpellier »*. Ainsi, de son côté, il se spécialise dans la génétique variétale, pour commencer à travailler en entreprise durant deux ans : *« j'ai toujours été fasciné par les plantes, mais, pour ce premier poste, je passais mes journées derrière un ordinateur, ce qui ne m'intéressait pas du tout »*.

Une installation sereine

Lorsque Lise est informée que des terres en Pouilly Fumé se libèrent à Saint-Andelain, elle se positionne pour une reprise et commence à poser les jalons pour son installation : *« Gabriel ne connaissait rien à la vigne, et en plus il ne boit pas de vin ! Mais, il nous paraissait logique qu'il fasse partie du projet de reprise des 9 ha comme salarié. Par sécurité, et pour épauler mes parents qui avaient besoin de main-d'œuvre, nous partageons notre temps de travail entre mon exploitation et la leur ; c'est gagnant-gagnant »* détaille Lise. Gabriel rebondit : *« même si je n'aime pas le vin, la plante m'attire, et, enfin le plus important : je travaille avec Lise tous les jours »*. Question commerce, Lise vendra toute sa production au domaine familial : *« Je n'ai pas de matériel de vinification, alors qu'eux oui. On met donc en commun nos atouts pour arriver à vivre de notre métier »*. Cette solidarité se retrouve également pour le matériel : *« Ils ont des outils que je n'ai pas, ils me les prêtent donc volontiers. Cela m'aide financièrement puisque je n'ai pas à faire cet investissement pour le moment »*.

Un avenir réfléchi

Pour la suite, Lise voudrait rattacher son activité à celle de ses parents : *« nous voudrions faire une seule et unique entité, pour plus de simplicité, notamment pour la comptabilité. De plus, cela pourrait permettre de donner à Gabriel d'autres missions, puisque mes parents ont environ 400 ha de cultures. Nous pensons également développer une partie en maraîchage, mais cela reste un projet pour l'instant. Nous espérons aussi pouvoir récupérer des vignes en Coteaux du Giennois afin d'agrandir la gamme en rouge »*. Gabriel complète : *« mes parents, qui sont en Lozère mais non agriculteurs, nous ont donné l'idée de nous diversifier avec l'équi-œnotourisme, alliant ainsi les deux passions de Lise : les vignes et le cheval »*. Dans tous les cas, les deux compagnons sont unanimes : *« l'important reste la vie de famille. Le travail passe après ! »*. Pour conclure, ils analysent que : *« l'installation, en vigne, dans notre région est compliquée à cause de l'accès aux terres qui est restreint. Mais, dans d'autres régions comme le Sud, que nous connaissons bien pour y avoir travaillé, il y a de la place pour tout le monde ! Les jeunes, même hors cadre, ont donc des ouvertures à envisager dans ce secteur ; il ne faut se fermer aucune porte si c'est vraiment le métier que l'on souhaite faire »*.

Chloé Monget

// SAINT-VINCENT TOURNANTE

Chambolle-Musigny et Morey-Saint-Denis pour la 80e !

Les deux communes de Côte-d'Or vont accueillir en 2024 la 80e édition de ce grand moment de la vie viticole bourguignonne.

Alors que l'écho de la Saint-Vincent tournante 2023, qui s'est tenue à Couchey, en Côte-d'Or, les 28 et 29 janvier, s'estompe tout juste, on connaît déjà les noms des communes qui accueilleront cette fête des vins de Bourgogne en 2024.

Une édition qui aura un relief particulier puisqu'il s'agira de la 80e ! Le bon Saint-Vincent s'installera à Chambolle-Musigny et Morey-Saint-Denis, tout près du Clos Vougeot et de Nuits-Saint-Georges, les 27 et 28 janvier 2024. L'annonce a été faite, comme le veut la tradition, par le Grand Maître de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, à Couchey. Chambolle-Musigny avait accueilli la toute première Saint-Vincent tournante en 1938, quant à Morey-Saint-Denis, elle lui a servi de cadre deux fois, en 1952 et 1973. Morey-Saint-Denis, riche en Premiers Crus et Grands Crus (Clos de Tart Bonnes-Mares Clos de la Roche, Clos Saint-Denis, Clos des Lambrays), est la transition la plus personnelle dans la Côte de Nuits entre les vins de Gevrey-Chambertin et ceux de Chambolle-Musigny.

Le village est dominé par la forte Maison de Vergy ainsi que par les abbayes de Cîteaux et de Tart sans oublier les célèbres familles bourguignonnes. L'histoire de la ville est intimement liée à celle du vin. *« On peut dire qu'il ne manque de rien »* disait le docteur Lavalle en 1855. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) fut créée en 1936.

Un incontournable des fêtes viticoles

Chambolle-Musigny est un petit village de la Côte de Nuits qui n'a pratiquement jamais voulu s'étendre, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un terrain précieux.

La seule chose autorisée à s'étendre est un tilleul de Sully qui mesure cinq mètres de diamètre ! Il s'agissait autrefois d'une abbaye dépendant de Cîteaux. Chambolle-Musigny abrite deux Grands Crus exceptionnels : Bonnes-Mares, qui fait le lien avec Morey-Saint-Denis et Musigny situé au sommet du Clos de Vougeot.

On y trouve également le prestigieux Premier Cru Les Amoureuses, qui compte parmi les plus belles cuvées du village. L'AOC a vu le jour en septembre 1936, ce qui en fait l'une des premières appellations en France. C'est en 1938 que la Confrérie des Chevaliers du Tastevin a réinstauré la Saint-Vincent tournante, sous forme d'une fête : procession des confréries de Saint-Vincent dans le village, office religieux, intronisation des « vieux » vignerons et dégustations. La fête est rapidement devenue le temps fort des manifestations viticoles de la région et garde aujourd'hui encore ses principales valeurs basées sur la convivialité et le partage.

Communiqué



Le comité d'organisation de cette prochaine Saint-Vincent tournante est déjà à pied d'œuvre pour préparer la 80e édition de cette manifestation.

// JOURNÉE PORTES OUVERTES

58

S'informer de plus en plus tôt

Le Legta de Challuy-Nevers organisait ses portes ouvertes, le 21 janvier, ciblées principalement sur les BTS de l'établissement. Mais d'autres points d'informations étaient proposés.



Outre les BTS, des points d'informations étaient proposés pour le secondaire, les centres de formation d'apprentis et aussi pour adultes.



Clément et Enzo, tous les deux en Terminale STAV, se sont portés volontaires pour accueillir les visiteurs.



Mélissandre et ses parents, Didier et Estelle, ont fait le déplacement de Saint-Amand-Montrond (18) pour les portes ouvertes.

« Cette journée est faite pour conforter les élèves dans leur choix d'orientation ou pour trouver des informations pour faire ce choix » indique Jean-Marie Baillard, directeur du Legta de Nevers-Challuy concernant les portes ouvertes de l'établissement du 21 janvier dernier.

Bon signe

Il poursuit : *« Même si, en janvier, elles sont axées sur les BTS que nous proposons, nous savons que des familles viennent se renseigner dès la 5e. C'est pourquoi nous donnons des éléments sur les filières du secondaire, le centre des apprentis ou encore le centre de formation pour adultes »*. Un point de vue partagé par Hervé Laurent, directeur CFPPA de Nevers-Challuy : *« Depuis environ deux ans, certains enfants qui n'ont pas l'âge d'accéder aux formations d'apprentis ou aux autres formations, se présentent tout de même car ils veulent s'orienter de manière pertinente, sans se tromper. C'est prometteur pour des établissements comme le nôtre, car cela montre une ouverture d'esprit vers ces filières de plus en plus précoce et importante »*. Pour accueillir ces jeunes visiteurs, les élèves – sur la base du volontariat – étaient présents pour des raisons bien particulières.

Se serrer les coudes

En effet, les élèves du Legta étaient invités à faire visiter l'établissement aux visiteurs. Parmi eux, Clément Joly et Enzo Bracon, tous les deux 17 ans et en Terminale STAV : *« C'est cool de faire connaître notre lycée en nous mettant en contact direct avec le public et spécifiquement avec les jeunes. On essaye de leur montrer que s'ils viennent ici, ils ne seront pas seuls car, par ce premier contact, s'ils entrent ici ils auront des personnes connues ; idéal pour qu'ils se sentent à l'aise et à leur place ici »*. Cette démarche presque familiale a d'ailleurs été appréciée par Mélissandre Menet, 17 ans, venue du Cher avec ses parents : *« avec eux on découvre des informations différentes de celles des professeurs »*. Avec déjà quatre portes ouvertes effectuées avec ses parents, son choix d'établissement se resserre aujourd'hui à deux, dont le Legta de Challuy : *« Outre l'ambiance familiale, les locaux sont sympas »*. Mélissandre voudrait s'orienter vers un BTS PA, mais pas pour reprendre la ferme de son père (Didier, 51 ans) : *« je voudrais poser les jalons pour entrer en prépa. Car je souhaite devenir vétérinaire pour les gros animaux »*. De son côté, Clara Collin, 17 ans, voudrait intégrer le lycée pour un BTS PA ou ACSE : *« Je suis venue de Bourges car c'est un des seuls lycées des alentours proposant une option équitation. En plus, la visite avec les élèves est un bon moyen d'avoir un retour d'expérience réel sur ce qu'est le lycée au quotidien »*. La prochaine porte ouverte aura lieu en mars pour toutes les filières du site.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 21 66 00.

// ENSEIGNEMENT

89

Le CFPPA s'est délocalisé, le temps d'une journée

Le vendredi 20 janvier, le CFPPA était au Clos de la Chaînette, à Auxerre, pour présenter ses formations « OPV conduite et entretien de l'enjambeur » et « OPV travaux en vert » à des jeunes issus de la mission locale, et les métiers de la vigne qui en découlent.

Pour le CFPPA d'Auxerre La Brosse, à travers cette journée du 20 janvier, dont la matinée au Clos de la Chaînette, à Auxerre, l'objectif était simple : *« donner envie à des personnes de venir se former aux métiers de la vigne »*, lance Delphine Okermans, directrice adjointe du CFPPA. Pour cela, le choix a été fait de se rendre directement au cœur des vignes. *« On voulait aussi casser les codes du centre de formation. Souvent, les demandeurs d'emploi prennent peur lorsqu'ils voient « organisme de formation ». Ils ne veulent pas revenir sur les bancs de l'école, cela les freine. Alors on voulait leur montrer que le CFPPA ce n'est pas cela, c'est beaucoup de pratique sur le terrain »*, poursuit-elle. *« Aussi, on a souvent une problématique de mobilité qui ressort, pour venir s'informer jusqu'au CFPPA. Alors, comme on a la chance d'avoir 4 ha de vigne en plein cœur d'Auxerre et que le Clos de la Chaînette a accepté d'ouvrir ses portes, on a fait le choix de nous déplacer pour venir présenter ces métiers et nos formations »*.

Faire découvrir l'ensemble du métier d'ouvrier viticole

Car l'autre objectif de la journée était là, mettre en avant deux formations certifiantes de trois mois, qui permettent de trouver un emploi dans des domaines viticoles : la formation « OPV (ouvrier polyvalent viticole) conduite et entretien de l'enjambeur » et la formation « OPV travaux en vert ».

Durant la matinée, le métier d'ouvrier viticole dans son ensemble a été présenté aux présents, essentiellement des personnes issues de la mission locale, *« qui ont moins de 25 ans, en contrat engagement jeune. Il y avait aussi un public de réfugiés statutaires qui souhaitent se former pour trouver un emploi dernière »*, indique Delphine Okermans. *« Ensuite, on les a répartis en groupes, sous forme d'ateliers, pour aller sur une parcelle découvrir les travaux de l'ouvrier piéton, avec l'ensemble des équipements, mais aussi pour découvrir la conduite d'un enjambeur, avec la partie mécanisation »*.

La journée s'est poursuivie avec une visite et présentation du CFPPA l'après-midi, ainsi que l'ensemble des équipements mis à disposition comme les simulateurs de conduite d'enjambeur, où les personnes présentes ont pu effectuer un premier test de conduite.

De quoi montrer ce qui attend les jeunes intéressés par les formations proposées par le CFPPA, qui débutent dès ce mois-ci. Une réunion de présentation de la formation « OPV travaux en vert » est d'ailleurs programmée le jeudi 16 février au CFPPA.

Christopher Levé



La présentation d'un enjambeur a été faite aux jeunes présents.



La partie « piéton » a également été montrée.

// ARRIVÉE

58 Le service de remplacement et le groupement d'employeurs



Magalie Bernard a pris ses fonctions le 1er septembre.

Magalie Bernard est la nouvelle animatrice et responsable du service emploi. Ses missions sont : *« l'animation du service de remplacement et du groupement d'employeurs agri rural 58, la promotion des métiers de l'agriculture (salons, forums, écoles, lycées, etc.), la veille du bon fonctionnement du service emploi dans sa globalité. Et en cas de besoin je peux être amenée à la réalisation de quelques prestations juridiques »* précise Magalie. Originaire de Centrafrique, elle a vécu au Congo, en Suisse ou encore en Éthiopie. Si au départ elle se dirige vers la communication et les relations publiques, elle change de voie pour se tourner vers les ressources humaines. Elle décroche alors un master puis reprend un BTS pour se perfectionner en gestion de paie et mettre à jour ses connaissances en droit social et droit du travail français. *« J'ai travaillé pendant 13 ans, dans la Nièvre, dans le secteur industriel et je voulais m'orienter vers un domaine d'activité en adéquation avec mes valeurs. Le milieu agricole m'a toujours plu mais sans chercher à savoir s'il y avait un poste pour mes compétences. Après des discussions avec une ancienne collègue, j'ai découvert le service emploi »*. Pour son poste, elle indique : *« j'espère développer les structures sur le nombre de salariés embauchés, la satisfaction des adhérents, la marque employeur pour nos salariés et faire en sorte que ce petit orchestre fonctionne bien ensemble. Tout cela en remettant l'humain au cœur de mon métier, car c'est ce qui m'attire le plus, mais aussi le partage, car il est important de faire parler à tous de ce secteur plein d'avenir »*.

Chloé Monget

Pour contacter Magalie, pour le service de remplacement : service.remplacement@yahoo.fr ou au 06 69 28 33 90 ou 03 86 93 40 93. Pour le groupement d employeurs et le service emploi : emploi.fdsea58@fdsea58.fr

// EN BREF

Groupement d'employeurs
Recherche exploitation pour partage salarial à mi-temps

Vous êtes exploitant(e) sur le canton de Genlis ou alentours et avez besoin d'un agent agricole à mi-temps ? Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose de partager le temps de travail d'un(e) salarié(e) avec une exploitation laitière de votre secteur. Grâce au partage salarial, Agri Ressources 21 peut vous aider à pérenniser un emploi sur votre structure tout en vous déchargeant de la gestion administrative liée au salariat (recrutement, contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…).
N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé(e) ou pour toutes informations complémentaires !
Pascaline Ginet (03 80 68 67 58, geagricoles21@gmail.com).

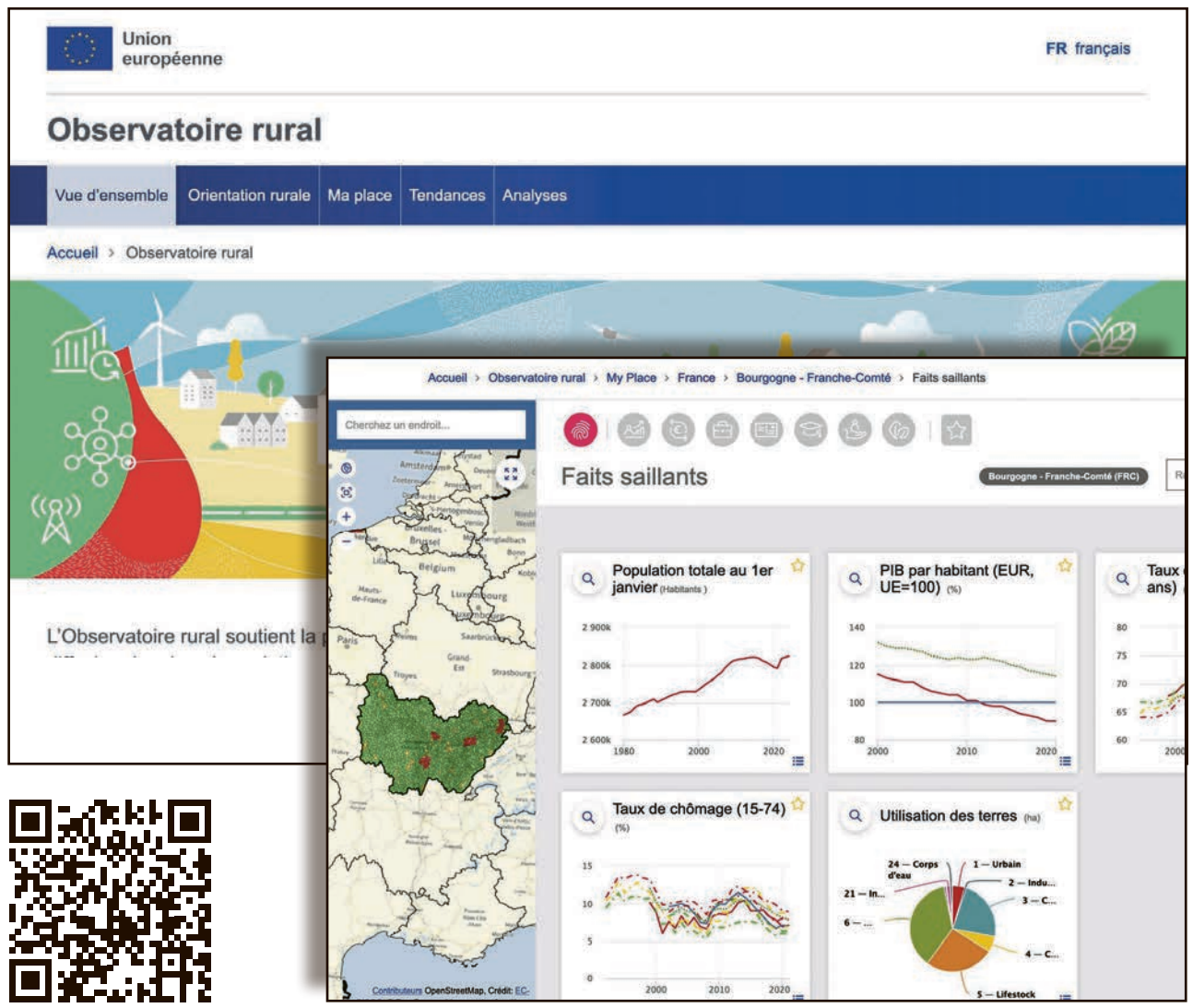
Agri Ressources 21

// POLITIQUES PUBLIQUES

La Commission européenne lance un observatoire rural

Dans un communiqué du 26 janvier, la Commission européenne a annoncé le lancement d'un observatoire rural. Cet observatoire permet de *« comparer différents territoires afin de refléter les multiples dimensions et la diversité des zones rurales. Il servira à éclairer l'élaboration des politiques relatives aux zones rurales, à évaluer l'impact des initiatives de l'UE dans divers domaines d'action »*, précise le communiqué. Cet observatoire permet notamment d'accéder à de nombreuses données statistiques comme la population, le haut débit, la répartition des surfaces (habitat, agriculture, forêt…) et de suivre les projets réalisés dans le cadre du 2e pilier de la PAC 2023-2027 qui consacre 60 milliards d'euros pour le développement rural. En décembre 2021, cette même Commission avait lancé le Pacte rural européen, un plan stratégique à l'horizon 2040 *« pour faire prospérer les régions rurales afin de les rendre plus fortes, connectées, résilientes et prospères »*. Ce site en est une des concrétisations.

Actuagri



Le site est accessible à l'adresse suivante : https://observatory.rural-vision.europa.eu/ ou directement en scannant le QR Code ci-contre

ENVIRONNEMENT

// INITIATIVE

Quatre kilomètres de haies pour favoriser la biodiversité

Le lundi 16 janvier, un chantier participatif de plantation de haie a été organisé à Escamps, où une classe de seconde professionnelle NJPF du lycée La Brosse était invitée. L'occasion de mettre en avant le projet d'un collectif de quatre agriculteurs où l'objectif est de planter au total 4 kilomètres de haies, sur leurs parcelles. Quelques jours plus tard, le vendredi 27 janvier, une seconde journée était organisée, toujours à Escamps, cette fois-ci avec des enfants de la commune.

Ils s'appellent Benjamin Vecten (Escamps), Anicet Bretagne (Gy-l'Évêque), Émilien Horton (Escamps) et Patrick Salamolard (Pourrain), et ont un projet commun : celui de planter au total 4 kilomètres de haies sur leurs parcelles. Le but ? « *Favoriser la biodiversité (petite faune sauvage, insectes ou encore oiseaux) sur nos exploitations. Et à travers cela, attirer des auxiliaires qui viendront lutter contre les parasites comme la grosse altise ou le méligèthe, qui causent des dégâts sur nos cultures* », explique Benjamin Vecten.

Pour mettre ce projet en avant, le collectif d'agriculteurs a organisé un chantier participatif, le lundi 16 janvier à Escamps, en partenariat avec l'association de la Plaine du Saulce (gérée par la Communauté de communes de l'Auxerrois).

Si les haies vont mettre entre 10 et 25 ans (suivant les sols) à pousser, l'objectif, à terme, « *est de créer des endroits où les espèces pourront nicher, se nourrir, se reproduire. Aussi, on va essayer de faire des corridors pour que les animaux puissent se déplacer d'un bois à un bosquet, ou d'un bosquet à un autre* », poursuit Benjamin Vecten.



Jacky Horton, Émilien Horton, Patrick Salamolard, Anicet Bretagne et Benjamin Vecten (de gauche à droite).

Diminuer l'utilisation d'insecticides

Déjà en ACS (agriculture de conservation des sols), le collectif d'agriculteurs voulait aller encore plus loin à travers ce projet. « *Nos sols sont vivants. Mais on s'est aperçu que pour favoriser encore plus la vie du sol, il fallait replanter de la haie. Cela permettra aussi de diminuer encore plus l'utilisation d'insecticides* ».

Ce projet de 4 kilomètres de haies (fait en collaboration avec les pépinières Naudet) est financé à hauteur de 70 % par le Conseil régional. Les 30 % restant sont pris en charge par le département.

Pour Benjamin Vecten, le but est aussi de « *montrer aux gens, qu'aujourd'hui, l'agriculture bouge. Comme beaucoup d'agriculteurs, notre volonté est d'être engagés, d'améliorer nos pratiques et de travailler de manière raisonnée. Pour autant, on a conscience que les haies ne nous permettront probablement pas de supprimer totalement l'utilisation de nos insecticides, il en faudra encore, mais cela nous permettra de réduire considérablement leur utilisation* ». Il tient toutefois à préciser que « *le but n'est pas de supprimer les insectes, mais de les réguler* ».

Un moyen de lutte contre le réchauffement climatique

En plantant de la haie, les agriculteurs espèrent aussi « *lutter contre le réchauffement climatique en gardant de l'humidité dans le sol. La haie possède vraiment plusieurs atouts* », assure Benjamin Vecten.

Pour la journée du 16 janvier, une classe de seconde professionnelle NJPF (nature jardin paysage forêt) du lycée La Brosse est venue prêter main-forte aux agriculteurs. « *On a fait venir cette classe qui forme les paysagistes et les forestiers de demain. L'objectif est d'impliquer des jeunes pour les inciter à planter des arbres et leur montrer de manière concrète ce que peuvent faire les agriculteurs pour favoriser la biodiversité* ».

Enfin, même si ce n'est pas le but premier recherché par le collectif d'agriculteur, il est à noter qu'avec la nouvelle PAC, la plantation de haie permet de rentrer dans la conditionnalité des aides PAC, notamment dans la BCAE 8 qui exige 4 % d'éléments non productifs sur les arables, ainsi qu'un accès à un « bonus haies » dans le cadre des éco-régimes.

Christopher Levé



Les jeunes d'une classe de seconde pro NJPF ont mis la main à la pâte lors d'une journée de chantier participatif de plantation de haies.

Une seconde journée, avec les enfants d'Escamps



Une soixantaine d'enfants d'Escamps ont participé à la plantation de haies.

Le vendredi 27 janvier, sur une autre parcelle d'Escamps, avec une soixantaine d'enfants de la commune, de grande section de maternelle jusqu'au CM2 se sont également prêtés au jeu de la plantation de haies.

Bottes aux pieds et gants aux mains, les enfants de la commune ont tous mis la main à la pâte et chacun a pu planter son arbre. *« Les enfants vont voir les haies grandir avec eux. Et pour ceux qui partiront du village, ils les verront en revenant plus tard »*, sourit Jacky Horton, agriculteur du village.

ÉQUIPEMENT

// NOUVEAU SERVICE

58 Un robot pour nettoyer les panneaux

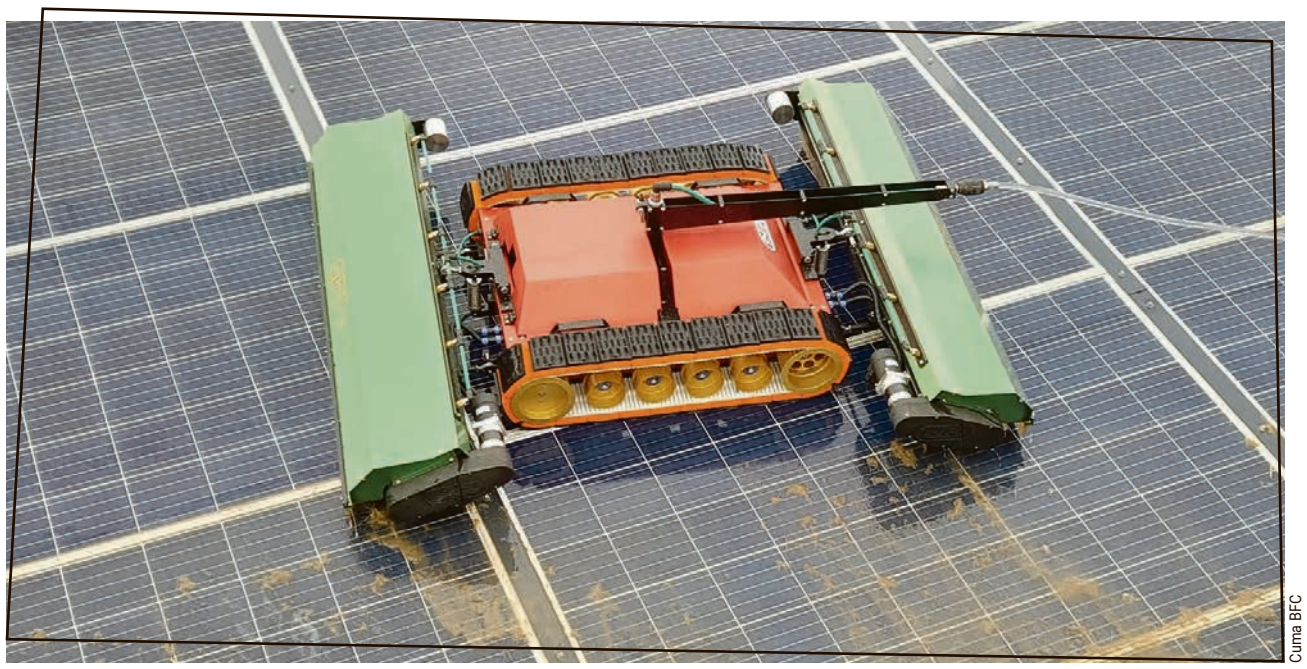
La Cuma Terr'eau lance un nouveau service à compter de cette année : un robot laveur de panneaux photovoltaïques.

Il est désormais possible de faire nettoyer ses panneaux photovoltaïques par la Cuma Terr'eau puisque, pour 2023, elle est désormais équipée d'un robot NRI Opti +. Cette nouvelle activité a été soumise par Franck Séguinier, administrateur depuis 2022, lors de la dernière assemblée générale de la Cuma Terr'eau.

Pour rappel, un nettoyage des panneaux photovoltaïque est nécessaire pour qu'une production d'énergie optimale soit conservée. C'est avec ce souci de préservation de rendement maximum en tête ainsi que pour répondre aux besoins de tous les concernés que la Cuma Terr'eau a choisi un appareil pouvant intervenir sur toutes les inclinaisons de pentes. Fonctionnant sur batterie, il n'aura besoin que d'un ralliement à une source d'eau, pour mener à bien ses tâches. Il lui faut environ deux heures pour nettoyer 500 m² de panneaux photovoltaïques. Pour une intervention la plus efficace possible, les conditions météo spécifiques sont nécessaires : il faut que la température soit comprise environ entre 10 et 20 °C, par temps de pluie idéalement. C'est pour ces raisons qu'il sera possible de réserver le NRI Opti + de la Cuma Terr'eau pour intervention durant deux périodes : du 15 mars au 15 mai et du 1er septembre au 30 octobre. Le coût s'élève à 50 centimes d'euros du m². Enfin, Anne-Lise Segaud, animatrice de ladite Cuma, insiste : *« Même si la Cuma Terr'eau n'est pas la première à avoir eu cette idée, il s'agit de la première Cuma de France à proposer ce service »*.

Chloé Monget

Note : Renseignements et réservations : cuma.terreau58@gmail.com ou auprès d'Anne-Lise Segaud au 06 08 81 82 85.



Cuma BFC

Le NRI Opti+ de la Cuma Terr'eau est désormais disponible pour les interventions.

// IMMATRICULATIONS 2022

Un tracteur standard sur quatre est un John Deere

Avec 25,1 % de part de marché, John Deere conforte sa place de leader des tracteurs standards, affichant presque deux fois plus d'immatriculations que le second New Holland (13,4 %, - 1 point), talonné par Fendt (12,9 %, - 0,3 point). Au pied du podium, Claas (- 0,7 point) et Massey Ferguson (+ 2 points) sont au coude-à-coude, arborant tous les deux 10,7 % de parts de marché. Derrière, Case IH reste stable, tandis que Valtra progresse de 1,3 point. Bien qu'en retrait (- 1 point), Deutz-Fahr (4,3 %) grappille la huitième place à Kubota (4,2 %, - 1,2 point).



	2018	2019	2020	2021	2022
JOHN DEERE	19,60 %	20,30 %	22,30 %	23,40 %	25,10 %
NEW HOLLAND	17,30 %	15,50 %	14,20 %	14,40 %	13,40 %
FENDT	13,10 %	12,90 %	13,70 %	13,20 %	12,90 %
CLAAS	11,80 %	11,10 %	11,60 %	11,40 %	10,70 %
MASSEY FERGUSON	9,90 %	10,20 %	10,30 %	8,70 %	10,70 %
CASE IH	9,00 %	9,50 %	8,50 %	8,40 %	8,30 %
VALTRA	7,60 %	6,80 %	5,90 %	6,30 %	7,60 %
DEUTZ-FAHR	4,20 %	4,90 %	5,30 %	5,30 %	4,30 %
KUBOTA	4,20 %	5,30 %	4,90 %	5,40 %	4,20 %
McCORMICK	0,60 %	0,60 %	0,60 %	1,20 %	0,90 %
SAME	0,70 %	0,90 %	0,80 %	0,60 %	0,40 %
LINDNER	0,40 %	0,30 %	0,20 %	0,30 %	0,30 %
JCB	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,30 %	0,30 %
LANDINI	0,50 %	0,50 %	0,20 %	0,40 %	0,30 %
LOVOL	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,30 %	0,20 %
AUTRES MARQUES	0,50 %	0,60 %	1,00 %	0,40 %	0,40 %

Source : Axema

// CHARGEURS TÉLESCOPIQUES

Le trio de tête inchangé

Avec un volume de 4 977 unités immatriculées en 2022, le marché des chargeurs télescopiques connaît une hausse de 6,4 % par rapport à 2021. Le classement des constructeurs ne change pas en 2022, les différents acteurs affichant globalement des parts de marché sensiblement identiques à celles de 2021. Manitou (+ 0,5 point) reste largement leader devant JCB (- 0,4 point) et Merlo (+ 0,6 point). Au pied du podium, Kramer (- 0,7 point) confirme sa place.



	2018	2019	2020	2021	2022
MANITOU	36,80 %	32,80 %	32,20 %	31,00 %	31,50 %
JCB	28,90 %	26,20 %	26,70 %	27,80 %	27,40 %
MERLO	12,40 %	12,70 %	15,10 %	12,60 %	13,20 %
KRAMER	3,20 %	5,20 %	6,00 %	8,70 %	8,00 %
BOBCAT	4,30 %	4,00 %	3,90 %	5,70 %	5,80 %
CLAAS	4,30 %	6,30 %	4,70 %	4,60 %	4,80 %
MASSEY FERGUSON	2,90 %	3,90 %	3,20 %	2,90 %	3,30 %
NEW HOLLAND	2,40 %	2,40 %	3,10 %	2,70 %	2,90 %
DIECI	1,30 %	1,20 %	1,30 %	1,00 %	1,40 %
CASE IH	0,50 %	0,60 %	0,70 %	0,90 %	0,60 %
KUBOTA	0,30 %	0,40 %	0,20 %	0,40 %	0,40 %
JLG	0,00 %	0,10 %	1,10 %	1,00 %	0,30 %
SCHAFFER	0,00 %	0,70 %	0,30 %	0,40 %	0,20 %
CATERPILLAR	0,90 %	0,60 %	0,40 %	0,10 %	0,10 %
AUTRES MARQUES	1,80 %	2,90 %	1,10 %	0,20 %	0,10 %

Source : Axema

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage

• Jeudi 9 février

À Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son Document unique d'évaluation des risques (Duer)

• Mardi 7 février

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation pour bien rédiger son Duer à Bretenière.

Renseignements : Corine Garnier-Penning 03 80 68 66 28 ou par mail : corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Engrais de ferme et fertilisation

• Mardi 7 février

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation sur le thème « Intégrer les engrais de ferme dans mes pratiques de fertilisation », à Créancey.

Renseignements : Céline Faubladier 03 80 90 68 76 ou par mail : celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser la fertilisation azotée des céréales à paille

• Jeudi 23 février

À Créancey

Hector Mussillon, CA21 - 03 80 91 06 76 hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Initiation à l'utilisation du calendrier lunaire

• 22 et 23 février

À Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// L'Agriculture Biologique vous intéresse ?

• 8 février

Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique. Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous. A Prémery

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre Centre de formation Tél. 03 86 93 40 37

//Fertilisation azotée des grandes cultures

• 23 février

Afin d'optimiser la fertilisation azotée dans des contextes de forts enjeux économiques et environnementaux, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation pour trouver des alternatives et techniques pour économiser les intrants. La formation aura lieu à Nevers durant une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Conduite et maintenance de l'enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le Legta Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

// Je suis référent bien-être animal : en quoi cela consiste-il ?

• 14 mars : 1 jour + 2 heures de module à distance

Depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Formation obligatoire pour les éleveurs de porcs et de volailles. Formation d'une journée à Nevers

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// BPA travaux de la vigne et du vin

• du 13 février au 3 novembre

Le Legta de Nevers-Cosne, antenne de Cosne, propose la formation brevet professionnel agricole « travaux de la vigne et du vin » - pour une durée de 9 mois à compter du 13 février. Au programme : la taille de la vigne, les travaux d'accompagnement du vignoble, complantation, palissage, travaux en vert, la conduite et à la maintenance de l'enjambeur, les traitements avec le passage du Certiphyto, le curetage et la connaissance des moyens de luttes biologiques, les travaux de cave ou encore le vocabulaire autour de la dégustation des vins et la commercialisation. Trois périodes de stages en entreprise rythmeront cette formation. Par ailleurs, la conduite de la mini-pelle et du chariot élévateur sont aussi possible et pourront délivrer les valants CACES de ces engins.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mardis 21 et 28 février

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Conditionnalité : connaître la réglementation

• Mercredi 22 février

À Auxerre.

Contact : Cédric Debbah au 03 86 94 22 19.

// La bio, j'y vais, j'y vais pas

• Mardi 28 février et mardi 14 mars

À Auxerre.

Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

// Serein face aux évolutions réglementaires

• Mercredi 1er mars

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Réussir mon installation en société

• Mercredi 8 et vendredi 17 mars

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

// Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 12, 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunion sur le piégeage

• mardi 7 février à 16 heures

Le GDS 21 organise une réunion sur le piégeage d'animaux possiblement vecteurs de la tuberculose. Elle concernera les secteurs d'Avosne, Drée, Marcelllois, Saint-Anthot, Saint-Mesmin, Verrey-sous-Salmaise et Vielmoulin. Elle se tiendra en mairie de Saint-Mesmin et s'adresse aux piégeurs, louvetiers et délégués communaux du GDS.

YONNE

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Vendredi 3 mars

De 9 heures à 17 heures, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Vendredi 17 mars

De 9 heures à 17 heures, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/01/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 449 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.78	3.83	3.81	0.11
		350-400	3.54	3.69	3.62	0.02
		400-450	3.46	3.56	3.52	-0.01
		450-500	3.37	3.43	3.41	-0.03
	R	400-450	3.39	3.43	3.40	
F	U	350-400	3.25	3.30	3.27	0.00
	R	300-350	3.06	3.22	3.18	
		350-400	3.04	3.21	3.10	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2.92	2.92	2.92	-0.11

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 148 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	> 500 kg	2.55	2.69	2.64	0.08
F	E	24 à 36 mois	3.13	3.71	3.39	0.10
		- 5 ans	3.13	3.70	3.26	0.05
		5 à 10 ans	3.11	3.19	3.16	
	U	24 à 36 mois	2.96	3.05	2.99	-0.08
		- 5 ans	2.89	3.10	2.97	0.00
		5 à 10 ans	2.81	3.03	2.90	0.02
		+ 10 ans	2.17	3.04	2.69	0.04
	R	24 à 36 mois	2.84	2.85	2.84	0.14
		- 5 ans	2.67	2.89	2.81	0.05
		5 à 10 ans	2.56	2.84	2.75	0.03
		+ 10 ans	2.50	2.73	2.62	0.11

OBSERVATIONS

Effectif global : 661 - Taux de vente : 90 %
Broutards : le déséquilibre offre/demande s'accentue et tend à faire augmenter les cours des lots inférieurs à 450 kg. Les tarifs des plus lourds se sont stabilisés.
Laitonnes : la présentation est de moindre qualité que la semaine dernière. Les cours sont reconduits.
Vaches : bonne demande aussi bien en herbagères qu'en bêtes finies ou en cours de finition. Hausse des cours et aucun invendu.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/01/2023

Effectif : 155

Broutards	**(395 - 435 kg)**	**1290 - 1500**	**3,04 - 3,50**
Laitonnes	**(265 - 380 kg)**	**830 - 1190**	**2,91 - 3,30**
Vaches légères		**1400 - 1550**	
Vaches entre deux		**1570 - 1820**	
Vaches lourdes		**1840 - 2490**	

Vente rapide et globale en broutards à des tarifs facilement maintenus.
Bonne demande en laitonnes. Aucun invendu. Cours fermes.
Peu d'apports en vaches, commerce actif. Vente globale.

Bovins gras : 18
Vaches de viande **5,18 à 5,48 € kg de viande.**
Cours fermes. Peu d'invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/01/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.32	4.46	4.43	0.66
		de 38 à 44 kg	4.15	4.51	4.34	0.43
		de 44 à 50 kg	4.08	4.28	4.16	0.43
		> 50 kg	2.77	3.77	3.41	-0.12
	R	de 32 à 38 kg	3.73	4.18	4.03	0.49

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 28 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.40	1.67	1.52	0.32
F	U	+ de 60 kg	1.30	1.49	1.43	0.08
	R	+ de 60 kg	1.21	1.34	1.26	0.15

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 53 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.36	4.45	4.39	0.18

OBSERVATIONS

Effectif global : 288 - Taux de vente : 100 %
Agneaux de boucherie : la faiblesse de l'offre ne suffit pas à couvrir les besoins exprimés par une consommation pourtant peu dynamique. Les cours sont donc repartis à la hausse.
Brebis/béliers : le déséquilibre offre/demande est à l'avantage des vendeurs. Les tarifs progressent.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/01/2023

Effectif : 50

Agneaux gras		**110 - 160**	**(2,75 - 3,97)**

Commerce calme entrainant quelques invendus.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/01/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 144 - Vente : 80 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.38	3.43	3.43	
		300-350	3.31	3.39	3.38	0.00
		400-450	3.43	3.49	3.47	0.08

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 80 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois	2.75	3.20	2.82	
		- de 5 ans	2.59	2.84	2.71	
		5 à 10 ans	2.32	2.58	2.47	

OBSERVATIONS

Effectif global : 224 - Taux de vente : 82 %
Broutards : le commerce est dynamique, la vente se déroule rapidement à des cours une nouvelle fois en hausse. Aucun invendu dans les bon lots de 400 à 450 kg.
Laitonnes : demande forte mais très peu d'offres cette semaine. Les laitonnes de + 300 kg se valorisent à un prix moyen de 3,32 € du kilos vif.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/01/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 219 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.92	4.14	4.02	-0.04
		de 38 à 44 kg	3.88	4.08	4.02	-0.06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.26	1.59	1.49	0.20

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		68	71	70	12.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 60 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	79	87	81	

OBSERVATIONS

Effectif global : 3713 - Taux de vente : 89 %
Agneaux : la demande est porté exclusivement sur des animaux de bon état d'engraissement, les lot mal triés peinent à trouver preneurs. Cours péniblement reconduits dans les bons laitons.
Brebis : le peu d'offre dopent les cours cette semaine aucun invendus dans les bonne brebis de plus de 60 kg. Légère relève dans les brebis maigres.
Caprins : commerce dynamique demande forte et très peu de volumes présents.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Janvier 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché stable dans un contexte où le manque d'animaux se fait sentir! Incompréhension sur les signaux de marché, et sur la valorisation du produit!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits, et l'offre reste limitée.

POLITIQUES

Les Arrêtés fixant les montants définitifs pour les couplages bovins ABA et ABL de la campagne 2022 sont parus.
Les montants unitaires sont revalorisés : les 50 premières vaches allaitantes seront donc dotées à 177 € / tête (contre 167 € prévu) et les 40 suivantes (51-99) à 125 € (contre 121 € prévu). Le montant de la dernière tranche (100-139) n'est pas révisé (62 €). Cette augmentation par rapport aux montants unitaires prévus traduit l'accélération de la décapitalisation.

BIEN ETRE ANIMAL

Le 30 janvier 2023, les ministres de l'Agriculture des 27 états membres se rejoignent à Bruxelles. Parmi les sujets évoqués, il sera notamment question de la révision de la réglementation bien être animal. Sujet sur lequel huit état membres, dont la France, présenteront un document concernant la réglementation pendant le transport des animaux. La commission européenne devrait présenter cette nouvelle réglementation d'ici fin 2023.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Section Bovin d'Interbev s'est réunie ce 24 janvier. Un des travaux phares de ce début d'année : mettre en place concrètement, les engagements pris par tous lors du séminaires des assises du bœuf en novembre dernier, qui avait pour objectif de donner des signaux positifs à la production … et suivre la mise en place de ces engagements via des indicateurs chiffrés ! C'est l'objectif de l'Observatoire de la Contractualisation, qui a été lancé depuis le séminaire ! Un premier bilan des données récoltées via cet observatoire avait été demandé par la FNB dès le 1er trimestre 2023 … mais les opérateurs n'ont encore pas joué le jeu et nous n'avons toujours aucune visibilité aujourd'hui sur le déploiement des contrats ! Les beaux engagements des opérateurs ne se traduisent pas en actes, et la FNB ne peut que le déplorer au vue de la situation des éleveurs.

FOCUS

Cet hiver, la FNSEA se mobilise autour d'une stratégie syndicale axée sur la préservation de notre Souveraineté alimentaire et construite en 3 étapes avec une montée en pression progressive : lancement d'une pétition, campagnes d'affichages, mobilisations en préfecture, en GMS, auprès des parlementaires etc. L'objectif est d'opérer une montée en puissance jusqu'au SIA où les revendications seront portées au plus haut niveau de l'Etat mais également en dialoguant avec nos concitoyens.

REGION

Au 1er février, se mettra en place sur tout le territoire national, l'harmonisation des Fonds d'Assainissement Régionaux (FAR) ! Les FAR ont pour objet de constituer une solidarité financière entre les éleveurs pour supporter les pertes économiques liées à des motifs de saisies ne dépendant pas des acteurs de la filière pour tous bovins âgés de 8 mois ou + destinés à l'abattage en France. Les FAR ont également une vocation d'assainissement menée collectivement ou au niveau régional en s'appuyant sur différents partenaires.

FAIT DE LA SEMAINE

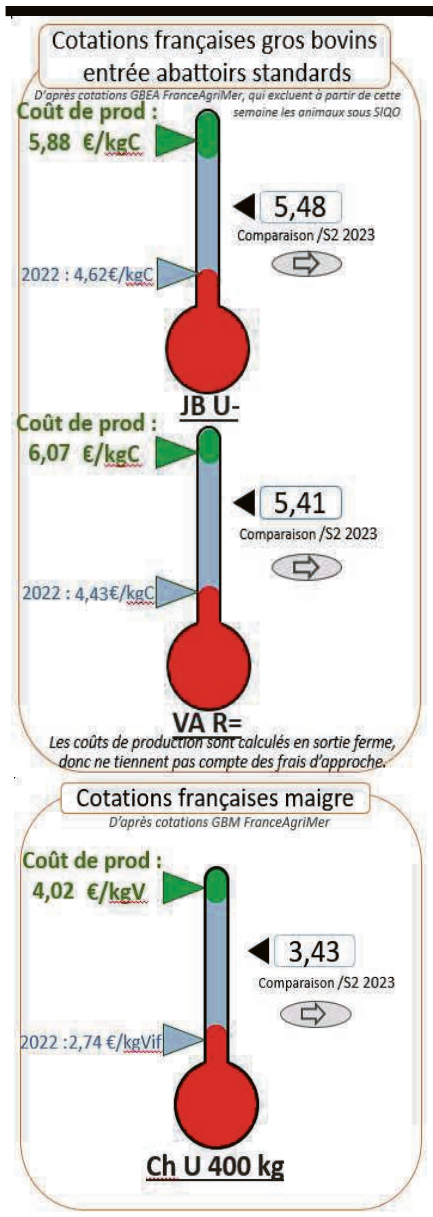
Le 25 janvier, a eu lieu la Conférence de presse avant Assemblée Générale, sur le thème « 2022, année de rupture » ! Avec la présence de plus d'une dizaine de journalistes, de nombreuses interrogations ont été mises sur la table à propos de la décapitalisation galopante dans la filière viande bovine, avec pour conséquence la pénurie de viande bovine française et la hausse des importations, dans un contexte de maintien de consommation ! La FNB a rappelé qu'il s'agira d'un sujet majeur sur l'année 2023, ne pouvant accepter la hausse sans frein de l'import !

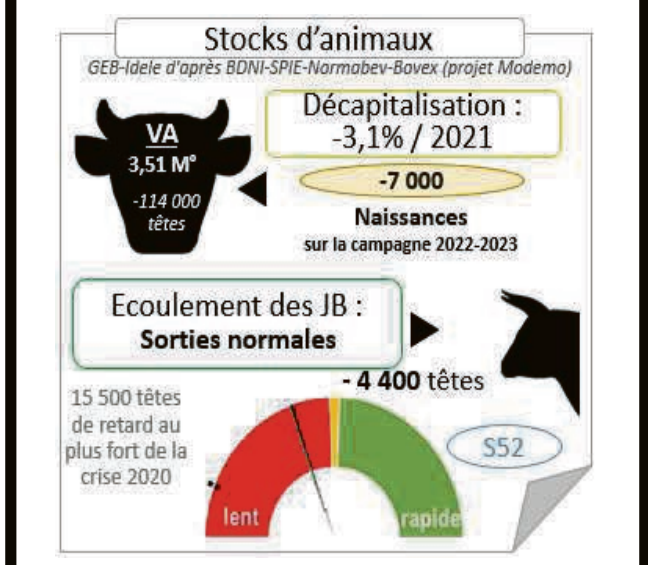
CHIFFRE DE LA SEMAINE

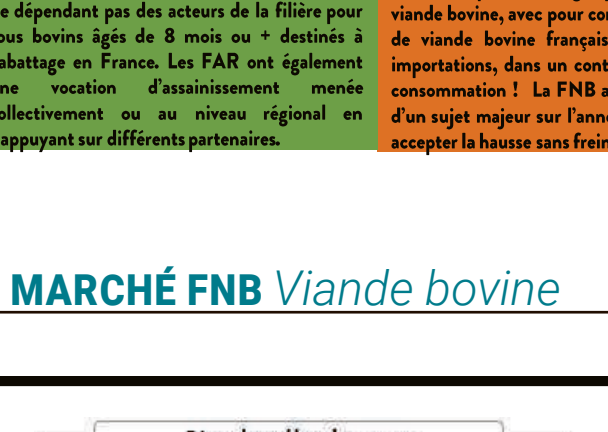
6,08

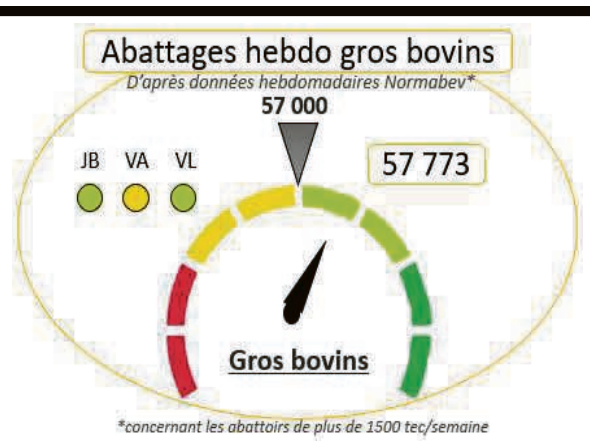
C'est le prix moyen des importations françaises de viande bovine réfrigérée selon l'origine, sur le mois d'octobre 2022, en hausse de +11% par rapport à octobre 2021! A noter que certains pays ont d'ailleurs fortement valorisé leur prix sur cette période, comme l'Irlande (°+20% sur cette période, allant à un niveau de 6,11€/kg)! Dans un contexte de manque d'animaux, la FNB rappelle que l'heure n'est pas à brader les prix en France!

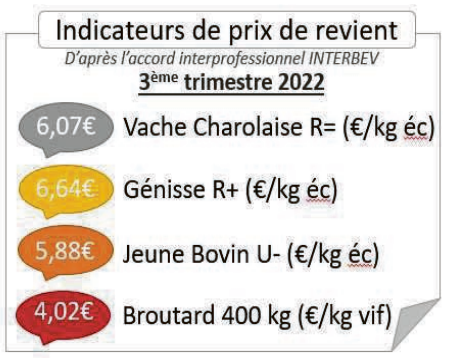
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 05
du 30 janvier au 5 février 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes restent limités et peinent à satisfaire les besoins des acheteurs, nombreux cette semaine. Les commandes à l'export UE ou engraissement en France sont régulières. Les transactions sont donc rapides, les cours sont globalement haussiers dans les lots entre 280 et 400 kg. Les bons lots vaccinés sont recherchés. En femelle, la demande est également forte, notamment en sujets vaccinés.

Gros bovins maigres : Les volumes sont toujours limités, de qualité globalement moyenne ou en tout cas très hétérogène. Les acheteurs restent mobilisés d'où une bonne ambiance commerciale et des ventes rapides. Les cours restent fermes voire légèrement haussiers dans les bons sujets proches de la finition ou dans les herbagères de qualité.

Boucherie : L'ambiance demeure calme en toutes races et catégories. Les besoins sont réguliers mais sans emballement, ils sont même limités sur certaines zones, en phase avec une offre toujours modeste. Le placement est fluide et les cours sont globalement maintenus sur l'ensemble des marchés.

Veaux : La détente observée depuis le début de l'année se poursuit, à la faveur d'apports qui restent modestes. Les transactions sont plus fluides, notamment en veaux de type laitier ou mixte. On enregistre de légères hausses tarifaires sur l'ensemble des places. En veaux gras, le commerce reste dynamique, notamment dans les sujets mâles bien gras.

Ovins : En agneaux, l'offre est très limitée cette semaine face aux acheteurs habituels. Les besoins sont normaux pour la saison mais la modestie des apports est telle que les cours sont tirés vers le haut, excepté sur le bassin aveyronnais. Les cours sont donc de nouveaux fermes à haussiers. En agnelets, les acheteurs sont bien présents après avoir été plutôt en retrait la semaine dernière. En brebis, le commerce reste actif.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends moteur Perkins 3 cylindres complet avec radiateur TBE ; Tracteur Renault super 7 avec scie 1300 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Valtra N101 Hi-Tech année 2008 7050 heures relevage avant 4 pneus neufs.
✆ 06 72 15 40 26

38 - Vends tracteur Massey Ferguson MF65 de 1961 bon état général 4 pneus neufs.
✆ 06 72 70 82 28

38 - Vends Massey Ferguson 6260 année 2000 76ch bon état 6000 heures.
✆ 06 89 74 01 24

Travail du sol

69 - Cherche porte à court herse Amazone 3 m. KE302 (0406)
✆ 06 10 43 35 81

Récolte

01 - Achète moiss. bat. Claas Dominator, NH 1530, 8030, 8040 et 8050, télesco., tracteur 4x4, épandeur à fumier, cueilleur à maïs, presse à foin RB MD, semoir à maïs pn, semoir à blé.
✆ 06 12 32 84 83

18 - Recherche tracteurs, télescopiques, r. Baller, épandeurs hérisson vertical, matériel TP toutes marques tout état, moissonneuse Soméca Laverda N. Holland 8060,8070,8080, Presses Cubiques Massey.
✆ 06 99 54 31 41
ou 06 61 49 1977

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland type 8070 ou éventuellement une 8060, 8080. Peut importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

89 - Vends séparateur 100 qx Denis avec 4 grilles, complet, bon état, vis 4 m, Denis 140 de diamètre et vis Denis diamètre 120, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Distribution

01 - Vends 2 désileuses portées 1,5 - 2m3 et 1 semi-portée 2,5 m3 bon état prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

Epandage

26 - Vends épandeur engrais Agram 1200L, ouverture hydraulique, épandage 18M, 1700 euros.
✆ 06.31.55.75.45

Divers

01 - Vends cuve à gasoil + pompe ; 150 bastaings en chêne D22 pour pièces.
✆ 03 85 31 67 62

01 - Vends bras + fourche Gyrax 2 dents. Parfait état. Prix 1000 euros. 01270 Coligny.
✆ 06 43 09 13 80

01 - Vends plaques en béton pour murs de silo 70 m de long ; 30 m H3m ; 30 m H 1m20 ; 12 m H 2,40 m.
✆ 06 40 18 07 28

07 - Vends piquets de clôture fendus en châtaigner. 1.6m-1.8 euros, 1.8m-2 euros et 2m-2.2 euros.
✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0501).
✆ 06 30 11 59 25

25 - Cherche alambic à bain-marie contenance environ 100 litres.
✆ 06 30 88 23 26

38 - Vends semoir engrais Kuhn 1200 kg ; semoir engrais Accord 600 kg.
✆ 06 30 97 21 60

38 - Vends semoir céréales 3m amazone - Désileuse pailleuse Lucas modèle 580 semi portée - Monte botte BR à treuil longueur 8 mètres marque Geoffroy.
✆ 06 70 45 35 28

38 - Recherche cabine Valtra Valmet 700.
✆ 06 41 55 24 33

69 - Vends cause retraite faucheuse Khun 55 - Groupe de taille Lacmé 800 l. sur remorque avec bobines et sécateurs. Echangeur TGV avec trapeaux, chaptalisateur inox.
✆ 06 79 46 33 41

70 - Recherche charrue Viaud 3 fers simple pour pièces, Tracteur IH 137 pour pièces, Moto Suzuki ER 21 pour pièces, Passat CL de 1985 pour pièces dont un radiateur Crochet Feu AV AR BR.
✆ 03 84 68 31 87
ou 06 48 17 31 39

89 - Vends cause cessation : - semoir à grains Gaspardo PE 400, 4 m., - 2 moulins à farine Law, - atomiseur compact 1000 pour pièces, - affuteuse à section, - moteur avec transmissions, - cellules céréales (0409).
✆ 03 86 41 80 07

Elevage

01 - Vends cause cessation plusieurs silos aliment polyester récents 5T - 8T - 12T + vis de reprise + radiants gaz avicole.
✆ 06 78 99 45 99

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends graines de sarrasin triées, 2 euros/kg.
✆ 06 73 81 74 38
06 42 32 05 92

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends avoine noire contenant 10% orge, région Corbigny (0403)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends foin balles rondes et carrées récolté en bonne condition. Luzy (0402).
✆ 06 25 79 02 16

71 - À vendre foin en balle ronde de 4 à 500 kilos, région Chalon-sur-Saône.
✆ 06 07 51 25 88

Fourrage

01 - Vends foin PN bottes rectangulaires + enrubanne maïs plante entière dans le 01.
✆ 06 74 63 62 77 hr

18 - A vendre 600 bottes de foin 2021-2022, 100 euros la tonne.
✆ 09 64 27 99 40 ;
dominique.crochet0966
@orange.fr

39 - Vends foin balles rondes 60 tonnes.
✆ 06 15 26 60 79

42 - Vends balles rondes diamètre: 130 ; poids : 250kg ; prix : 50euros.
✆ 06 20 20 73 34

71 - Vends foin 2021 bio, B. rondes, qualité moyenne, 80 euros ht prix de départ, région Cluny, enrubanné luz bio, B. rondes, 50 euros ht la botte, région Beynost.
✆ 07 86 99 63 15

89 - Vends foin bottes rondes et rectangulaires 2021 - 2022 (0408)
✆ 06 70 37 79 54

89 - Vends foin balles rondes, 95 euros la tonne (0504)
✆ 06 87 55 68 33

Propriété

42 - Vends propriété agricole 102 ha, dont 47 en vente maison 240 m2, bâtiments agricoles.
✆ 06 80 85 91 56

Location

Immobilier

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.
✆ Contacter
le 02 48 80 00 56 ou
didierjouhanneau@orange.fr

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un agent de remplacement en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ Renseignements et candidature par mail :
marion.vanneron@agricvl.fr

Dans le cadre du développement de notre activité sur la Bourgogne Franche-Comté, nous recrutons :

TECHNICO-COMMERCIAL H/F BASÉ À DAMPIERRE-SUR-SALON (70)

Vos missions : au sein du secteur agricole et artisanal (5 personnes), vous gérez un portefeuille de clients :

1. Répondre aux consultations des clients,
2. Réaliser les devis en charpente et couverture bardage,
3. Transmettre l'ensemble du dossier technique au BE.

Profil : formation : BAC + 2 minimum dans un domaine technique, ou expérience équivalente, idéalement en charpente métallique.
Connaissance des milieux du bâtiment et agricole. Maîtrise des outils informatiques. Autonome, adepte du travail en équipe, rigoureux et organisé, doté d'un bon sens relationnel. Salaire à négocier en fonction du profil et de l'expérience. Le poste est à pourvoir rapidement.

WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier

Envoyer CV + LM à :
24, route de Champlitte
70180 Dampierre-sur-Salon
melanie.bouvier@waltefaugle.com

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

Terres de Bourgogne recrute

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

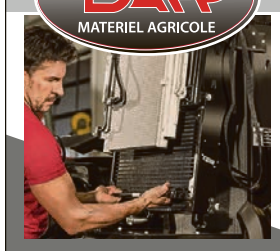
VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Offre de service

74 - La tête dans le guidon ? Pour bien vivre son travail ou son projet collectif, pensez Coaching Médiation. Accompagnement avec terre de potentiels.
✆ 06 45 51 36 92

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0410)
✆ 06 71 10 93 35

90 - Vends foin, pneus : un de 340 85 24 Conti, un de 9,5 24 Kleber, concasseur Law, ratelier nourrisseur, masses av. Case, bétaillère 2 bêtes.
✆ 03 84 23 32 33 HR

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 15 taureaux de 16 mois hivernés au pré dont 6 taureaux pour génisses tous génotypés, - Index FN de 101 à 109, - Index Alait de 100 à 112, - Avel de 100 à 111, - IVEMAT de 107 à 127. Parisot Bruno et Vincent - 21210 La Motte Ternant (0304)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, vêlage facile, élevage et viande, livraison assurée. Gaec Cuisset, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux Charolais HBC, 16 mois, livraison assurée. Gaec Lapendery.
✆ 06 33 45 64 39

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf vend taureaux reproducteur Holstein, bonne génétique.
✆ 07 87 86 70 63

55 - Elevage Salers vend taureaux 18 mois, origines IA ; taureaux de station, troupeau inscrit HBS.
✆ 06 07 38 58 87

Ventes aux enchères des stations d'évaluation

+ de 100 reproducteurs Charolais



CÔTE-D'OR
Vend. 10 février 2023
14 h à Créancey
et en direct sur Internet
visite sur RDV
07 88 94 47 16

SAÔNE-ET-LOIRE
Vend. 17 février 2023
13 h à Charolles
et en direct sur Internet
visite sur RDV
du 6 au 11 février
07 86 70 37 55

Toutes les infos, vidéos et photos sur le site www.stationevaluation71.com

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

58 - Vends très bons taureaux HBC, 20 taureaux de 1 an, - 1 de 3 ans, - 1 de 2 ans, toutes garanties sanitaires. GAEC Roubé Fayet - Magny-Cours (0503)
✆ 06 72 77 44 76
06 27 74 79 50

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origines IA, vêlage facile, SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0502)
✆ 06 03 59 84 26

69 - Vends 2 génisses prêtes Jersiaise 2 ans, Terme en février sexées, 1 Souche Canadienne et 1 croisée Holstein Tel entre 14 et 17 h
✆ **07 50 70 67 04**

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC dont 3 SC. Toutes garanties sanitaires. Gaec Pierre Didier et Evelyne, 71 Gueugnon.
✆ 06 80 44 08 26

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC, Gaec Dufraigne MCV, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC, grand choix, TGS, EARL Gonnot, 71190 La Tagnière.
✆ 03 85 54 58 92
ou 06 10 40 54 76

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

69 - Vends lot de chevrettes alpine chamoisées, une douzaine prêtes 16 mois avec corne, terme 18 février Tel entre 14 et 17h
✆ 07 50 70 67 04

Ovin

69 - Vends 2 agneaux mâles 10 mois reproduction ou viande.
✆ 06 72 33 83 14

Porcin

71 - Vends porcs bio 120 kg, porcelets de 25 à 60 kg, cause surnombre, région Cluny 71.
✆ 06 07 97 77 29

Chien

58 - Vends 2 chiots mâle 6 mois Berger des Abruzzes, pucés, vaccinés, mère 250269811854318, prix raisonnable (0405).
✆ 06 50 18 40 77

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

les 8 FÉVRIER 2023 - STATION DE CHARMOY (89)
le 22 FÉVRIER 2023 - STATION DE CRÉANCEY (21)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier),Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ 06 31 23 56 01

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0404)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

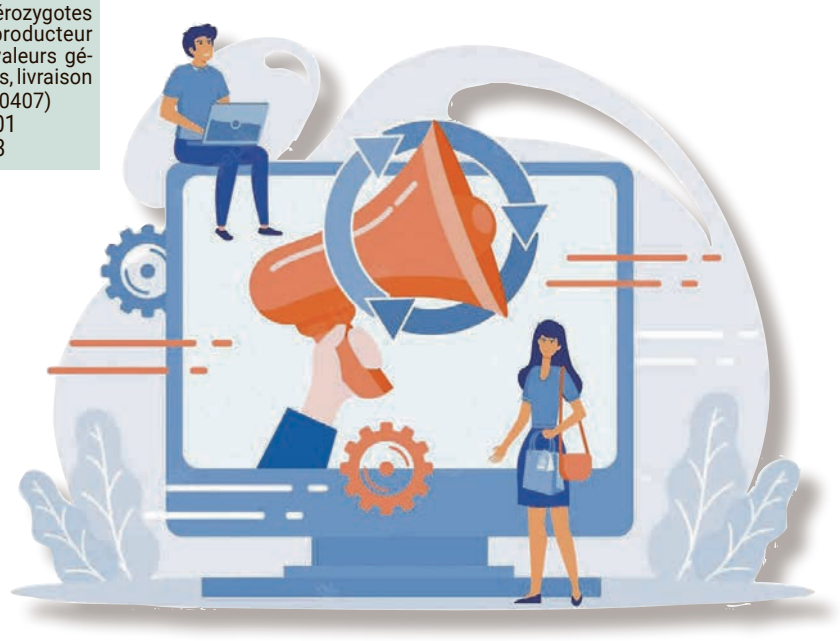
58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Connaissez-vous notre page Twitter ?



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE LA DURÉE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE HERITIERS ROBERT DE SUREMAIN

Groupement Foncier Agricole
au capital de 638 410,75 €
Siège Social : Château de MONTHELIE - 21190 MONTHELIE
381 072 834 R.C.S. DIJON

L'AGE du 16 Décembre 2022 a décidé de proroger de 25 années la durée du Groupement, soit jusqu'au 31 Décembre 2048 et de modifier en conséquence les statuts.

AL23006377

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LA SOURCE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 43 Avenue du Drapeau
21000 DIJON
488 601 998 RCS DIJON

Le 1er Janvier 2023, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social au 2 Place de la Fontaine 21160PERRIGNY LES DIJON. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23006379

FIDAL AVOCATS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ETOILE CENTRE EST - E.C.E.

S.A.R.L. au capital de 63.000 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
408 657 336 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale des associés du 21 Juin 2022 nomme en qualité de cogérant de la société Monsieur Pierre-Louis MAZET demeurant à SAINT-ETIENNE-DE -FONTBELLON (07200) 275 chemin des Bleynoux, en remplacement de Monsieur Thierry MAZET.
POUR AVIS

AL23006380

FIDAL AVOCATS

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ETOILE CENTRE EST - E.C.E.

S.A.R.L. au capital de 63.000 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
408 657 336 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale des associés du 24 Septembre 2020 a pris acte de la démission de Monsieur Pascal JOUSLIN de son mandat de cogérant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.
POUR AVIS

AL23006381

Cattin les experts unis

AVIS DE TRANSFORMATION

MONTCIEL JURA

Société civile immobilière
au capital de 1 500 €
10 B Rue des Mimosas
21800 SENNECEY-LES-DIJON
913 211 363 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2022, il a été décidé, à compter du même jour :
- la transformation de la Société en société à responsabilité limitée sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination, le siège de la société, son capital, sa durée et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.
- la modification de l'objet social comme suit :
La location meublée assortie ou non de prestations para-hôtelières, ainsi que l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
Gérant : M. Abdelhakim HADJI demeurant 10 B Rue des Mimosas 21800 SENNECEY-LES-DIJON.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL23006382

Exco Socodec

TRANSFORMATION

MAGENTA

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 800.000 euros
Siège social : 11 rue du 11 Novembre
21190 MEURSAULT
833 654 395 RCS DIJON

Par décision du 31/12/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 800.000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par décision collective des associés. M. Arnaud RAVILLON demeurant à 11, rue du 11 Novembre - 21190 MEURSAULT, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation et a été nommé Président. Pour avis - La Présidence

AL23006385

NOMINATION DE CO-GÉRANT

HANANE GROUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 18 300 euros
Siège social : 31, rue Thurot
21160 MARSANNAY LA COTE
812 186 864 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 03.01.2023, l'associé unique a nommé : Jérémy BOUHALASSA, 6 rue Lazare Carnot 21160 MARSANNAY LA COTE en qualité de gérant non associé pour une durée illimitée. Pour avis
La Gérance

AL23006387

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ARTEMIS GÉNIE ÉLECTRIQUE - MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 85 100 euros
Siège social : 2,rue de l'Yser
21850 SAINT APOLLINAIRE
501 466 551 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 03.01.2023, l'associé unique a nommé : Jérémy BOUHALASSA, 6 rue Lazare Carnot 21160 MARSANNAY LA COTE en qualité de gérant non associé pour une durée illimitée. Pour avis
La Gérance

AL23006389

AVIS DE PUBLICITE

ENTREPRISE DEMONGEOT

Société par actions simplifiée
Au capital de 648.000 euros
Siège social : 12 rue Cluj, Zone industrielle Nord,
21000 DIJON
778 189 951 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 22 /12/2022, Il a été pris acte de la démission du Directeur Général, Monsieur Frédéric DEMONGEOT, demeurant 11 allée Louis Gerriet 21240 Talant à compter du 31/12/2022, en remplacement ont été nommés en qualité de directeurs généraux à compter du 31/12/2022 pour une durée d'un an :
- Monsieur Vincent LARROCHETTE demeurant à DIJON (21000) 36 rue Montchapet,
- Et Monsieur Xavier LUGAND demeurant à DIJON (21000) 11 rue Paul LIPPE.
Mention sera faite au RCS de DIJON ;
Pour avis,

AL23006390

FIDAL AVOCATS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RESO

S.A.S. à capital variable de 400.680 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
798 466 108 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale des associés du 25 Juin 2021 a pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes de la société RGA, titulaire, et de Monsieur Eric DEBUISSON, suppléant, et a décidé de ne pas pourvoir à de nouvelles désignations.
POUR AVIS

AL23006398

NOMINATION DE CO-GÉRANT

PAGIN'UP

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue Richard - 21200 BEAUNE
753 385 293 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/01/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau cogérant Mme Florence RAGONNEAU, demeurant 3 rue du Moulin – 21200 RUFFEY LES BEAUNE, pour une durée illimitée à compter du même jour ; en adjonction du mandat de M. Ludovic MAUGRAS, qui se poursuit.
Pour avis
La Gérance

AL23006399

CAPITAL SOCIAL

DOMAINE DU CLOS DES POULETTES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 67 080 Euros
Siège social : 8 rue Du Petit Paris - 21700 CORGOLOIN
790 014 021 RCS DIJON

Par décisions en date du 24/08/2022, l'associée unique a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 182 920 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée :
- à hauteur de 40 320 euros sur le compte « prime d'émission » et à hauteur de 142 600 euros sur le compte « autres réserves ».
Cette augmentation de capital est cumulativement réalisée par élévation de la valeur nominale des parts et attribution de parts sociales nouvelles. La valeur nominale des parts actuellement fixée à 195 euros est ainsi portée à 200 euros et, en outre, attribution est faite à l'associé unique de 906 parts nouvelles entièrement libérées.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 67 080 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 250 000 euros.
Pour avis. La Gérance

AL23006407

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CULTUREROUTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 67, Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
838 625 333 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 2 janvier 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social avec effet le même jour, à la location de matériels et de véhicules sans conducteur puis a modifié corrélativement l'article 2 des statuts.
Pour avis

AL23006408

AVIS DE MODIFICATION

EARL E. DE SUREMAIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 128 000 €
Siège Social : 2 rue du Pied de la Vallée - 21190 MONTHELIE
379 184 211 RCS DIJON

L'AGE du 16 janvier 2023 a nommé en qualité de nouveau co-gérant, à compter du même jour pour une durée illimitée, Mme Gwendoline de SUREMAIN, demeurant 2 rue de Beaune à MONTHELIE (21190).
Il a été décidé de proroger la durée de la société de 99 années à compter du 10 septembre 2030, soit jusqu'au 9 septembre 2129 et de modifier en conséquence les statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.

AL23006409

FIDAL AVOCATS

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

RESO

S.A.S. à capital variable
au capital de 400.680 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
798 466 108 R.C.S. DIJON

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 Juin 2022, la société TRANSPORTS FLORCZAK, S.A.S. au capital de 40.000 Euros ayant son siège social à GIMONT (32200) Route de Saramon, immatriculée au R.C.S. d'AUCH sous le numéro 316 713 288, a été nommée membre du comité de direction en remplacement de la société SOBOTRAM TRANSPORTS ET LOGISTIQUE, S.A.S. au capital de 1.000.000 Euros ayant son siège social à GRISSEY (71530) 33 rue Paul Sabatier, immatriculée au R.C.S. de CHALON-SUR-SAÔNE sous le numéro 450 810 072. Suivant délibération du comité de direction du 21 Juin 2022, la société TRANSPORTS FLORCZAK ci-dessus a été nommée Directrice Générale en remplacement de la société SOBOTRAM TRANSPPORTS ET LOGISTIQUE ci-dessus.
POUR AVIS

AL23006410

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LUCIEN MUZARD & FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 32 000 Euros
Siège Social : rue Cour Verreuil – 21590 SANTENAY
379 803 026 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 26 janvier 2023, la collectivité des associés a décidé de nommer Mme Capucine MUZARD, demeurant 1 rue du Faubourg Saint Jacques à BEAUNE (21200) en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL23006412

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MOREY-BLANC

SAS au capital de 1 000 000 €
Siège social : 13, rue Pierre Mouchoux - 21190 MEURSAULT
384 800 736 R.C.S. DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31 janvier 2023, il résulte que le mandat de la société K.P.M.G., Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes, conformément aux articles L. 823-2-2 et D. 823-1-1 du Code de commerce.
Pour avis
La Présidente

AL23006416

TRANSFORMATION

JACQUES GIRARDIN

Exploitation Agricole à responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 13 rue de Narosse – 21590 SANTENAY
412 781 734 R.C.S. DIJON

Suivant délibération de l'AGE du 31/12/2022, il résulte que :
- M. Jacques GIRARDIN a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/2022,
- la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 31/12/2022, sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination, le siège social, le capital et la durée n'ont pas été modifiés. L'objet social a été reformulé.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
GERANCE :
- Mme Valérie GIRARDIN demeurant 13 rue de Narosse – 21590 SANTENAY
- M. Justin GIRARDIN demeurant 2 rue du Rognier – 21590 SANTENAY
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL23006451

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES LAURIERS

Société civile immobilière
au capital de 152,45 €
Siège social : Place de la Halle – 71350 VERDUN SUR LE DOUBS
352 625 057 RCS CHALON SUR SAONE

Par AGE du 07/09/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 route de Challanges – 21200 COMBERTAULT, à compter rétroactivement du 01/04/2022.
Radiation au RCS de Chalon sur Saône
Inscription au RCS de Dijon
Pour avis
Le gérant

AL23006456

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAMTIS

SARL au capital de 1.000,00 euros,
siège social : 3 rue René Coty, 21000 DIJON,
RCS DIJON 882 244 478.

L'associé unique par décisions du 03/01/2023, a décidé de transférer, à compter du 01/01/2023, le siège social du 3 rue René Coty, 21000 DIJON au 7 rue Aristide BERGES, ZAC de la Rente du Bassin, 21800 SENNECEY-LES-DIJON et de modifier l'art. 4 des statuts en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL23006457

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAISON LOUIS JADOT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 21 rue Eugène Spuller, 21200 BEAUNE
403 231 137 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 31 octobre 2022, M. Thomas SEITER, demeurant 30 rue Georges Mandel, 33000 BORDEAUX a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 1er novembre 2022.
POUR AVIS
Le Président

AL23006458

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Frédéric BAYOU, le 20 janvier 2023,
Madame FLAMAND Dominique Françoise, demeurant à SAULIEU (21210), 4 tour des Fossés,
A cédé à
Madame REBOUILLAT Céline Hélène Denise, demeurant à SAULIEU (21210), 29 rue Grillot, célibataire,
Le fonds de commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie, orfèvrerie,exploité à SAULIEU (21210), 38 rue du Marché.
Moyennant le prix de 45.000,00 €, savoir :
- éléments incorporels : 35.000,00 €
- matériel et mobilier commercial : 10.000,00 €
Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me BAYOU, notaire à LIERNAIS, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Me Frédéric BAYOU

AL23006350

LONJON & ASSOCIES CABINET AVOCATS

CABINET LONJON & ASSOCIÉS
Société d'Avocats
2 rue Lavoisier
38330 Monbonnot-Saint-Martin

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/12/2022,enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 11/01/2023, dossier 202300001239, référence 2104P01 2023 A 00071, il a été procédé àla cession par la société MATCH, SARL au capital de 10 000euros, dont le siège social est sis 31 avenue du Drapeau -21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro482 260 700 au profit de la société MOMENTUM, SAS au capital de 22 320 euros, dont le siège social est sis 217 cours Lafayette - 69006 LYON, immatriculée au R.C.S. de LYON sous le numéro 400 669 883, du fonds de commerce de courtage en assurances, connu sous le nom commercial « MATCH ASSURANCES » et sous l'enseigne « match assurance » que la société MATCH exploite à l'adresse suivante : 31 avenue du Drapeau - 21000 DIJON, moyennant le prix de 342 000 euros(prix appliqué aux éléments incorporels du fonds pour 341000 euros et aux éléments corporels pour 1 000 euros).
La prise de possession a été fixée au 29/12/2022.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales auprès de MJ &ASSOCIÉS, à l'attention de Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis,

AL23006351

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

P.R.A.N. ELEC, SARL à associé unique en liquidation, au capital de 3 000 euros, siège social et de liquidation : 5 Route Départementale 905, 21110 FAUVERNEY, 489 716 902 RCSDIJON, AGO du 31/10/2022 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Dépôt légal au RCS de DIJON. Pour avis

AL23006075

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DFI INVESTISSEMENT CONSEIL,

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 euros,
Siège social et de liquidation :
60 avenue du 14 juillet
Bâtiment B,
21300 CHENOVE,
812 725 943 RCS DIJON

L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane GUÉRINON, demeurant 18 rue Clément Janin, 21120 TIL CHATEL.
Le siège de la liquidation est fixé 60 avenue du 14 juillet Bâtiment B, 21300 CHENOVE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis

AL23006345

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

FIDEGESTION. SARL en liquidation au capital de 10 000 € Siège social et de liquidation : 2 rue des huiliers 21340 NOLAY. 753 175 991 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Gwénola MALICET, demeurant 1 rue de la Brasserie 21340 NOLAY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue des huiliers 21340 NOLAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL23006354

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FIDEGESTION. SARL en liquidation au capital de 10 000 €. Siège social et de liquidation : 2 rue des huiliers 21340 NOLAY. 753 175 991 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022 au siège de la liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Gwénola MALICET, demeurant 1 rue de la Brasserie 21340 NOLAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23006355

DISSOLUTION ANTICIPÉE

TSBAI

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue Pasteur
21000 DIJON
RCS DIJON 817 906 043

Aux termes d'une décision en date du 30.06.2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.06.2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Taha SBAI, demeurant 42 rue Pasteur 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 42 rue Pasteur 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur

AL23006393

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TSBAI

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue Pasteur
21000 DIJON
RCS DIJON 817 906 043

Aux termes d'une décision en date du 30.06.2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, Monsieur Taha SBAI demeurant 42 rue Pasteur 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS DIJON et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23006394

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHAMALAUP

SCI au capital de 30000 €
Siège Social
101 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
503619314 RCS de DIJON

Par AGO du 24/01/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Pierre OTHONIEL 101 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 24/01/2023
Radiation au RCS de DIJON

AL23006430

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC LE MIROIR

Au capital de 2 000 euros
Siège social
61 Rue de la Liberté
21000 DIJON
443 590 153 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de desdites décisions. M. Antonio FERREIRA SOARES, demeurant 1 Boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la. liquidation est fixé chez M. Antonio FERREIRA SOARES - 1 Boulevard Churchill - 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de. DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis.
Le Liquidateur.

AL23006435

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE BISTROT DU PORT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : Port de Plaisance de Pont d'Ouche
21360 THOREY SUR OUCHE
801 263 666 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31.10.2022 ? l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.10.2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Sonia MAGRIN, demeurant 5, rue du Paquier 21360 COLOMBIER, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du Paquier 21360 COLOMBIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006440

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE BISTROT DU PORT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social :
Port de Plaisance de Pont d'Ouche
21360 THOREY SUR OUCHE

ANNONCES LÉGALES

Siège de liquidation : 5, rue du Paquier
21360 COLOMBIER
801 263 666 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31.10.2022, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sonia MAGRIN demeurant 5 rue du Paquier 21360 COLOMBIER de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006441

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 30/01/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ASNIERES-LES-DIJON: Bois et Terres supportant deux hangars agricoles et un ancien poulailler - Urbanisme : zone A, N, Ac, Ap, Ne du PLU - Libres
21 ha 44 a 38 ca
- Combe a la brebis: D-134 - Combe tobin: AB-81-88 - Derriere le bois des grott: D-59-60-61-62-69-70-89-90 - Derriere le pre: A-186[155]-230[156](A)-230[156](Z)
- En gratte dos: AC-38-40 - La mielle: A-26-32 (avec bâtiments)
- La pourotte: AB-44-181[41] - La reculee: A-6 - La voie de norges: AB-56 - Le bas des crais: D-215 - Le dessus de la combe tobi: AB-94-95-96-97 - Le petit tremblay: D-169 - Le reposoir: A-42 - Les combes d asnieres: A-1-2-3-4 - Les communs: A-64-66-67-68-70 - Les grands foix: AB-114-117-118-119-120-135-137-138-139-140-143 - Les perrieres: A-114-117-122-129 - Les petits foix: AB-98-99-103-105-109-110-112 - Sur la voie de norges: AB-16-21-24-25
Terres - Urbanisme : Zone A et N du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées
6 ha 70 a 23 ca
- Champ bossu: D-398[48] - La fontaine savoie: A-95-96-188[94]-190[93] - La mielle: A-229[21] - Les herbues: AB-234[200] - Les perrieres: A-112-113 - Sur la voie de norges: AB-15
BELLEFOND: Terres - Urbanisme : zone N, Aa, Ab, AUi du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles louées
1 ha 33 a 39 ca
- Au jibot: AB-2-3 - En valmy: AC-188-196 - Les foies: AB-70-73-76 - Les mottes: AC-278 62 a 61 ca
- Dessus la cote: AB-229 - Les cailloux: AB-63-64-65
1 ha 97 a 39 ca
- Champ rouge: AB-159 - Combe jean gruet: AB-163-164 - La perriere: AB-52-53-54 - Les flots: AB-39 - Les plissieres: AC-366
DIJON: Terres - Urbanisme : zone Ap du PLUi
82 a 68 ca
- En valmy: AC-144-145-152-163
MESSIGNY-ET-VANTOUX: Terres - Urbanisme : zone A du PLU
6 ha 71 a 99 ca
- Derriere roche: ZX-108[33](J)-108[33](K) - Le verreau: ZW-78-81 - Les youx: ZL-88
2 ha 47 a 50 ca
- Les epoisses: ZK-48-49
NORGES-LA-VILLE: Terres - Urbanisme : zone A du PLU
1 ha 27 a 30 ca
- Au bal du bois saint jean: ZB-36
RUFFEY-LES-ECHIREY: Terres - Urbanisme : zone Aa du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place sur la parcelle louée
70 a 72 ca
- Au dessus de la cote: H-40 - Le buisson au boeuf: H-13
CORGOLOIN: Parcelles en aire AOC Côtes de Nuits Village - Urbanisme : Zone N du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
11 a 46 ca
- La montagne: AK-59[36]-60[35]
LAPERRIERE-SUR-SAONE: Pré, Urbanisme: Zone ZnC de la Carte Communale Objectif : Maintien du fermier en place
8 ha 99 a 80 ca
- Cornes aux boeufs: ZA-43 - Pres du saule: ZB-48
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
ASNIERES-LES-DIJON : Terres - Urbanisme: Zone Ap du PLU
94 a 25 ca
- 'La pourotte': AB- 39- 40- 42- 180[41]
BELLEFOND : Terres – Urbanisme : Zone Aa, Ab, N et AUi du PLU
1 ha 45 a 88 ca
- 'Combe jacquemard': AC- 266 - 'En pissevin': AC- 402 - 'Le bas des combes': AB- 14(*)[F1]- 15 - 'Les plissieres': AC- 372- 373
41 a 52 ca
- 'La planchotte': AB- 204- 205
98 a 18 ca
- 'Fontaine gobin': AB- 98- 101 - 'Hautes arbues': AC- 117- 118- 119- 120
1 ha 55 a 87 ca
- 'Derriere le pressoir': AB- 185(A)- 185(Z)-186
NORGES-LA-VILLE : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 57 a 00 ca
- 'En barge': ZK- 208[11]
74 a 70 ca
- 'En barge': ZK- 2
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/02/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006447

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/12/2022 il a été constitué la société DES AMIZADES, Société civile immobilière, au capital de 1 000 €, siège social 1 Rue de la Fontaine 21210 MONTLAY EN AUXOIS, Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans, Gérance : Madame Sandrine LOURENCO demeurant 1 Rue de la Fontaine 21210 MONTLAY EN AUXOIS et Monsieur Christophe LOURENCO demeurant 88 Route Impériale 21210 MONTLAY EN AUXOIS. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON. Pour avis

AL23006346

Notaires

SCP I. MAYEN, F. CHARLET-MONOT, F. SARAMITO-SOTTILINI, J-P. PAUGET
Notaires associés
574 rue Paul Claudel
B.P. 39
38510 MORESTEL

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique, en date du 4 janvier 2023
Dénomination : VERSOANE E 61.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : LIBRE.
Siège social : 4 hameau de sauniere, 21360 LA BUSSIERE.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Gérant : Madame JULIA THIBIEROZ, demeurant 141 Avenue des Freres Lumieres, 69008 Lyon 08

AL23006353

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2022 il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA de la SARIOTTE », dont le siège social est sis 28 rue de la Gare, 21410 Malain.
La société sera immatriculée au RCS du GTC de Dijon
Le président, Beaulieu Cyril

AL23006359

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 13 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FIDIA
Siège : 10 Boulevard Carnot - Immeuble Le Richelieu, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros.
Objet : - la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôt,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Roland GUILLEN, demeurant 22 rue du Meix de la Vigne, 21370 PRENOIS
Directeur général : Monsieur Clément VITALI, demeurant 364 rue de la Mairie, 69250 CURIS AU MONT D'OR.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23006397

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 04/01/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
MK
Nom Commercial : WHY NOT
Siège Social : 13 Rue Marechal Leclerc 21400 CHATILLON SUR SEINE
Capital : 1000 €
Activités principales : L'activité de restauration de type rapide, préparation, fabrication, vente, distribution, de plats, sandwichs et burgers ou tout produit de restauration rapide à consommer sur place, à emporter ou en livraison et d'articles connexes et annexes restauration, traiteur, organisateur de réception, la fabrication et/ou la commercialisation de produits alimentaires.
Durée : 99 ans
Président : M. MOKADEM Kais 33, Rue Edme Frémy 78000 VERSAILLES
Immatriculation au RCS de DIJON

AL23006405

Adida & Associés Société d'Avocats

15 place du Châtelet
BP 20309
71108 CHALON-SUR-SAONE

CONSTITUTION

MAISON LA MIRABELLE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social: 27 Avenue de la Gare,
21210 SAULIEU
Société en cours d'immatriculation
Suivant acte SSP du 18 janvier 2023 il a été constitué une SASU dénommée :
MAISON LA MIRABELLE
Capital social : 100 euros.
Siège social : 27 Avenue de la gare, 21210 SAULIEU
Objet : La location meublée et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers; L'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers; L'administration et la gestion sous toutes formes et en particulier la location en meublé; Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous locaux, tous objets mobiliers et matériels; Activité annexe en lien avec l'art du fil et la création ou réparation d'objets et de vêtements.
Président : Madame Nathalie MORAUX demeurant 27 Avenue de la Gare, 21210 SAULIEU,
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL23006448

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BOIS DE FOURS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 Le Battant
58250 FOURS
883 113 110 RCS NEVERS

Aux termes de la délibération de l'AGO du 2/1/2023, M. Victor LOUIS, demeurant Les Guttes Bonin – 58230 ALLIGNY EN MORVAN, a été nommé Président de la société en remplacement de M. Clément MAUROY, demeurant 5 rue du Petit Pont – 21600 LONGVIC, à compter du 2/01/2023.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL23006349

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

WINCAP
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 21 D, Rue aux Chevaux - 58180 MARZY
430 218 776 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 07/12/2022, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Commissaires aux Comptes :
* Anciennes mentions :
- Commissaire aux Comptes Titulaire : M. Paul REYNE
- Commissaire aux Comptes Suppléant : M. Claude GETTE
* Nouvelles mentions :
- Commissaire aux Comptes Titulaire : la société AUDITIS sise à MONTCEAU LES MINES (71) – 33, rue des Oiseaux (382 535 144 RCS MACON)
- Commissaire aux Comptes Suppléant : Néant

AL23006384

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DU VERNAY
Le Vernay - 58160 Imphy
Au capital social de 265 291,78 euros
RCS Nevers - 331 243 832

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022, il a été procédé au retrait de la gérance de Monsieur Thierry MORDON. Pour avis, la gérance

AL23006388

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL FARM AGRI
Société civile au capital de 679 650 euros
Les Grappes 58160 LA FERMETE
528 993 751 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 15 décembre 2022 à LA FERMETE, les associés ont décidé la transformation, à compter du même jour, de la société en une société civile d'exploitation agricole (SCEA) présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile d'exploitation agricole.
DENOMINATION : SCEA FARM AGRI.
SIEGE SOCIAL : Les Grappes - 58160 - LA FERMETE.
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
CAPITAL : 679 650 euros.
GERANCE : Monsieur Roger PETIT demeurant à Les Grappes - 58160 LA FERMETE
GERANCE : Monsieur Nicolas PETIT demeurant à 45 Rue des Tilleuls - 58160 LA FERMETE
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Pour avis et mention
La Gérance

AL23006391

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL FARM CEREALES
Société civile au capital de 10 000 euros
141 Les Grappes 58160 LA FERMETE
920 547 627 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 15 décembre 2022 à LA FERMETE, les associés ont décidé la transformation, à compter du même jour, de la société en une société civile d'exploitation agricole (SCEA) présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile d'exploitation agricole.
DENOMINATION : SCEA FARM CEREALES.
SIEGE SOCIAL : 141 Les Grappes - 58160 - LA FERMETE.
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
CAPITAL : 10 000 euros.
GERANCE : Monsieur Nicolas PETIT demeurant à 45 Rue des Tilleuls - 58160 LA FERMETE
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Pour avis et mention
La Gérance

AL23006392

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCEA DES MARLINS
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 10.000 euros
Siège social : «Les Marlins »
58230 SAINT-AGNAN
RCS NEVERS 839 533 353

Le 28/12/2022, l'AGO a pris acte de la démission de M. Fabrice GAUTHARD de ses fonctions de cogérant.
Pour avis.

AL23006417

RÉDUCTION DE CAPITAL - SIÈGE SOCIAL

EARL DUMONT
Société civile au capital de 71 730 euros
Siège social : Les Grappes 58170 CHIDDES
RCS NEVERS - N°828 382 333

Suivant décision collective des associés du 31 décembre 2022 à effet du 10 janvier 2023, le capital a été réduit de 35 860 euros pour être ramené à 35 870 euros. Le siège social est fixé Les Grappes - 9 Route d'Avrée, 58170 CHIDDES. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis

AL23006419

AVIS DE TRANSFORMATION

POSIDONIA
Société à responsabilité limitée
en cours de transformation
en société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 58 RTE NATIONALE,
58300 SAINT-LEGER-DES-VIGNES
518 172 119 RCS NEVERS

Suivant délibération en date du 13.01.2023, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 1836 du Code civil, la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et sa date de clôture demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Nouvelle mention : « ARTICLE 2 - OBJET : La Société a pour objet : acquisition, administration, gestion, aménagement, entretien et exploitation par voie de location ou autre moyen de tous immeubles, terrains, biens mobilier ou immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. »,
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Marie-Luce RIGNAUD et Laurent PARISOT, demeurant ensemble 58 Route Nationale 58300 SAINT LEGER DES VIGNES, chacun associé de la Société.
Pour avis La Gérance

AL23006422

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGTR
SASU au capital de 3000 €
Siège Social
120 RUE CHARLEVILLE
58000 NEVERS
813478252 RCS de NEVERS

Par AGE du 01/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 100 ROUTE DE CORCELLES 58180 MARZY, à compter du 01/02/2023.

AL23006431

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS

Propriété « 5 rue du Vieux Pont » à LUZY
AVIS DE PUBLICITÉ COLLECTIVE AU TITRE DE L'ARTICLE L311-3
du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique
Propriété sise :
Section A n°2747
à l'adresse « 5, rue du Vieux Pont »
VU la procédure d'expropriation initiée par la Commune de LUZY,
VU le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 6 avril 2018 pris par Madame Jocelyne GUERIN, Maire de LUZY,
VU le procès-verbal définitif d'abandon manifeste du 12 novembre 2018 pris par Madame Jocelyne GUERIN, Maire de LUZY,
VU la délibération du conseil municipal de Luzy en date du 18 décembre 2018 portant déclaration manifeste d'abandon et engagement de la procédure d'expropriation,
VU la consultation publique qui s'est tenue du 29 octobre 2019 au 29 novembre 2019,
VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 portant déclaration d'utilité publique et cessibilité, dans le cadre d'une procédure d'abandon manifeste, du bien situé « 5 rue du Vieux Pont » en vue de la réhabilitation ou la construction aux fins d'habitat dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg « Luzy, Village du Futur »,
VU l'ordonnance d'expropriation du 21 septembre 2020,
Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 311-3 et R 311-2,
Il est rappelé par la Ville de LUZY les dispositions des articles :
- L 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique « les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité »
- R 311-2 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique « les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L 311-3, déchues de tous droits à indemnité ».
Le présent avis fait l'objet d'un affichage en mairie de LUZY, sur le site de la propriété, sur le site internet de la ville. Il fera également l'objet d'une publication dans la presse régionale « Terres de Bourgogne ».
A cet effet, le contact devra être pris auprès de la Mairie « 2 place de l'Hôtel de Ville » 58170 LUZY ou par mail mairie@luzy.fr

AL23006437

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de CERCY-LA-TOUR : ZONE RNU
1 ha 88 a 49 ca
- Le chevrelet: B-349-352-353
Cmne de LUCENAY-LES-AIX : ZONE NC
1 ha 99 a 00 ca
Les pres boileau: ZA-47
Cmne de COSSAYE: ZONE NC
20 ha 67 a 92 ca
- La vevre: ZI-8-9-10-33-34-35 - Le taillis pierrot: C-567-568-615 - Les bouts coupes: ZI-6-7
- Les champs des saints: ZI-36
Biens à louer :
Cmne de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE : ZONE N
1 ha 60 a 70 ca
- 'Maubuisson': AI- 35[285]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/02/2023** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL23006443

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales de REGION DE TANNAY, REGION DE VARZY et VAUX D'YONNE sont convoqués en Assemblée générale Extraordinaire le 17/02/2023 à 14h, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : lecture du rapport du Conseil d'administration et du projet de fusion, approbation de la fusion des Caisses locales de REGION DE TANNAY, REGION DE VARZY et VAUX D'YONNE par la constitution d'une nouvelle Caisse locale, dissolution des Caisses locales fusionnées, transfert des contrats en cours des Caisses locales, délégation de pouvoir.
Pour le cas probable où les Assemblées générales présentement convoquées ne pourraient se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués par lettre à l'Assemblée générale Extraordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.
Sous-réserve de l'approbation du projet de fusion, les sociétaires seront réunis à l'issue de l'Assemblée générale Extraordinaire en Assemblée constitutive de la Caisse nouvelle à effet d'adopter les statuts* et de nommer les premiers administrateurs et les membres de la Commission de contrôle et de surveillance.
* Le projet des statuts de la Caisse nouvelle est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23006108

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 23/01/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BRINDEAU JEAN-LUC ARMAND ANDRE
- LE BOURG - 58290 VANDENESSE
RCS/RM 58 : 378 436 794
Le Greffier,

AL23006374

Par jugement en date du 23/01/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LE BON SERVICE DE COSNE (SARL)
33, Avenue du 85eme de Ligne - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS/RM 58 : 847 724 218
Le Greffier,

AL23006375

Par jugement en date du 23/01/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL EURL MAS SECURITE PRIVEE
41, R JEAN MONNET - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 532 900 735
Le Greffier,

AL23006376

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de DONZIAIS et REGION DE COSNE SUR LOIRE sont convoqués en Assemblée générale Extraordinaire le 17/02/2023 à 14h, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : lecture du rapport du Conseil d'administration et du projet de fusion, approbation de la fusion des Caisses locales de Puisaye Nohain Forterre, Donziais et Région de Cosne sur Loire par la constitution d'une nouvelle Caisse locale, dissolution des Caisses locales fusionnées, transfert des contrats en cours des Caisses locales, délégation de pouvoir.
Pour le cas probable où les Assemblées générales présentement convoquées ne pourraient se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués par lettre à l'Assemblée générale Extraordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.
Sous-réserve de l'approbation du projet de fusion, les sociétaires seront réunis à l'issue de l'Assemblée générale Extraordinaire en Assemblée constitutive de la Caisse nouvelle à effet d'adopter les statuts* et de nommer les premiers administrateurs et les membres de la Commission de contrôle et de surveillance.
* Le projet des statuts de la Caisse nouvelle est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23006110

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Canton de Prémery, Grand Nevers, Haut Morvan, Mont Saint Alban, Brinon sur Beuvron, Région de Corbigny, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 17/02/2023, à 14h, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration, lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL23006111

Groupama RHÔNE-ALPES AUVERGNE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires de la Caisse locale d'assurance mutuelle agricole de BAS NIVERNAIS sont convoqués en Assemblée générale Extraordinaire le 17/02/2023 à 14h, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : lecture du rapport du Conseil d'administration et du projet de fusion, approbation de la fusion des Caisses locales de BAS NIVERNAIS et BORDS DE LOIRE par la constitution d'une nouvelle Caisse locale, dissolution des Caisses locales fusionnées, transfert des contrats en cours des Caisses locales, délégation de pouvoir.
Pour le cas probable où les Assemblées générales présentement convoquées ne pourraient se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués par lettre à l'Assemblée générale Extraordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

ANNONCES LÉGALES

Sous-réserve de l'approbation du projet de fusion, les sociétaires seront réunis à l'issue de l'Assemblée générale Extraordinaire en Assemblée constitutive de la Caisse nouvelle à effet d'adopter les statuts* et de nommer les premiers administrateurs et les membres de la Commission de contrôle et de surveillance.
* Le projet des statuts de la Caisse nouvelle est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23006112

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCEA CHAMP DES MARECHAUX

Société civile en liquidation
au capital de 49 999.92 euros
Le Charmois 58290 MAUX
RCS NEVERS - 422 234 856

Aux termes d'une délibération en date du et à effet du 21 décembre 2022, les associés de la SCEA CHAMP DES MARECHAUX ont décidé la dissolution de la société à compter du 21 décembre 2022. Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. Laurens BYRS demeurant 19 rue de la Cathédrale 58000 Nevers, Mmes Elisabeth BYRS, demeurant 10 Chemin Frank Thomas Genève (Suisse) et Patricia BYRS, épouse LASQUIER, demeurant 184 rue St Martin 75003 Paris et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 19 rue de la Cathédrale 58000 NEVERS, adresse d'un liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis
Les liquidateurs

AL23005917

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FRANCK MAZAT SARL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
1 rue Louis Pasteur
58160 IMPHY
483 564 514 RCS NEVERS

Le 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL23006369

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VICTOR 1ER

Société Civile Immobilière
Société en liquidation
Capital social : 54881,65 euros
Siège de liquidation : 11, rue du Moulin d'Ecorce
58000 NEVERS.
420 774 234 RCS NEVERS

Le 12/01/23, à NEVERS, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur M Monsieur Jean, Michel, Georges MANQUAT demeurant au 11, rue du Moulin d'Ecorce 58000 NEVERS de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 12/01/23. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23006371

AVIS DE DISSOLUTION

SCI DE VAL

Sci au capital de 33 538,78 Eur
Siège social : 72, Rue de la Préfecture
58000 NEVERS
RC NEVERS n°401 198 469

Par décision prise, SSP, en AGE du 12/1/2023, il a été constaté la cessation complète de l'activité de la SCI et ordonné sa dissolution et la radiation définitive de son inscription au RC de NEVERS avec effet immédiat.
Madame DETCHEPARE Marie France, 44, Route de Conflans 58180 MARZY est nommée pour effectuer les démarches nécessaires.
Le siège de la dissolution est fixé à l'adresse de Madame DETCHEPARE Marie France.
Mention au RCS de NEVERS .

AL23006433

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

AVIS DE DISSOLUTION

PERROT PAYSAGE

SARL Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation: 12 Rue des Boulats
58240 LUTHENAY-UXELOUP
808 865 125 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 15/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alexandre PERROT, demeurant 12 Rue des Boulats - 58240 LUTHENAY-UXELOUP, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue des Boulats - 58240 LUTHENAY-UXELOUP, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL23006413

ALPHA EXPERTS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SC IMMONICO.
Forme : SC.
Capital social : 762,25 euros.
Siège social : 11 rue du Champ de Foire, 58000 NEVERS.
424189751 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Alain BARTHELEMY, demeurant 28 boulevard Saint Exupéry 58000 NEVERS a été nommé liquidateur.

AL23006423

DISSOLUTION ANTICIPÉE

REVETEMENTS NIVERNAIS

SARL en liquidation
au capital social de 2 000 Euros.
Siège social
3 Rue du village Sauvigny
58800 MARIGNY SUR YONNE
SIREN 900 919 796 R.C.S.NEVERS

Le 30 Décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.
M Jérémy MEUNIEUR demeurant 3 Rue du village Sauvigny 58800 MARIGNY SUR YONNE, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 3 Rue du village Sauvigny 58800 MARIGNY SUR YONNE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23006427

CLÔTURE DE LIQUIDATION

REVETEMENTS NIVERNAIS

SARL en liquidation
au capital social de 2 000 Euros
Siège social
3 Rue du village Sauvigny
58800 MARIGNY SUR YONNE
SIREN 900 919 796 R.C.S. NEVERS

Le 31 Décembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.
Jérémy MEUNIER 3 Rue du village Sauvigny 58800 MARIGNY SUR. YONNE.
Le 31 décembre 2022 à MARIGNY SUR YONNE.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23006426

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DE BELLEVUE

Société Civile d'Exploitation agricole
Au capital de 10 000 euros
Siège social : « Bellevue »
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
844 645 754 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Madame Audrey JAUPITRE, dmt CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350) «Bellevue», a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation; le siège de la liquidation reste fixé CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58350) «Bellevue». Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers. Pour Avis.

AL23006449

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : EURL
Dénomination : HORIZON MENUISERIE
Siège : 47 Rue Des Chaumottes 58660 COULANGES LES NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 800,00 euros
Objet : - Tous travaux de menuiserie extérieure/intérieur aluminium, bois et PVC ; - L'achat et la vente de mobiliers en bois, métal et matières dérivées ; - Tous travaux de rénovation et de dépannage dans le domaine de la menuiserie,serrurerie et automatisme sur chantier ou chez les particuliers ; - L'aménagement intérieur et extérieur ; - Tous travaux d'isolation thermique, acoustique et anti-vibration, - La pose de fenêtre dans le cadre de l'activité de menuisier, - Mise en place et dépose, de cuisines intégrées ou par éléments, de meubles, - La réalisation de tous types de prestations de services auprès de professionnels et particuliers liées à l'objet social.
Gérant : Monsieur Gaëtan GONTHIER demeurant 47 Rue Des Chaumottes 58660 COULANGES LES NEVERS

AL23006043

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la SCEA DEVOUARD prenant effet le 15 janvier 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : SOCIETE CIVILE
OBJET : activités de production agricole
DENOMINATION SOCIALE : SCEA DEVOUARD
SIEGE SOCIAL : 350 Route de la Tranchée Rouge - L'Huis Chamard - 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN
GERANT : M. Gérard DEVOUARD, demeurant 350 Route de la Tranchée Rouge - L'Huis Chamard - 58120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN
CAPITAL SOCIAL : 31 000 euros par apports de biens mobiliers en nature et en numéraire
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Agrément pour toutes les cessions sauf entre associés, conjoints, concubins et concubins des associés.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS
Pour avis, Les fondateurs

AL23006386

AVIS DE CONSTITUTION

LOCEDA
SCI au capital de 500 €
23 rue Gambetta
58000 NEVERS
RCS NEVERS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 25.01.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : LOCEDA
Siège social : 23 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Objet social : Acquisition, administration, gestion, location par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Daniel DEVOISE, demeurant 23 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour tous les autres cas,
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance

AL23006442

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI FAMILY

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social
15 route de Paris
89300 SAINT AUBIN SUR YONNE
494 317 456 RCS SENS

Aux termes du PV d'AGE du 30/09/2022, il résulte que :
Le siège social a été transféré au 22 rue de la Fontaine Soyer, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, à compter du 30/09/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Mme Denise BLANC, ancienne gérante, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de M. Jérémy BLANC, nouveau Gérant, demeurant 22 rue de la Fontaine Soyer, 21850 SAINT-APOLLINAIRE. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL23006425

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE AHAKOUN

SELARL au capital de 50 000 euros
Siège social : 34 Avenue Pierre de Coubertin
Centre Commercial du Clos Saint Pierre
89100 SENS
828 240 036 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 09/01/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 34 Avenue Pierre de Coubertin Centre Commercial du Clos Saint Pierre, 89100 SENS au 3 Promenade des Champs Plaisants 89100 SENS à compter du 30 janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL23006284

GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DU RU GALANT.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Impasse du ru galand, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
892 147 539 RCS de SENS.
Aux termes de l'AGE en date du 1/01/2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 1/01/2023, Monsieur Ghislain LEMEITER, demeurant 10 Boulevard de Verdun, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE en remplacement de Monsieur Philippe FROT.
L'AGE du 01/01/2023 a aussi décidé de transférer le siège social au 10 Boulevard de Verdun, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE à compter du 1/01/2023.
Mention sera portée au RCS de SENS.
Le gérant.

AL23006370

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PHILIPPE JALOUZOT AUTOMOBILES

SASU au capital de 10 000 Euros
19 Rue du Colonel Rozanoff
89 000 AUXERRE

Par décision du Président en date du 23/01/2023 il a été pris acte de la nomination du Directeur Général Madame JALOUZOT Florence, demeurant à MONETEAU (89470) 115 Rue des Conches à compter du 23/01/2023.
Mention en sera faite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

AL23006400

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FAMILY

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 15 route de Paris –
89300 SAINT AUBIN SUR YONNE
494 317 456 RCS SENS

Aux termes du PV d'AGE du 30/09/2022, il résulte que :
Le siège social a été transféré au 22 rue de la Fontaine Soyer, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, à compter du 30/09/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Mme Denise BLANC, ancienne gérante, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de M. Jérémy BLANC, nouveau Gérant, demeurant 22 rue de la Fontaine Soyer, 21850 SAINT-APOLLINAIRE. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL23006383

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

AUXERRE DISTRIBUTION PRESSE FOULON

Société à responsabilité limitée
au capital de 117 250 euros
Siège social : 27 Rue Valentin Privé -
89300 JOIGNY
397 962 887 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/12/2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 24/01/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 34 750 €, pour être ramené de 117 250 € à 82 500 € par voie de rachat et annulation de 139 parts sociales appartenant à un associé. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent dix-sept mille deux cent cinquante euros (117 250 €).» Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (82 500 €).»

AL23006396

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FORESTIER DES BOIS PAQUINS

Groupement forestier
au capital de 320.000,00 €
Siège social : 3 rue du Pont de Lodi
75006 PARIS
R.C.S PARIS 750 352 544

Suivant acte reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600) 26 Rue Dilo, le 14/10/2012, les associés de la société « GROUPEMENT FORESTIER DES BOIS PAQUINS », ont décidé de l'augmentation de capital,initialement fixé à la somme de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS(320.000,00 EUR), pour le porter à la somme de QUATRE CENT TROIS MILLE EUROS (403.000,00 EUR), par voie d'apport en nature par Monsieur et Madame Yves LEBOUC, de diverses parcelles sur les communes de VERGIGNY (89600), CHEU (89600)et LIGNY LE CHATEL (89144).
Ledit capital étant désormais divisé en 403 parts de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 403,entièrement souscrites et libérées.
Pour avis
Le notaire

AL23006403

PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BS FINANCE, SARL au capital de 1 500 € ayant son siège social 12 rue des remparts 89500 DIXMONT et immatriculée au RCS de SENS sous le n° 531 124 527, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.Pour avis, la Gérance

AL23006414

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION EN SASU

IDEA

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 25 000 euros
Siège social
5, rue Louis Renault 89000 AUXERRE
334 204 005 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 27 janvier 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 25 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christian MARTINI.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Christian MARTINI Demeurant 8 Allée du Perthuis – 89000 AUXERRE

AL23006429

MODIFICATION DU CAPITAL

THANK YOU LAB

SAS au capital de 50.000 €
Siège social
1 avenue du Château
89340 CHAMPIGNY
900 133 935 RCS SENS

Aux termes de l'AGE en date du 24/12/2022, il a été décidé d'augmenter le capital de la société à hauteur de 6.818,20 € par voie d'apports en numéraire. Le capital est désormais de 56.818,20 €, divisé en 568 182 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

AL23006436

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

FCW

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 118 Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
841 185 796 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 118 Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES au Rue des Soeurs Lecoq Promenade du Chapeau 89300 JOIGNY à compter du 31 décembre 2022.
Pour avis
La Gérance

AL23006445

MODIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ

GAEC VALLET FRÈRES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 152 449,02 €
Siège social : 89360 JAULGES
334 611 613 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022 :
- A décidé de proroger la durée de la société de 10 ans, reportant son terme au 3 mars 2036.
- A pris acte de la démission de M. Guy VALLET de ses fonctions de gérant.
- A décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 31 décembre 2022.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA VALLET FRÈRES
Forme : SCEA régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article
L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 152 449,02 €.
Siège social : 89360 JAULGES.
Durée : Jusqu'au 3 mars 2036.
Gérant : M. Michel VALLET, demeurant à JAULGES (Yonne), 5 Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL23006446

TRANSFORMATION

EVORA DE LA VALLEE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 46 Rue de Bourgogne,
89500 ARMEAU
RCS SENS 898 739 701

L'assemblée générale extraordinaire du 1er Décembre 2022 a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société en Nom Collectif, a constaté l'augmentation de capital de 5 000 € par apport de parts, à compter du 1er décembre 2022.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : EVORA DE LA VALLEE
Forme : Société en Nom collectif, société régie par les articles L 221-1 à L 221-17 du Code de Commerce, par les décrets pris pour leur application, et par les statuts qui seront adoptés par les associés.
Objet : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, la location meublée saisonnière et permanente de biens immobiliers
Capital social : 6 000 euros.
Siège social : 46 Rue de Bourgogne, 89500 ARMEAU
Durée : Jusqu'au 28 Avril 2120.
Gérant : Messieurs Stéphane Bellec et Dominique Rouyer demeurant ensemble au 46 Rue de Bourgogne, 89500 Armeau
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'unanimité des associés dans tous les cas.

AL23006452

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE D'ARRIVÉE)

VITO SCI au capital de 160 euros Siège social : 7 Chemin des Cures 77480 MONTIGNY-LE-GUESDIER 447 642 869 RCS MELUN
Le 17/01/2023, l'AGE : a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 128 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : 160 euros Nouvelle mention : 288 euros, a décidé de transférer le siège social au 36 Route de Longueron 89300 JOIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de Melun fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens.

AL23006461

// GÉRANCE

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 19 janvier 2023, enregistré au SIE d'AUXERRE (89), le 23 janvier 2023, sous les références 8904P01 2023 N93, a été cédé la moitié en pleine propriété d'un fonds libéral de chiropraxie, situé à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, par :
Madame Marie-Jacobé Madeleine Thérèse ROUY, demeurant à FONTENAY-PRES-CHABLIS (89), 55 grand-rue,
Identifiée au SIREN sous le n°833657661.
A :
La Société dénommée CLEMCHIROPRATIQUE, SELARL dont le siège est à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, identifiée au SIREN sous le n° 922591417 et immatriculée au RCS d'AUXERRE (89).
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR),au matériel pour ZÉRO EURO (0,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire.

AL23006367

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 19 janvier 2023, enregistré au SIE d'AUXERRE (89), le 23 janvier 2023, sous les références 8904P01 2023 N94, a été cédé la moitié en pleine propriété d'un fonds libéral de chiropraxie, situé à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, par :
Madame Marie-Jacobé Madeleine Thérèse ROUY, demeurant à FONTENAY-PRES-CHABLIS (89), 55 grand-rue,
Identifiée au SIREN sous le numéro 833657661.
A :
La Société dénommée ANGELUS CHIROPRACTIC, SELARL, dont le siège est à AUXERRE (89),5 rue Marcelin Berthelot, identifiée au SIREN sous le n° 922590781 et immatriculée au RCS d'AUXERRE (89).
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (48 352,00 EUR), s'appliquant :
aux éléments incorporels pour QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR),
au matériel pour TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (3 352,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006368

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce n°AL23006119 du 13/01/2023 au lieu de M. Daniel GUIGNET, lire M. Michel GUIGNET.
Pour avis

AL23006373

// DIVERS

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL TONNERRE-CHABLIS

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 01 MARS 2023 à 17:00
au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 17 MARS 2023 à 18:45
à l'adresse suivante :
ESPACE MARLAND
10 rue François Miterrand
89700 Tonnerre
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée,

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **SC H.R.A B.C.& Associés** 131 rue de Créqui 69006 Lyon. RCS Auxerre 409793155. CIP 4461.

AL23006357

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Marie-Claudine Anne Monique VIVOT** 1 place chataignier 2 rue d orléans 89220 Bléneau. RCS Auxerre 340726561. CIP 3839.

AL23006358

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 03/02/2023 au profit de la SAS à associé unique **ATELIER AMB** 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy Sur Yonne (travaux bois, menuiseries). RCS Auxerre 838572253. CIP 4523. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC .

AL23006360

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique Fine Solution** 13 allée de l'Esplanade 89000 Auxerre (prestations de conseils). RCS Auxerre 884774829. CIP 4604. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC .

AL23006361

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique H.B.R.S** 2 Rue du Pont 89000 Auxerre (Hôtel restaurant bar). RCS Auxerre 842688681. CIP 4614. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006362

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sas SAS YJ2D** 149 rue de Paris et angle 1 rue Victor Martin 89000 Auxerre (agence immobilière). RCS Auxerre 828241265. CIP 4615. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006363

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl C.A.P.A.T.** 61 Rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (carrelage). RCS Auxerre 511127219. CIP 4616. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006364

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique B.B.K.M.** 6 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (boucherie). RCS Auxerre 494887599. CIP 4617. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006365

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/01/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS SAS SFOC GRAVIER** 25 rue de la Fête Dieu 89470 Monéteau (affûtage). RCS Auxerre 837556596. CIP 4618. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006366

constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Elections au conseil d'administration. 3 sièges sont à pourvoir (*).
M MAURICE MICHEL , M MARTINAND SYLVAIN , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

AL23006434

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 octobre 2022, M. Alain André Charles Emile PICAUDÉ, retraité, demeurant à AVALLON (89200) 15 rue du Stade Résidence 2054 Appt 38, né à NIJON (52150), le 4 janvier 1951, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 23 octobre 2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 24 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

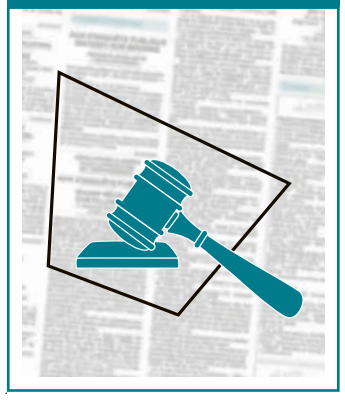
AL23006378

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par **Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne)**, CRPCEN 89027, le 19 janvier 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
M. Bernard Lucien **MORIN**, Agriculteur, et Mme Isabelle **DUPLESSIS**, Comptable, demeurant à VERMENTON (89270), 6 rue de l'Ancienne Mare, Hameau du Val Saint Martin.
Mariés à la mairie de VERMENTON (89270) le 18 décembre 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23006401

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



Préfet de l'Yonne

AVIS DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMMUNES de FONTENAY-SOUS-FOURONNES, FOURONNES, BAZARNES ET CHARENTENAY
Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2023-17 du 25janvier 2023 sont déclarés d'utilité publique, au bénéfice de la commune de Fontenay-sous-Fouronnes, les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du captage des Prés Tardifs situé à Fontenay-sous-Fouronnes. Les communes de Fontenay-sous-Fouronnes et Fouronnes sont autorisées, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à prélever, utiliser et à distribuer l'eau du captage des Prés Tardifs pour la consommation humaine.
Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.
Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement en eau des communes de Fontenay-sous-Fouronnes et Fouronnes et dans les conditions fixées par celles-ci.
Cet arrêté est consultable en mairie de Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Bazarnes et Charentenay.
Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne -service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique :politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

AL23006402

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001, le 25 janvier 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Yves Daniel PIDOUX, né à LONS-LE-SAUNIER (39),le 17 juin 1962, et Madame Christine QUANTIN, née à PACY-SUR-ARMANCON (89), le 10 décembre 1963, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble à BAZARNES (89), 5 Allée Reine Defaix .
Mariés à la mairie de PACY-SUR-ARMANCON (89), le 16 juillet 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, lequel n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006421

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARCY-SUR-CURE - bois-taillis et lande
- 1 ha 66 a 76 ca - Cotat le roy: C-381-386-460-472 - Haut du faite de l orme: AD-23 - La cote de chauvotte: C-926-927-946-954 - La cote de la courois: A-1827 - La cote de veau: D-24-45-105-147-200 - La cote judee: B-2580 - Le bas des geverniers: A-1132 - Le vallot de joux: B-288 - Les gouterottes: B-2876 - Les huit fourches: A-1428 - Vignes des bois coulon: ZE-65[551] - zonage : zone N du PLU

BOIS-D'ARCY - bois-taillis et lande
- 58 a 80 ca - Champ bourdeau: B-187-287[217] - Champ des vignes: B-161 - La queue d herce: B-267[235]
zonage : zone N du PLUi

NOYERS – bois-taillis et terre – fonds occupé en partie - 1 ha 51 a 60 ca - Les grands cotats: ZT-9-11(A)-11(B) – zonage : RNU

VENIZY - terre - 3 ha 02 a 96 ca - Entre les deux ruisseaux: J-477-479-506-508-509 - La veau ronde: J-456 - Les grands pres: J-228-238-240-241-243-244-1198[256] - Les surgeons: J-560-564-565-567-569-570 - zonage : zone N du PLU ; milieu humide et zone ZNIEFF de type 1 et 2 en périphérie du ruisseau de Créanton.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/02/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et candidater en ligne.

AL23006453

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LES MAISONS DE MARGOT

SCI au capital de 335 400 €
Siège social : 4, rue Girault
89100 COLLEMIERS
441 495 066 RCS SENS

Le 31/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Didier CROU demeurant à Collemiers (89100), 4 rue Girault, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL23006347

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES MAISONS DE MARGOT

SCI en liquidation amiable au capital de 335 400 €
Siège social : 4, rue Girault
89100 COLLEMIERS
441 495 066 RCS SENS

Le 31/12/2022 - 12 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Didier CROU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL23006348

DISSOLUTION

SARL VIEILLARD ESPACE VERT

Au capital de 500 €
2 CHEMIN DE CHAMPROND 89700 DANNEMOINE
520 843 103 AUXERRE

SARL VIEILLARD ESPACE VERT
SARL au capital de 500 euros
Siège social : 2 Chemin de Champrond 89700 DANNEMOINE
RCS 520 843 103
Le 31/12/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. M VIEILLARD Joël demeurant 2 Chemin de Champrond 89700 DANNEMOINE a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2 Chemin de Champrond 89700 DANNEMOINE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (89).
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL23006455

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'OLIVIA

Société civile en liquidation
au capital de 500,00 euros
Siège social et siège de la liquidation :
4 Route de Saint-Julien-du-Sault – 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
Liquidateur : Madame Sylvia BOUREL, demeurant 4 Route de Saint-Julien-du-Sault 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
503 601 353 Rcs SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

AL23006406

AVIS DE DISSOLUTION

A2J

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 400 euros
Siège social : 12 Ville Perdue
89130 LEUGNY
480 187 921 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 26/01/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Thierry SMOLARSKI, demeurant 12 Ville Perdue 89130 LEUGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Lieudit Ville Perdue 89130 LEUGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006415

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SCI SAGET-OLIVERO

Société civile immobilière
au capital de 152.45 euros
Siège social : 11 Rue Gaspard de Coligny – 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES
419 625 678 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation, Madame Corinne OLIVERO, demeurant 3 Rue Gaspard de Coligny – 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
3 Rue Gaspard de Coligny – 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23006450

AVIS DE PUBLICITE

SCI VICTOR HUGO

S.C.I. au Capital de 304,90 Euros
Société en liquidation
7 chemin des Près Ronds
La Villotte
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 950 378 943 (1989 D 00198)

L'Assemblée des associés réunie en date du 30 janvier 2023, à la diligence de la Liquidatrice, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné à la Liquidatrice quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : La Liquidatrice,

AL23006459

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

SQUILLARIO ADELINE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 9, Boulevard du 14 Juillet
89100 SENS
Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à responsabilité limitée
DENOMINATION : SQUILLARIO ADELINE
SIEGE SOCIAL : 9, Boulevard du 14 Juillet - 89100 SENS
OBJET : Toutes activités liées au bien-être, à la santé mentale et psychique, médiation, et toutes formations liées à ces activités
DUREE : 99 années
CAPITAL : 3.000 euros
GERANCE : Madame SQUILLARIO Adeline demeurant 24, Rue du Port Bodot - 89100 SENS
IMMATRICULATION : RCS de SENS

AL23006372

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI GW au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à TANLAY (89430) 5, rue Haute des Fossés, ayant pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ; la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés. Mme Caroline WOLPERT et M. Alexandre GARAND, demeurant ensemble à TANLAY (89430) 5, rue Haute des Fossés ont été nommés gérants.
Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23006418

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxerre du 26 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CERCLE INTERIM
Siège : 63 RUE SAINT PELERIN, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans
Capital : 90 000 euros
Objet : L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire spécialisé dans le médical et paramédical.
Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société GROUPE SELECT RH, SAS au capital de 5.000 euros, dont le siège social est 2 PLACE JEAN JAURES, 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S d'Auxerre sous le numéro 918 033 630, représentée par Monsieur Yannick ROBIERE, Président.
La Société sera immatriculée au R.C.S de AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23006420

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20 janvier 2023, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : KFL Conseils & Formations
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique
Capital : 1 000 Euros
Siège : 2, Impasse des Cours 89200 VASSY-ETAULES
Objet : Le conseil d'entreprise notamment dans le secteur de la poissonnerie et des produits de la mer ; la formation de collaborateurs et/ou de directeurs de magasins sur les rayons marées.
Durée : 99 ans
Gérant : Madame Katia LAGADEC demeurant 2, Impasse des Cours 89200 VASSY-ETAULES.
Immatriculation au RCS de AUXERRE.
Pour avis

AL23006424

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/01/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiquessont les suivantes :
Dénomination Sociale : PEPSIE
Forme : SCI
Capital social : 500 euros
Siège social : 16 rue du Patis - Champien, 89200 AVALLON
Objet social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Gérance : M. Jérôme Et Madame Angélique SUREAU demeurant 16rue du Patis - Champien, 89200 AVALLON
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS deAUXERRE

AL23006432

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE, le 27 janvier 2023, a été constituée la société civile suivante :

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



Dénomination : SC BANDERET
Siège : AUXERRE (89000) 62 avenue Hoche
Capital social : 100,00 €, constitué d'apports en numéraire, entièrement libérés
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens et droits immobiliers et mobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance, à l'exception de celles consenties aux associés.
Premiers gérants :
M. Mathieu BANDERET, demeurant à AUXERRE (89000) 62 avenue Hoche, et M. Axel BANDERET, demeurant à PARIS (75012) 20 rue Saint-Nicolas.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire

AL23006444

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY le 26 janvier 2023, il a été constitué une société civile immobilière dénommée SCI RTIP.
Objet social : acquisition, gestion, exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits sociaux immobiliers
Siège social : 4 rue de la Ville 89570 SOUMAINTRAIN
Capital : 1000 €
Gérance : Mr Romain THIESSON demeurant à DIJON (21000) 53 rue de Mulhouse et Mlle Iulia-Alexandra POPESCU demeurant à DIJON (21000) 53 rue de Mulhouse
Clause d'agrément pour les cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, la gérance.

AL23006454

PLUS D'INFOS SUR

CONSOMMATION

// SIRHA INNOVATION AWARDS

Des légumes fermentés et un gigot d'agneau façon jambon récompensés

Depuis plusieurs années, les Sirha Innovation Awards récompensent les meilleurs produits, matériels, équipements et nouvelles technologies de l'année dans l'industrie de la restauration et de l'alimentation.

À l'occasion du Salon de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (Sirha) 2023, qui s'est tenu à Lyon (Rhône) du 18 au 23 janvier, plus de 270 dossiers ont été étudiés par un jury composé de chefs, pâtissiers, traiteurs, journalistes et experts de l'alimentation pour élire les Sirha Innovation Awards. En amont du verdict final, les nominés ont soutenu oralement leur dossier, fait déguster leur produit ou ont présenté leur équipement. Parmi les douze lauréats, deux concernent plus particulièrement l'alimentation et l'élevage. Présentation.



Le Sirha rassemble des milliers d'exposants, mais également de nombreux concours gastronomiques.

Du magasin bio à la restauration

La première innovation vient d'Alsace. D'abord spécialisée dans la production de boissons rafraîchissantes, telles que le kéfir, l'entreprise Labo Dumoulin a récemment développé une gamme de mélanges de légumes fermentés locaux issus de l'agriculture biologique, à consommer de la même manière que des crudités. *« Nous avons notamment choisi les carottes, le chou blanc et rouge car ils contiennent peu d'eau et sont donc faciles à fermenter,* détaille le cofondateur Aurélien Fabas. *Jusqu'à présent, nous vendions seulement en magasin bio, mais nous nous ouvrons peu à peu à la restauration qui peut s'en servir dans des bowls, des burgers, des sandwichs ou des salades composées »*, conclut-il.

Revisiter le gigot d'agneau avec finesse

En Espagne, au cœur d'un village à une centaine de kilomètres de Valence, ce ne sont pas les légumes qui ont piqué la curiosité de Mohamed El Bakkouri. Après une carrière chez Electrolux, l'entrepreneur a souhaité démocratiser une nouvelle filière : un gigot à l'agneau présenté comme un jambon, et appelé *« Salt'N'Lamb »*. Grâce à la technique du bellota, couramment utilisé sur le jambon ibérique, cet ancien financier a apporté une valeur ajoutée à la viande d'agneau. L'affinage se fait dans un séchoir en pierre à l'air libre et peut durer jusqu'à dix-huit mois. *« Ce qui est important, c'est d'avoir une race un peu grasse qui mange essentiellement de l'herbe,* explique Mohmamed El Bakkouri. *Dans le Pays basque, les bêtes sont même trop grasses car il pleut beaucoup, ce qui est problématique pour l'affinage qui consiste à extraire l'eau du gigot »*. Son choix s'est donc porté sur une race IGP espagnole : le ternasco d'Aragon, présent dans la région de Castilla-La-Mancha et élevée en plein air. Avec près de 4 000 gigots vendus exclusivement en café-hôtels-restaurants (CHR), le professionnel compte remettre l'agneau sur les plus grandes tables françaises. Ce qui est déjà le cas du restaurant le Ricochet, situé au bord du lac d'Annecy. Sur le stand de Mohamed, l'effet est garanti. Beaucoup de visiteurs sont venus déguster cette nouveauté, dont l'arrière-goût rappelle les saveurs du Comté. Certains d'entre eux étaient prêts à sortir la carte bancaire pour faire durer le plaisir après le Salon… Même à 200 € le kilo hors taxes.

Léa Rochon



Mohamed El Bakkouri a remporté un Sirha Innovation Awards pour l'originalité et le goût de son gigot d'agneau, façon jambon, dont la production et l'affinage se déroulent en Espagne.

Les Sirha Innovation Awards

Les Sirha Innovation Awards récompensent les meilleurs produits, matériels, équipements et nouvelles technologies de l'année dans l'industrie de la restauration et de l'alimentation. En 2023, douze innovations ont été primées. Dans la catégorie, *« produits - boissons – ingrédients »*, les lauréats sont : le pois chiche vert de Bonduelle, le jambon ibérique d'agneau Salt'N'Lamb de Cook2Cook, les légumes fermentés bios frais non pasteurisés du Labo Dumoulin, le Tadoka de Norohy (une dose de vanille solide à faire fondre), l'huile de caméline torréfiée "Signé Caméline" d'Olimega, *« Le jury note le goût, la valeur nutritive, le conditionnement, l'emballage et le design, l'empreinte RSE, le coût et la facilité de mise en œuvre ainsi que l'originalité du produit »*, note le communiqué de presse.



L'entreprise Labo Dumoulin, située en Alsace, a remporté un Sirha Innovation Awards pour sa gamme de cinq mélanges de légumes fermentés issus de l'agriculture biologique.

LOISIRS

// TRANSMISSION

Le Saint-Vincent change de mains

Le 21 janvier, les coteaux du Giennois célébraient la Saint-Vincent à l'exploitation du Legta de Cosne, pour cette année.

« À cause des restrictions sanitaires de l'an dernier, nous n'avions pu recevoir le Saint-Vincent. Mais aujourd'hui, nous sommes honorés de l'accueillir enfin et d'avoir été choisi pour en prendre soin » détaille Sophie Ramet, directrice d'exploitation et œnologue au Domaine des Athénées (Legta de Cosne), lors de la transmission du Saint-Vincent, dans les locaux du lycée, le 21 janvier. Ainsi, le saint passe des mains de Julie Nérot (Cave Nérot) à l'exploitation de l'EPL de Cosne.

Sophie Ramet réagit : *« Le Saint Vincent sera installé dans la boutique afin d'avoir de la compagnie quotidiennement et pour recevoir les salutations de tous les visiteurs »*. Elle stipule également : *« Avoir le Saint-Vincent, représente énormément pour nous. Déjà, il prouve la confiance de la profession pour notre manière de travailler les vignes. Ensuite, cela montre l'importance qu'elle porte à nos enseignements (pour jeunes et adultes). Toutes ces distinctions, accordées par nos confrères, dépeignent parfaitement ce que nous voulons transmettre : le renouveau et le dynamisme de notre établissement et son exploitation »*.

Une tradition

Pour mémoire, Saint-Vincent est le saint patron des vignerons. Célébré chaque année, le Saint, sous la forme d'une statue, est transmis d'un vigneron à un autre.

Ce dernier, doit alors, durant un an, en prendre soin afin d'espérer, pour lui et ses confrères, avoir une bonne récolte. *« Pour les coteaux du Giennois, au départ cinq paroisses s'étaient réunies sous un même Saint-Vincent. Aujourd'hui, toute l'appellation (environ 50 km) est regroupée sous sa bannière »* stipule Marc Thibault (Domaine de Villargeau) et membre de la Confrérie des Hotteux du Giennois, avant d'ajouter : *« C'est par tirage au sort que les vignerons sont sélectionnés pour accueillir le Saint. Mais, avant d'avoir le Saint, il faut avoir eu le clou afin de prouver que l'on peut s'occuper du Saint correctement ! Comme pour la statue, le clou varie selon les groupements. Par exemple, pour le coteau du Giennois, il s'agit d'une plaque en émaux de Briard »*.



Le Saint-Vincent et le clou prennent des formes particulières dans chaque groupement. Ici, celui de l'appellation des coteaux du Giennois.



Julie Nérot, à gauche, et Sophie Ramet, à droite, se transmettant le Saint Vincent, sous les yeux de Perrine Goulet, députée de la Nièvre, de Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et des membres de la confrérie des Hotteux du Giennois.

Cette année, le clou passe donc du Legta de Cosne au Domaine de l'Épineau (Emmanuel Charrier) - qui accueillera donc le Saint-Vincent l'an prochain. L'événement s'est clôturé par une dégustation de vin du Domaine des Athénées.

Chloé Monget

// SAINT-VINCENT TOURNANTE DU CHABLISIEN

Une 52e édition qui s'est fait attendre

Prévue en 2020 mais reportée par deux fois à cause de la Covid-19, la 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien aura cette fois-ci bel et bien lieu ce week-end des 4 et 5 février, à Fleys.

Après deux années de reports à cause de la crise sanitaire, la 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien aura enfin lieu, ce week-end (les 4 et 5 février), à Fleys. Pour cet événement, une thématique a été choisie : le village gaulois.

C'est la troisième fois que Fleys accueille la Saint-Vincent tournante du Chablisien, après celle de 1980 et celle de 2000 (la Saint-Vincent tournante a été créée en 1966).

Fleys est un village où les jeunes représentent environ un tiers des habitants. Alors, la commune a décidé de les mettre en valeur avec la création d'une « commission enfants ». Une commission dont les membres ont réalisé en 2019 un décor en mosaïque consacré à la Saint-Vincent, apposé sur le mur de la mairie. Cette même commission a organisé l'accueil, par plusieurs familles de Fleys, de 12 étudiants étrangers lors d'un week-end (en 2021), où ces derniers ont participé aux préparatifs de la fête durant quelques heures.

Un caveau « crus et millésimes »

Comme le veut la tradition, une cuvée spéciale Saint-Vincent a été créée et sera servie dans tous les caveaux du village lors de ce week-end. Une quarantaine de domaines ont contribué à son élaboration. Elle est issue de Chablis des millésimes 2017 et 2018.

Aussi, et c'est une nouveauté, un caveau « crus et millésimes », au sein duquel seront proposés à la dégustation différents crus de différents producteurs et millésimes du terroir de Fleys, sera accessible aux visiteurs. Cinq vins (deux Chablis et trois Chablis 1er cru) seront proposés à la dégustation dans ce caveau (accessible avec un kit dédié, disponible en ligne ou sur place le jour J).

Côté pratique, un parking est prévu à 300 m de la fête, avec la mise en place de navettes gratuites pouvant emmener les personnes les moins mobiles jusqu'à l'entrée de la manifestation.

Christopher Levé

Le programme du week-end

Les festivités commencent le samedi, à midi, par un banquet au cœur du village (sur réservation). Dans le même temps, et ce jusqu'à 20 h, le caveau (n° 5) de dégustation de la cuvée spéciale Saint-Vincent accueille les visiteurs. Puis, de 20 h à 1 h, un bal avec l'orchestre Mosaïque a lieu. Le dimanche, la journée commence à 9 h par une messe à l'église Saint-Nicolas de Fleys et l'ouverture des caveaux (jusqu'à 17 h). La passation du Saint-Vincent et le défilé dans les rues sont prévus à 10 h, avant les discours des officiels et les intronisations par la confrérie des Piliers Chablisiens, à 10 h 45.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

NIÈVRE

// Journée mondiales des zones humides

• du 8 au 25 février

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le Parc naturel régional du Morvan propose des balades et animations (inscriptions obligatoires) :

Le 8 février : découverte du lac du Crescent. Départ à 14 h de Marigny-L'Église.

Le 11 février : découverte des tourbières. Départ de Glux-en-Glenne à 14 h.

Le 16 février : découverte du domaine des Grands Prés. Départ de Saint-Agnan à 15 h.

Le 21 février : Lac des Settons, entre histoire et biodiversité. À partir de 14 h, lieu à confirmer.

Le 25 février : Le saut de Gouloux, site atypique. Départ à 14 h de Gouloux.

Renseignements : Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org

// 25e randonnée des Bords de Loire

• 12 février

3 parcours de marche sont proposés pour la nouvelle édition de la Randonnée des Bords de Loire : 9, 14 ou 20 km. Les départs peuvent s'effectuer entre 7 h 30 et 10 h de la salle Polyvalente de Fourchambault. En plus deux parcours de VTT sont proposés : 26 km et 39 km – même départ que pour la marche. Tarif : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans.

Renseignements : 09 82 12 53 83 ou 06 80 08 96 23

// Patinoire de Decize

• jusqu'au 19 février

La patinoire de Decize vous accueille jusqu'au 19 février. Sur place, en plus de patiner, un chalet de restauration vous y attend (crêpes, gaufres, boissons chaudes ou fraîches). Tarifs : 1 entrée : 4 euros, 10 entrées : 36 euros. Enfants de moins de 12 ans : 1 entrée : 3 euros, 10 entrées : 27 euros. Patinoire du Port de Decize est fermée les 25 décembre et 1er janvier. Horaires : du lundi au dimanche de 13 h 45 à 18 h 30 durant les vacances scolaires. Hors vacances scolaires : ouvert le mercredi, samedi et dimanche de 13 h 45 à 18 h 30.

Renseignements : Tél. : 03 73 15 00 00 ou par mail : accueil@port-decize.fr

/ 11e fête de plantes Jardipougues

• 7 mai

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

PORTRAIT

// UNE RACE ATYPIQUE

Wagyu : l'agrément au bout du chemin

L'association française des éleveurs de bœuf japonais de race Wagyu devrait très bientôt obtenir son agrément en tant qu'organisme de sélection. Explications de Philippe Prévost, son président, éleveur à Foissiat dans l'Ain.



Les Wagyu de la ferme Kamakle à Foissiat : une production à taille humaine dans le respect des animaux et de l'environnement.

La réputation de la viande de Wagyu, une race de bœuf japonaise, n'est plus à faire. Qui mieux que Philippe Prévost, éleveur à Foissiat, près de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain, pour en parler ? Comptant parmi les tout premiers à élever la race en France, il est aujourd'hui à la tête d'un cheptel de 180 bêtes, pour moitié de race Charolaise et pour autre moitié de race Wagyu avec à son actif une soixantaine de naissances de Wagyu par an. Vétérinaire de formation et éleveur de chevaux de sport, c'est en 2009 qu'il commence à s'intéresser à la race avec son épouse Pascale.

En 2015, il crée l'association française des éleveurs de Wagyu, avec pour objectif de *« promouvoir la race dans l'hexagone, de préserver la lignée pure race, de maintenir et de quantifier la qualité de la viande française présente sur le marché »*.

Trente éleveurs en France

Forte aujourd'hui d'une trentaine d'éleveurs adhérents, ce qui représente quelque 2 000 têtes de Wagyu pure race (sachant que selon les estimations, une soixantaine d'exploitations françaises élèvent du Wagyu), l'association passe à la vitesse supérieure afin de mettre en place un système de certification des animaux. Explications de Philippe Prévost, président de l'association : *« Nous avons obtenu notre code race en janvier 2018 : le numéro 13. Selon la législation européenne sur la gestion des races, une race doit être gérée par un organisme de sélection (OS). Nous avons déposé le dossier en 2022. Il faut démontrer que l'on a les outils et la puissance financière pour gérer une race et agréer les reproducteurs… Aujourd'hui, les éleveurs français n'ont pas le droit de commercialiser la semence tant que l'on n'a pas un organisme de sélection qui approuve un taureau »*.

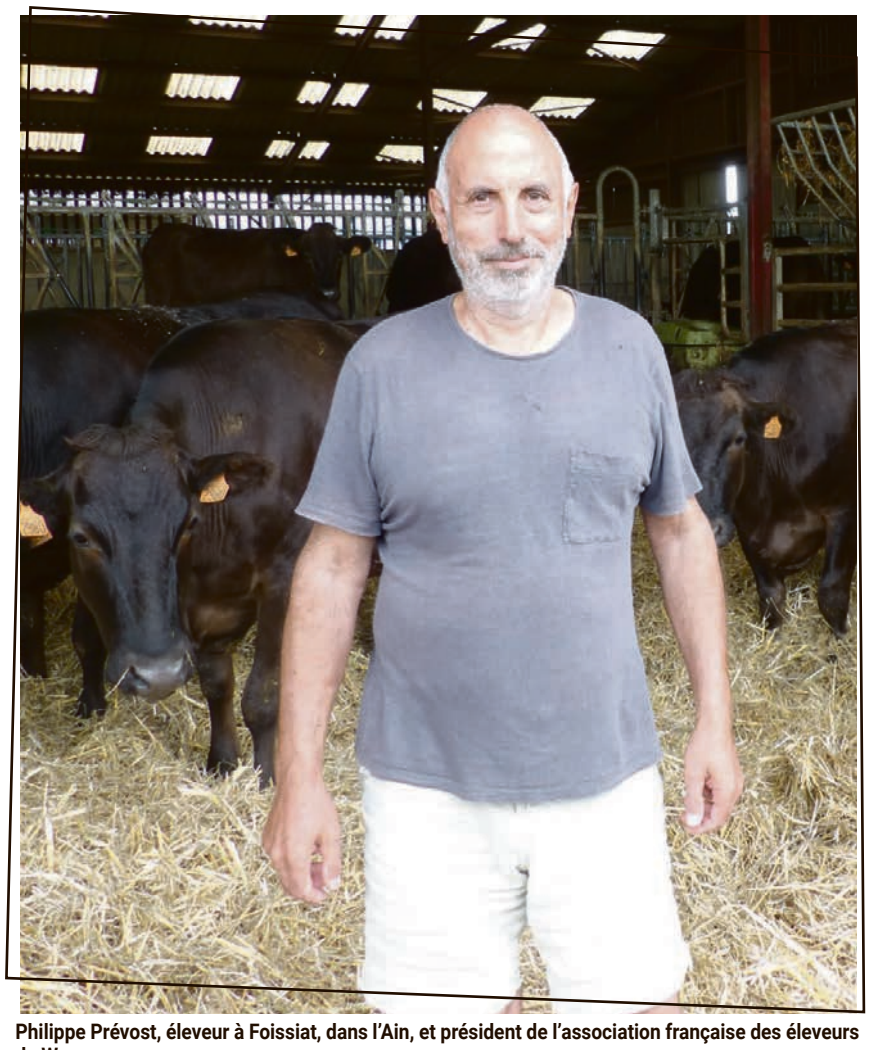
Pour la reproduction, les éleveurs achetaient jusqu'à présent des semences et embryons principalement en provenance d'Australie, des États-Unis, du Canada et d'Argentine. Pour la création du futur Herd book de la race, l'association sera aidée par l'Inrae et l'Institut de l'élevage (Idele). *« Tout est en place. Les animaux sont déjà dans la base de données nationale. Les outils existent, les personnels compétents aussi. Tout devrait être finalisé très prochainement »*, espère Philippe Prévost.

Mettre en place une certification

Concernant la future organisation, l'éleveur est confiant : *« Il y a une structure qui s'occupe des races à petits effectifs. L'Angus, par exemple, a vu son OS être approuvé il y a quelques mois. L'idée est de se partager un technicien. L'intérêt d'être déclaré comme une race effective est de pouvoir aussi accéder à des aides de l'État pour les races à faibles effectifs pour la gestion du Herd book. La seconde étape sera la mise en place d'une sorte de label qualité. Le Wagyu, c'est un état d'esprit. Ce sont des animaux, une race et une viande d'exception. Il en faut pour toutes les bourses, mais ce que l'on ne veut pas, c'est que le consommateur paie le prix A pour manger du C. La viande de Wagyu qui vient d'Espagne par exemple, ça nous fait du tort ! »*.

Objectif, donc : mettre en place un système de certification qui sera délivrée à chaque bête pure race abattue, ainsi qu'un système de notation pour certifier le marbrage unique du Wagyu français. Pour rappel, les éleveurs qui vendent leur Wagyu en boucherie artisanale en obtiennent de 17 à 22 €/kg de carcasse. Et Philippe Prévost de préciser : *« Pour faire un bon Wagyu, il faut environ trois ans et demi. Il faut généralement trois embryons, une bonne alimentation, des soins vétérinaires… donc ça coûte cher. L'OS permettra une commercialisation facile des animaux et des embryons, y compris à l'étranger »*.

Patricia Flochon



Philippe Prévost, éleveur à Foissiat, dans l'Ain, et président de l'association française des éleveurs de Wagyu.